

service de l'assainissement

Rapport annuel du délégataire 2019
(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

DOLE - DOLEA



Sommaire

1 Synthèse de l'année	5
1.1 Les chiffres clés.....	7
1.2 Les indicateurs de performance.....	8
1.2.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007.....	9
1.2.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL.....	10
1.2.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E.....	10
1.3 Les évolutions réglementaires	11
1.4 Bilan et faits marquants.....	12
2 Présentation du service	21
2.1 Le contrat	23
2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat	24
2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat	25
2.2.2 La gestion de crise.....	25
2.2.3 La relation clientèle.....	26
2.3 L'inventaire du patrimoine	27
2.3.1 Le système d'assainissement	27
2.3.2 Les biens de retour.....	27
3 Qualité du service.....	35
3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte	37
3.1.1 La pluviométrie	37
3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte.....	37
3.1.3 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage	40
3.1.4 L'exploitation des postes de relèvement	41
3.1.5 La conformité du système de collecte	48
3.1.6 Le diagnostic permanent.....	49
3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement	50
3.2.1 Le fonctionnement hydraulique.....	50
3.2.2 L'exploitation des ouvrages de traitement	50
3.2.3 Les interventions sur les stations d'épuration.....	53
3.2.4 La conformité des rejets du système de traitement	54
3.3 Le bilan clientèle.....	57
3.3.1 Le nombre de clients assainissement collectif.....	57
3.3.2 Les statistiques clients.....	57
3.3.3 Les volumes assujettis à l'assainissement	57
3.3.4 Les principaux motifs de dossiers clients	58
3.3.5 La relation clients.....	58
3.3.6 L'encaissement et le recouvrement.....	60
3.3.7 Le fonds de solidarité.....	62
3.3.8 Les dégrèvements pour fuite.....	63
3.3.9 Le prix du service de l'assainissement	63
4 Comptes de la délégation	65
4.1 Le CARE.....	67
4.1.1 Le CARE	67
4.1.2 Le détail des produits.....	69
4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration.....	69
I. ORGANISATION DE LA SOCIETE	70
○ L'Entreprise Régionale est l'unité de base de l'organisation de la société.....	70

○ L'Entreprise Régionale dispose de sa propre comptabilité d'établissement	70
--	----

II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION 70

III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES. 70

○ Charges relatives aux renouvellements	71
○ Charges relatives aux investissements contractuels	71
○ Charges domaine privé.....	72
○ Rémunération du besoin en fonds de roulement	73

IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS..... 73

V. IMPÔT SUR LES SOCIETES 73

4.2 Les reversements	74
4.2.1 Les reversements à la collectivité	74
4.3 La situation des biens et des immobilisations	75
4.3.1 La situation sur les installations	75
4.3.2 La situation sur les canalisations et les branchements	77
4.4 Les investissements contractuels	78
4.4.1 Le renouvellement	79
4.4.2 Les travaux neufs du domaine concédé.....	80

5 | Votre délégataire 81

5.1 Notre organisation	84
5.1.1 La Région	84
5.1.2 Nos implantations	88

6 | Glossaire 91

7 | Annexes 103

7.1 Synthèse réglementaire	104
7.2 Assurance	117
7.3 Les Principales Interventions sur le Réseau	125
7.4 Les Principales Interventions sur les Installations	138

1 | Synthèse de l'année



1.1 Les chiffres clés

	191,1 km de réseau total d'assainissement	
	25,1 km de réseau eaux usées	
	120,6 km de réseau unitaire	
	3 désobstructions de réseau	
	0 désobstruction de branchement	
	11 628 clients assainissement collectif	
	1,90093 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m ³	
	2 316 532 m³ (m ³) d'eau traitée	
	864,38 TMS de boues évacuées	

1.2 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
 - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnements, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
 - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
 - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
 - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) est présenté dans la partie "La qualité du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour / L'analyse du patrimoine".
 - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
 - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"
 - Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

1.2.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2018	2019	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	23 612	23 385	Nombre	B
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnements	11 682	11 628	Nombre	A
Caractéristique technique	D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	28	28	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1)	120,49	120,64	km	A
Caractéristique technique	VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	25,02	25,13	km	A
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	763,15	864,38	TMS	A
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,86777	1,90093	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1)	96,2	96,2	%	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	100	96	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (2)	-	-	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (2)	-	-	%	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0	-	€/m ³	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	50	39	Nombre	A

1.2.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL					
Thème	Indicateur	2018	2019	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	* P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,09	*	Nombre / 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (1)	-	-	%	B
Indicateur de performance	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	99	100	%	A
Indicateur de performance	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	110	110	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P258.1 - Taux de réclamations	11,385	0	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0	0	%	A

* Données manquantes en raison de l'épidémie du Covid 19 – Seront transmises courant mai 2020.

1.2.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs de la FP2E				
Thème	Indicateur	2019	Unité	Degré de fiabilité
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Oui	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

1.3 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE

COMMANDE PUBLIQUE

- Entrée en vigueur du code de la commande publique le 1^{er} avril 2019
- Relève du seuil permettant aux acheteurs de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, de 25 000 à 40 000€HT
- Création d'un « référé en matière de secret des affaires » au sein du code de justice administrative

GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

- Report du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes
- Faculté pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération de déléguer par convention leurs compétences en matière d'eau, d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines à l'une de leurs communes membres ou à un syndicat inclus en totalité dans leur périmètre
- Pérennisation de la tarification sociale et encadrement des modalités de son financement par les collectivités
- Réforme des procédures civiles d'exécution

VERS UNE NOUVELLE REGLEMENTATION POUR LA VALORISATION AGRICOLE DES BOUES DE STATIONS D'EPURATION

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi n°2020-105 du 10 février 2020) annonce une évolution prochaine de la réglementation qui encadre la valorisation agricole des boues de stations d'épuration.

L'article 86 impose en effet une révision des référentiels réglementaires sur l'innocuité environnementale et sanitaire applicables aux boues d'épuration en vue de leur usage au sol, avant le 1^{er} juillet 2021. De plus, les conditions dans lesquelles les boues et les digestats peuvent être compostés seront déterminées par voie réglementaire.

1.4 Bilan et faits marquants

> L'année 2019 :

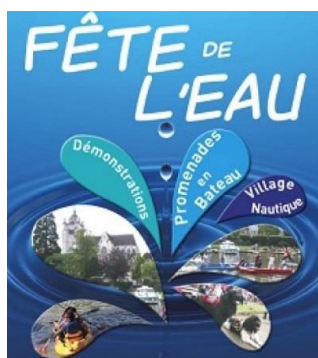
Au-delà des actions récurrentes et contractuelles sur le réseau et l'usine, l'année 2019 aura été marquée par les événements particuliers suivants :

Doléa a poursuivi sa volonté de participer aux événements de la vie Doloise tout au long de l'année 2019, en mettant en avant les spécificités et innovations de la Société, dans le cadre du budget alloué à cet effet.



Dates clefs :

- Juillet 2019 : Quatrième édition de la Fête de l'Eau avec l'installation du bar à eau et distribution d'écocup
- Septembre 2019 : Week end Gourmand : installation d'un bar à eau



- Articles de presse sur nos chantiers :

- 27 Juin 2019 : Fuite sur canalisation avenue Jean-Jaurès en raison des fortes chaleurs

DOLE
Une canalisation cède avenue Jean-Jaurès en raison des fortes chaleurs

Des travaux ont été entrepris mardi 25 juin par la société Doléa pour une rupture de canalisation dans l'avenue Jean-Jaurès à Dole. « C'est un riverain à 2 heures du matin qui nous a prévenus d'un écoulement d'eau dans cette avenue de Dole », explique Pierre Rousselot, responsable du réseau exploitation. « Cette rupture est due à un mouvement de terrain en raison des fortes chaleurs sur une canalisation de diamètre 300 en fonte. » Les travaux se sont terminés en fin d'après midi de mardi. La circulation a été réglée par des feux tricolores toute la journée.



Des travaux ont été entrepris par Doléa ce mardi 25 juin suite à une rupture de canalisation d'eau potable du réseau de Landon. Photo Progrès/Michel MARILLY

- Juillet 2019 : travaux d'eau et d'assainissement rue Marius Pieyre

DOLE
Travaux sur le réseau d'assainissement
 Du 3 juin au 12 juillet, des travaux de renouvellement de conduite d'assainissement rue Marius-Pieyre sont entrepris. La circulation et le stationnement sont réglementés par un arrêté municipal affiché au début de la rue. Celle-ci sera barrée mais un accès sera conservé pour les riverains. Pendant cette période la vitesse dans la rue est limitée à 30 km/h.



Les travaux d'assainissement rue Marius-Pieyre vont durer jusqu'au 12 juillet. Photo Progrès/Michel MARILLY

- Articles de presse « Dole Notre Ville » :
 - Juillet/août 2019 – « Eau et assainissement : des services optimisés »

EAU - ASSAINISSEMENT

EAU ET ASSAINISSEMENT : DES SERVICES OPTIMISÉS

160 km de conduites d'eau potable et 180 km de collecteurs d'assainissement composent le patrimoine de la ville de Dole. Depuis sa création en 2016, Doléa gère l'eau et l'assainissement. 5,5 millions d'euros ont été investis sur les équipements électromécaniques (station de pompage d'eau potable, poste de relevage et la station d'épuration) et sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Parmi les chantiers majeurs, la mise en place de la télérelève sur les 12 000 compteurs est certainement celui qui influe le plus sur le quotidien des abonnés. Chacun des Dolois peut désormais être alerté par mail, SMS ou courrier en cas de suspicion de fuite. Une alerte déclenchée dès qu'une consommation anormale est détectée sur 5 jours consécutifs. Elle permet aussi à chaque abonné d'être facturé sur sa consommation réelle et non une estimation.

Par ailleurs, afin de réduire les pertes en eau sur le réseau, environnementalement

et économiquement lourdes, Doléa a mis en place une surveillance du réseau d'eau potable qui a en 2 ans réduit les pertes de 80 000 m³ soit 20 jours de consommation de la population Doloise.

La protection de l'environnement, le raccordement à l'assainissement collectif de la Rue des Commards a de son côté, permis de supprimer des rejets d'eaux usées dans le canal du Rhône au Rhin. Il a été aussi indispensable de supprimer les débordements dans ce canal et dans celui des Tanneurs, des eaux usées du cours St Mauris en créant un réseau d'assainissement. Cette

opération impressionnante a nécessité la pose d'une conduite sur 1 km de long avec 3 forages dont 2 pour passer sous le canal.

« Depuis 2018, 2,4 km de conduite d'eau potable et 1 km de collecteur d'assainissement ont été renouvelés c'est 3 fois plus qu'avant la création de Doléa », soulignent Jean-Pierre Cuiet président de Doléa Eau et Doléa Assainissement et Philippe Jaboviste, adjoint au Maire en charge des travaux, « côté plomb, il n'y a plus de branchement de ce genre sur Dole désormais les 117 derniers branchements en plomb ont été changés ».

ZOOM

Vous vous demandez comment sont nettoyées les eaux usées de votre maison ?

Dans le cadre de la 2^e édition des journées de l'Innovation SUEZ, une porte ouverte au grand public de la station d'épuration de Dole permettra à chacun le vendredi 13 septembre de

se familiariser avec les services Doléa tout en découvrant le fonctionnement de cet équipement particulier.

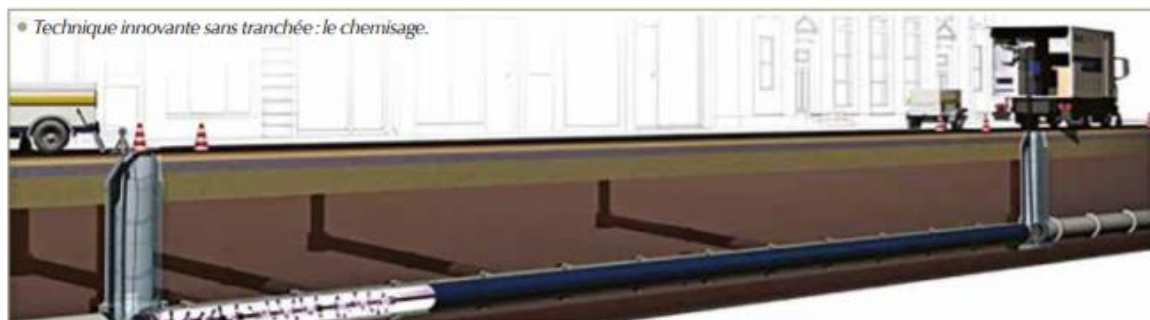
Inscription à partir de juin sur www.portesouvertes.suez.fr



- Nov-Déc. 2019 Amélioration réseau Doléa (chemisage conduite assainissement)

ASSAINISSEMENT

Amélioration du réseau Doléa



735 mètres de conduites réseau d'assainissement remplacés

En octobre les équipes Doléa ont renouvelé 735 mètres de conduites du réseau d'assainissement situées dans les rues, Simon Bernard, Ledoux, Sources et Saint Exupéry. Ces conduites d'un diamètre de 200 à 500 mm permettent le transit des eaux usées jusqu'à la station d'épuration de Choisey.

Pour améliorer la qualité de son service, Doléa renouvelle des conduites du réseau d'assainissement par la technique innovante du chemisage. Dans le cadre de son programme d'investissements, Doléa remplace les conduites du réseau d'assainissement situées rues Simon Bernard, Ledoux, Saint Exupéry, Sources à Dole et Goux.

Une technique innovante sans ouverture de tranchée : le chemisage

Les équipes Doléa, accompagnées de leur sous-traitant AXEO TP, renouvellent les conduites du réseau d'assainissement grâce à une technique innovante sans tranchée : le chemisage sans espace annulaire.

Le chemisage consiste à introduire par traction une gaine constituée de fibres

de verre imprégnées de résine polyester, polymérisable sous l'action des UV. Les gaines sont dimensionnées de façon à résister aux actions extérieures (hauteur de charge, charges roulantes...). Cette technique innovante permet une restructuration de l'ouvrage par l'intérieur qui redonne une étanchéité complète de la conduite et améliore l'hydraulique du réseau, le tout sans faire de tranchée sur la voirie.

- 13 Septembre 2019 : Journée Innovation SUEZ - Portes Ouvertes à la STEP



- Septembre/Novembre/décembre 2019 : Participation du Président de Doléa Eau et Assainissement à plusieurs réunions (conférence et congrès) organisée par la Fédération des EPL
- Décembre 2019 : Présence de Doléa à la soirée des nouveaux arrivants dolois
- Début de la création d'un bar à eau en partenariat avec les élèves du BTS Design du Lycée Duhamel et du GRETA



- Nos partenariats :
 - Atelier Pasteur (sensibilisation à l'eau avec l'Ecole Beauregard)
 - Avec le GRETA (formation CAP agent réseau et assainissement)



> Fonds de travaux

➤ Fonds de renouvellement électromécanique à la STEP:

- Renouvellement de pompes, trappes, vannes et équipements de mesure
- Renouvellement du surpresseur n°2
- Renouvellement de la centrifugeuse n°2
- Equipement de sécurité – surveillance
- Canal comptage file 3



Centrifugeuse

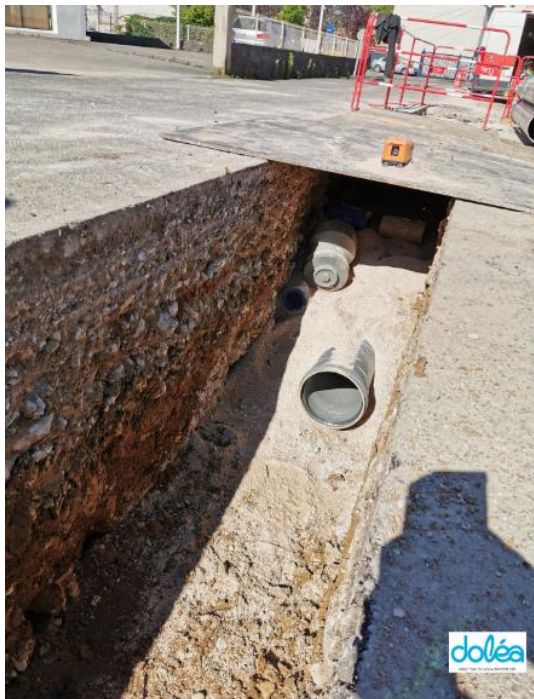
La liste complète des investissements est reprise au chapitre 4.

➤ Fonds de renouvellement électromécanique au niveau des postes de relèvement

- Renouvellement de pompes, trappes, tuyauteries, équipement de mesure d'armoire de commande et de télétransmission.
- Renouvellement d'équipement de mesure
- Renouvellement de la télétransmission SOFREL : PR Lahr, Eisenhower, Léon Bel, Yersin
- Poste Genève
 - Renouvellement de tuyauteries y compris vannes, clapets et une pompe
- Poste Corniche
 - Renouvellement de 2 pompes temps sec
 - Renouvellement d'une armoire de commande
 - Renouvellement d'une télésurveillance
 - Renouvellement de 2 sondes de niveau
- Poste Saint Mauris
 - Renouvellement d'une pompe temps sec
- Poste Rue des Sources à Goux
 - Renouvellement de l'armoire de commande

➤ **Fonds de renouvellement canalisations :**

- Renouvellement du collecteur avenue Pompidou 110 ml
- Renouvellement du collecteur rue Marius Pieyre sur 210 ml
- Chemisage du collecteur assainissement rue Simon Bernard sur 152 ml
- Chemisage du collecteur assainissement rue Nicolas Ledoux sur 135 ml
- Chemisage du collecteur assainissement rue des Sources à Goux sur 241 ml
- Chemisage du collecteur assainissement rue de Saint Exupéry sur 39 ml



Rue Marius Pieyre



Chemisage - Rue des Sources - Goux

➤ **Etudes hydrauliques :**

- Etude sur le réseau assainissement et dimensionnement PR Genève
- Analyse hydraulique des déversoirs d'orage secteur de la rue du Némond

➤ **Fonds de travaux neufs**

- Suite au chantier du contournement des eaux usées du centre ville
Tranche ferme : Reprise du forage entre le jardin Philippe et le poste des Remparts (Foyer du Val d'Amour) en octobre 2019
Forage arrêté, tige cassée : 3^{ème} tentative du forage prévu 1^{ère} quinzaine du mois de mars 2020 (arrêt suite à l'épidémie de Covid 19)

PERSPECTIVES ET AMELIORATIONS DU SERVICE

- Dans le cadre du contrat de DSP entre Doléa et la Ville de Dole, l'ensemble des travaux de renouvellement et/ou d'extension sur le réseau d'eau potable sont à la charge de Doléa. Les améliorations du service seront présentées lors des conseils d'administration de Doléa.
- **Les investissements en assainissement sont les suivants :**
 - La fin du chantier de contournement du centre-ville avec la réalisation du 3^{ème} forage dirigé, l'équipement du poste Saint Mauris
 - L'étude de déviation du collecteur assainissement entre le poste de la Corniche et le poste Rive gauche - Rive droite (Aquaparc Isis)
 - La poursuite des études hydrauliques lancée en 2019 sur le secteur PR Genève et rue du Nemon
 - La station d'épuration : poursuite des plans de renouvellement avec notamment les diffuseurs d'air du bassin d'aération n°2.

2 | Présentation du service



2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/01/2016	31/12/2028	Affermage

2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

DOLÉA, UNE AVANCÉE CAPITALE POUR L'EAU A DOLE



1^{ERES} SEMOP DE FRANCE

6 OCTOBRE 2015 : CREATION DE DOLEA EAU ET DOLEA ASSAINISSEMENT, PREMIERES SEMOP DE FRANCE

1^{ER} JANVIER 2016 : MISE EN ACTIVITE DE DOLEA

15 COLLABORATEURS DOLEA

25 000 CLIENTS

8 000 000 € D'INVESTISSEMENT SUR LE RESEAU ASSAINISSEMENT

980 000 € CAPITAL SOCIAL DE DOLEA

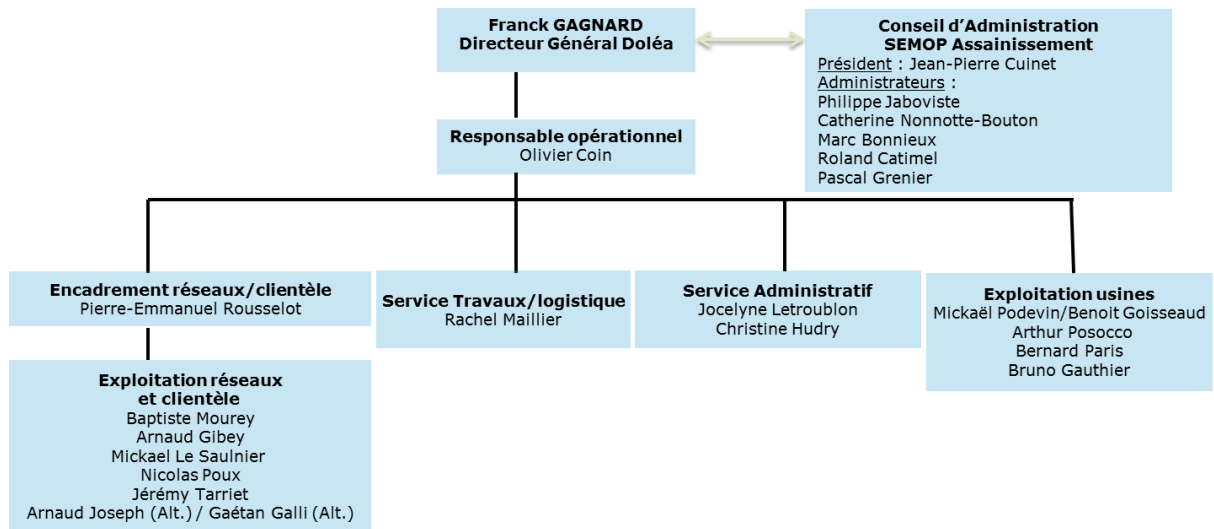
Depuis le 1er janvier 2016, Doléa est le nouveau service public de l'assainissement. Avec Doléa, Dole innove pour l'eau avec les 1^{eres} SEMOP (Société d'Economie Mixte à Opération Unique) de France. Ce mode de gouvernance inédit réunit la ville de Dole et SUEZ sous forme de comité de direction et de conseil d'administration pour piloter conjointement ces services. Dans le cadre des 2 SEMOP, Doléa eau et Doléa Assainissement, la ville de Dole et SUEZ détiennent chacun la moitié des sièges du conseil d'administration, dont la présidence par le Député Maire M. Jean Marie SERMIER. Les 2 SEMOP sont financées par la facturation de l'eau et de l'assainissement ainsi que le capital social des entreprises. Les capitaux des 2 SEMOP sont détenus à 51% par Suez Eau France et 49% par la ville de Dole soit un capital de Doléa Eau de 408 000 Euros (208 080 euros de Suez Eau France et 199 920 euros de la Ville de Dole) et un capital de Doléa Assainissement de 572 000 euros (291 720 euros de Suez Eau France et 280 280 euros de la ville de Dole)

Doléa, c'est une entreprise Doloise au service des Dolois, qui emploie 15 collaborateurs et assume ainsi son statut d'employeur local. Avec tout ce que cela implique au niveau de l'investissement de l'entreprise dans les tissus économique, associatif et culturel, pour participer pleinement à la vie de la cité et jouer son rôle d'acteur local. C'est également une agence rénovée et modernisée, inaugurée en septembre 2016, pour mieux accueillir les clients sur des horaires élargis, du lundi au vendredi.

Les chiffres-clés de Doléa en 2016

- **UN EMPLOYEUR LOCAL**
 - 15 salariés, dont 2 alternants
 - 1 embauche
 - 38 jours de formation
 - 1 alternant formé
- **UN ACTEUR IMPLIQUÉ DANS LA VIE DE LA CITE**
 - Partenaire du GRETA depuis 2004 :
 - Création en 2004 de la formation Agent de Réseau en eau et assainissement pour adultes, avec une salle de formation pratique dédiée sur site
 - 14 salariés tuteurs et 6 salariés enseignants
 - 94 personnes formées depuis 2004, dont 75% en contrat de professionnalisation chez SUEZ
 - 78% des alternants trouvent un emploi à l'issue de la formation, dont près de la moitié chez SUEZ
 - + 70 000 € subvention depuis 2009

2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat



2.2.2 La gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone, sur le site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés
- Une organisation préétablie du management de la crise avec une cellule dédiée aux risques cyber,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

En 2019, un exercice de crise cyber a été organisé au sein de SUEZ avec la participation de Eau France, afin de tester notre capacité à gérer ce type d'événement.

Plusieurs cellules de crise ont été activées mobilisant plus de 100 personnes pour faire face à une simulation de cyber-attaque importante et complexe avec un impact sur les installations d'eau potable et d'assainissement.

Cet exercice de grande ampleur a permis de valider l'organisation en place et aussi d'identifier des points d'amélioration pour renforcer notre résilience.

2.2.3 La relation clientèle

- **L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DES CLIENTS**

Au service des clients, 60 heures par semaine, du lundi au vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi matin de 8 heures à 13 heures, les conseillers du Centre de Relation Client basé à Dijon répondent **à toute demande** : information, abonnement, devis travaux ou encore intervention (prise de RDV)

La formation permanente de nos conseillers client permet d'assurer à nos clients un service de qualité.

Le Centre de Relation Client est joignable aux numéros suivants :

Pour toute demande ou réclamation : 0 977 401 904 (appel non surtaxé)

Pour toutes les urgences techniques : 0 977 401 905 (appel non surtaxé)

- **L'ACCUEIL PHYSIQUE DES CLIENTS**

**Agence de DOLE
5 rue Emmanuel JODELET
39100 DOLE**

Du lundi au vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 17h

- **LE SERVICE D'URGENCE 24H/24**

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des clients ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Réparations de casses de canalisations.
- Dépannages d'installations.
- Débouchage de branchements d'assainissement ...

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.

2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

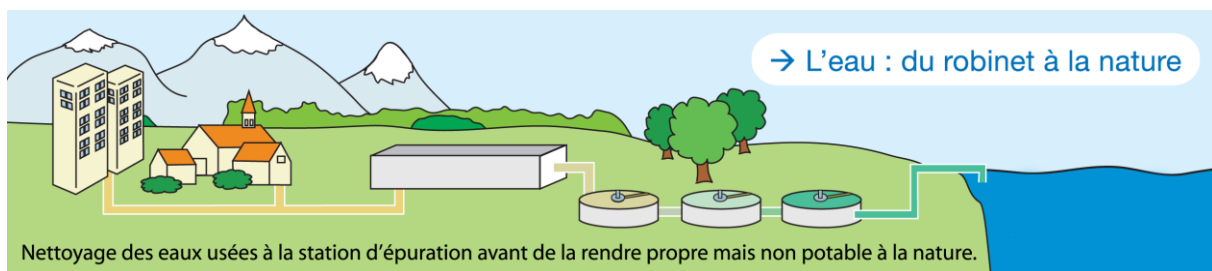
Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau. Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

2.3.1 Le système d'assainissement



Dans un système d'assainissement, on distingue les réseaux de type unitaire et les réseaux de types séparatifs :

- Un réseau qualifié de « unitaire » est conçu pour véhiculer à la fois les eaux usées (EU) et les eaux pluviales (EP). Par temps de pluie, le débit dans les collecteurs augmente fortement, gonflé par la venue d'eau de ruissellement.
- Dans le cas d'un réseau de type séparatif, les eaux usées sont raccordées à un collecteur d'eaux usées. Les eaux pluviales sont évacuées dans un collecteur d'eaux pluviales. Il y a donc deux réseaux distincts qui ne doivent pas avoir d'interconnexion. Chaque habitation est munie de deux branchements de raccordement distincts.

Les réseaux de transport (ou de transfert) sont des réseaux constitués de canalisations généralement de diamètres supérieurs à ceux des réseaux de collecte, qui peuvent être en charge ou à écoulement libre. Les réseaux de transport ont pour objectif l'acheminement de l'effluent collecté par le réseau de collecte jusqu'à un réseau en aval ou à la station de traitement des eaux usées.

2.3.2 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de l'affermage, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés ou réalisés par l'exploitant.

- **LES RESEAUX PAR TYPE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	45 035	45 177	0,3%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	19 776	19 889	0,6%
Linéaire de réseau unitaire hors refoulement (ml)	117 777	117 919	0,1%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales en refoulement (ml)	135	135	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	5 245	5 244	0,0%
Linéaire de réseau unitaire en refoulement (ml)	2 716	2 716	0,0%
Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	132	-	- 100,0%
Linéaire total (ml)	190 816	191 081	0,1%

- **LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par nature et matériau (ml)										
Réseau	Ecoulement	Acier	Amiante ciment	Béton	Ciment	Fonte - Grès	PVC, PE, PP	Autres	Inconnu	Total
Eaux pluviales	Gravitaire	-	430	37 361	-	-	5 529	-	1 857	45 177
Eaux pluviales	Refoulement	-	-	135	-	-	-	-	-	135
Eaux usées	Gravitaire	-	1 245	4 828	-	5 133	8 109	-	574	19 889
Eaux usées	Refoulement	-	504	2 022	-	445	2 172	-	101	5 244
Unitaire	Gravitaire	-	349	110 954	-	883	4 437	-	1 297	117 919
Unitaire	Refoulement	-	-	5	-	1 041	1 492	-	179	2 716
Total		-	2 527	155 304	-	7 502	21 739	-	4 008	191 081

- **LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Avaloirs	3 474	3 478	0,1%
Branchements publics eaux usées	11 696	11 738	0,4%
Ouvrages de prétraitement réseau	7	8	14,3%
Regards réseau	4 128	4 162	0,8%
Vannes	8	8	0,0%

- **LES POINTS DE REJET AU MILIEU NATUREL**

Les points de rejets au milieu naturel sont détaillés dans le tableau suivant.

Inventaire des rejets au milieu naturel	
Commune	Site
DOLE	DO Station d'épuration
DOLE	DO Chemin du canal
DOLE	DO amont PR ZIP
DOLE	DO Bauzonnet
DOLE	DO Beauregard
DOLE	DO Béthouard
DOLE	DO Blind
DOLE	DO Boichot
DOLE	DO Braillard
DOLE	DO Cailles-Perdrix
DOLE	DO Combe Truchenne
DOLE	DO Commards
DOLE	DO Crissey
DOLE	DO Croix d'Arans
DOLE	DO Eglise

Inventaire des rejets au milieu naturel	
Commune	Site
DOLE	DO Feuvrier (Azans)
DOLE	DO Foyer du Val d'Amour
DOLE	DO Garibaldi
DOLE	DO Gauguelues
DOLE	DO Grande Rue
DOLE	DO 18 chemin de Halage
DOLE	DO 38 chemin de Halage
DOLE	DO Hôpital
DOLE	DO Marcel Aymé
DOLE	DO Maréchal Juin (Gaule du Bas Jura)
DOLE	DO Marquiset
DOLE	DO Maurice Pagnon
DOLE	DO Mesnils Pasteur
DOLE	DO Némond
DOLE	DO Némond 2
DOLE	DO Némond 3
DOLE	DO Noches
DOLE	DO rue Pasteur
DOLE	DO Quai Pasteur
DOLE	DO Prairies
DOLE	DO Remparts
DOLE	DO Résistance
DOLE	DO Bas de la Résistance
DOLE	DO Saint Joseph
DOLE	DO Saint Martin
DOLE	DO Saint Martin 2
DOLE	DO Saint Mauris
DOLE	DO Saint Ylie
DOLE	DO Tépiniér
DOLE	DO Bas rue Tépiniér
DOLE	DO Transfert rive gauche-droite
Total	46

- **LE TRAITEMENT SUR LE RESEAU**

Pour assurer et maintenir une bonne qualité de traitement sur l'ensemble du réseau de collecte, les installations de traitement sur le réseau disponible au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de traitement sur réseau	
Commune	Site
DOLE	Bassin d'orage St Mauris

- **LES POSTES DE RELEVEMENT**

Les postes de relèvement disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
DOLE	Apport eaux usées de Brevans Passerelle			
DOLE	PR Avenue de Lahr	2006	18	m ³ /h
DOLE	PR CTM 1	2005	10	m ³ /h
DOLE	PR CTM 2	2005	10	m ³ /h
DOLE	PR de la ZAC	1979	70	m ³ /h
DOLE	PR de la ZIP	1984	58	m ³ /h
DOLE	PR des Epenottes	2006	55	m ³ /h
DOLE	PR des Saulines	2012	20	m ³ /h
DOLE	PR du Pont de la Corniche	2001	75	m ³ /h
DOLE	PR Eisenhower	1989	40	m ³ /h
DOLE	PR Genève	1983	60	m ³ /h
DOLE	PR les Cailles-Perdrix	1998	60	m ³ /h
DOLE	PR Les Commards	2017	10	m ³ /h
DOLE	PR les Nomades	2017	18	m ³ /h
DOLE	PR les Remparts	2002	250	m ³ /h
DOLE	PR Pré Marnoz	2006	22	m ³ /h
DOLE	PR route de Villette Goux	2010	14	m ³ /h
DOLE	PR Rue Bachelu	2005	20	m ³ /h
DOLE	PR Rue de Yersin	2006	55	m ³ /h

Inventaire des installations de relevage				
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal	Unité
DOLE	PR rue des Puits Goux	1993	15	m³/h
DOLE	PR rue des Sources Goux	1990	16	m³/h
DOLE	PR Rue Léon Bel	2006	60	m³/h
DOLE	PR St Joseph	2003	40	m³/h
DOLE	PR St Martin	1969	120	m³/h
DOLE	PR St Mauris	2000	130	m³/h
DOLE	PR transfert rive gauche rive droite	2000	150	m³/h

• **LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT**

Les installations de traitement des effluents et des boues disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de traitement (Eq. hab)
DOLE	STEP de Choisey	1998	58 000

• **L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2019
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	3
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	12
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	25
Partie C : Autres éléments de connaissance et	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	11

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2019
de gestion des réseaux		
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	5
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	56
TOTAL (indicateur P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	96

3 | Qualité du service



3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions réalisées sur nos ouvrages de collecte (collecteurs, déversoirs d'orage, postes de relèvement, ...) : curage, désobstructions, inspections télévisées, ... Elle présente également le bilan des consommations électriques.

3.1.1 La pluviométrie

- **LA PLUVIOMETRIE ANNUELLE**

Pluviométrie annuelle (mm)			
Finalité	2018	2019	N/N-1 (%)
Pluviométrie (mm)	1 672	1 623	- 2,9%

3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte

- **LA SURVEILLANCE DU RESEAU**

La surveillance du réseau s'effectue via des inspections. On en distingue plusieurs types :

- l'inspection télévisée (ITV) consiste à observer in situ l'aspect intérieur des collecteurs non visitables, à l'aide d'une caméra motorisée qui avance le long des collecteurs,
- l'inspection rapide avec un vidéopériscope (IVP) permet d'effectuer des prises de vue de l'intérieur des collecteurs et des branchements à partir d'un regard de visite afin d'évaluer l'état structurel et le niveau d'encrassement,
- l'inspection pédestre des collecteurs visitables (diamètre > 1500 mm).

Inspections réseau			
	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau unitaire inspecté (ml)	7 829	7 013	-10,4%
Linéaire de réseau eaux usées inspecté (ml)	684	818	19,6%
Linéaire total inspecté (ml)	8 513	7 834	-8,0%

- **LE CURAGE**

Le tableau suivant détaille les opérations de curage réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau (avaloirs, dessableurs).

Curage préventif Réseau			
	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	623,04	598,61	- 3,9%
Linéaire de réseau Eaux Usées curé (ml)	17 995,05	14 022,25	- 19,7%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	18 618,09	17 972,45	- 3,5%
Taux de curage préventif (%)	9,7%	9,4%	- 3,7%

Curage préventif (Ouvrages)			
	2018	2019	N/N-1 (%)
Avaloirs	2 636	3 024	14,7%

Curage curatif			
	2018	2019	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	234,09	150,67	- 35,6%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	-	2,7	0,0%
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	929,15	222,3	- 76,1%
Linéaire total de réseau curé en curatif (ml)	1 163,24	375,67	- 67,7%

- **LES DESOBSTRUCTIONS**

Les opérations de désobstructions sont des opérations réalisées sur le réseau, les branchements et les avaloirs pour rétablir le bon écoulement des eaux usées. Les tableaux suivants détaillent ces opérations.

Désobstructions			
	2018	2019	N/N-1 (%)
Désobstructions sur réseaux	4	3	- 25,0%
Désobstructions sur branchements	-	-	0,0%
Désobstructions sur avaloirs	5	10	100,0%

- **LES ENQUETES DE CONFORMITE BRANCHEMENTS**

Les enquêtes de contrôle des branchements sont réalisées afin de vérifier le raccordement des habitations aux réseaux d'assainissement. On distingue les enquêtes de conformité pour vente et celles hors vente (dans le cadre contractuel). Les tableaux suivants présentent le nombre d'enquêtes réalisées.

Enquête/contrôle de branchement			
	2018	2019	N/N-1 (%)
Nombre de contrôle raccordement pour vente	195	255	30,8%
Nombre de contrôles raccordement hors vente	71	11	- 84,5%
Nombre d'enquêtes sur branchement	47	32	- 31,9%
Total enquêtes et contrôles branchements	313	298	- 4,8%

- **LES REPARATIONS**

Les réparations effectuées sur les canalisations, branchements et ouvrages sont détaillées dans le tableau suivant.

Les réparations (canalisation, branchements, ouvrages)			
Groupe	2018	2019	N/N-1 (%)
Nombre de branchements réparés	5	4	- 20,0%
Nombre de canalisations réparées	11	8	- 27,3%
Nombre d'ouvrages réparés	8	5	- 37,5%

- **LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE**

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de collecte ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2018	2019	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	11	4	-63,6%

3.1.3 L'exploitation des déversoirs, bassins d'orage ...

- **LES DEBORDEMENTS AU MILIEU NATUREL DEPUIS LE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les volumes rejetés au milieu naturel par les déversoirs d'orage du système de collecte. Les volumes correspondant sont soit mesurés soit estimés.

Bilan de fonctionnement des déversoirs du système de collecte					
Commune	Site	Finalité Type Volume	2018	2019	N/N-1 (%)
DOLE	DO Bauzonnet	Volume annuel déversé en m ³	48 562	6 952	- 85,7%
DOLE	DO Remparts	Volume annuel déversé en m ³	5 047	7 823	55,0%
DOLE	DO Béthouard	Temps de débordement en heures	-	2,1	0,0%
DOLE	DO Béthouard	Volume annuel déversé en m ³	-	652	0,0%
DOLE	DO Grande Rue	Temps de débordement en heures	10	13,75	37,5%
DOLE	DO Grande Rue	Volume annuel déversé en m ³	3 969	1 182	- 70,2%
DOLE	DO Maurice Pagnon	Temps de débordement en heures	19	5,4	- 71,6%
DOLE	DO Maurice Pagnon	Volume annuel déversé en m ³	15 294	1 109	- 92,7%
DOLE	DO Mesnils Pasteur	Volume annuel déversé en m ³	-	0	0,0%
DOLE	DO Némond	Volume annuel déversé en m ³	25 649	374	- 98,5%
DOLE	DO Saint Ylie	Temps de débordement en heures	5	0	- 100,0%
DOLE	DO Saint Ylie	Volume annuel déversé en m ³	1 353	0	- 100,0%
DOLE	DO Rue Pasteur	Volume annuel déversé en m ³	2 993	0	-100,0%
DOLE	DO Quai Pasteur	Volume annuel déversé en m ³	9 298	0	-100,0%
DOLE	DO Marcel Aymé	Volume annuel déversé en m ³	36 676	30 633	-16,5%
DOLE	DO Saint Mauris	Volume annuel déversé en m ³	54 874	19 290	-64,8%
DOLE	DO Rive Gauche	Volume annuel déversé en m ³	0	0	-100%
Total			203 749	68 036	-66,6%

3.1.4 L'exploitation des postes de relèvement

- **LE FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELEVEMENT**

Le tableau suivant détaille les caractéristiques de fonctionnement de chaque poste de relèvement (m³ pompés, temps de fonctionnement, ...).

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement	m ³ pompés
DOLE	PR Avenue de Lahr	460	8 285
DOLE	PR de la ZAC	794	55 600
DOLE	PR de la ZIP	2 521	146 221
DOLE	PR des Epenottes	756	41 587
DOLE	PR du Pont de la Corniche	1 212	121 403
DOLE	PR Eisenhower	57	2 298
DOLE	PR Genève	5 174	310 476
DOLE	PR les Cailles-Perdrix	72	4 332
DOLE	PR les Remparts	3 961	1 221 031
DOLE	PR Pré Marnoz	792	17 432
DOLE	PR Rue Bachelu	268	5 376
DOLE	PR Rue de Yersin	110	6 041
DOLE	PR Rue Léon Bel	219	12 066
DOLE	PR St Joseph	302	12 085
DOLE	PR St Martin	1 081	129 751
DOLE	PR St Mauris	3 446	447 979
DOLE	PR transfert rive gauche rive droite	3 088	463 267
Total		24 313	3 005 230

L'ensemble des postes de relèvement a été curé en 2019.

- **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des postes de relèvement exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique facturée des postes de relèvement (kWh)				
Commune	Site	2018	2019	N/N-1 (%)
DOLE	PR Avenue de Lahr	1 816	603	- 66,8%
DOLE	PR de la ZAC	3 800	4 333	14,0%
DOLE	PR de la ZIP	5 766	4 690	- 18,7%
DOLE	PR des Epenottes	2 912	2 552	- 12,4%
DOLE	PR des Saulines	1 004	345	- 65,6%
DOLE	PR du Pont de la Corniche	63 012	7 679	- 87,8%
DOLE	PR Eisenhower	- 437	341	- 178,0%
DOLE	PR Genève	25 941	30 470	17,5%
DOLE	PR les Cailles-Perdrix	358	374	4,5%
DOLE	PR Les Commards	5 080	3 313	- 34,8%
DOLE	PR les Remparts	45 554	45 158	- 0,9%
DOLE	PR Pré Marnoz	1 297	605	- 53,4%
DOLE	PR route de Villette Goux	7 321	4 990	- 31,8%
DOLE	PR Rue Bachelu	592	476	- 19,6%
DOLE	PR Rue de Yersin	3 009	2 062	- 31,5%
DOLE	PR rue des Puits Goux	- 259	1 297	- 600,8%
DOLE	PR rue des Sources Goux	2 751	1 303	- 52,6%
DOLE	PR Rue Léon Bel	3 656	2 494	- 31,8%
DOLE	PR St Joseph	616	403	- 34,6%
DOLE	PR St Martin	9 600	19 658	104,8%
DOLE	PR St Mauris	24 738	46 351	87,4%
DOLE	PR transfert rive gauche rive droite	71 535	71 473	- 0,1%
Total		279 662	250 970	- 10,3%

- **LES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT**

Les interventions de curage (et de débouchage) sur les postes de relèvement

Le nombre d'interventions sur les postes de relèvement sont détaillées dans le tableau suivant.

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Nombre de curages	Nombre de débouchages
DOLE	PR Avenue de Lahr	3	-
DOLE	PR de la ZAC	3	1
DOLE	PR de la ZIP	3	-
DOLE	PR des Epenottes	2	-
DOLE	PR des Saulines	2	-
DOLE	PR du Pont de la Corniche	2	2
DOLE	PR Eisenhower	2	-
DOLE	PR Genève	3	-
DOLE	PR Jean Jaurès	3	-
DOLE	PR les Cailles-Perdrix	2	-
DOLE	PR Les Commards	2	-
DOLE	PR les Nomades	32	19
DOLE	PR les Remparts	3	2
DOLE	PR Pré Marnoz	3	-
DOLE	PR route de Villette Goux	2	1
DOLE	PR Rue Bachelu	2	-
DOLE	PR Rue de Yersin	2	-
DOLE	PR rue des Puits Goux	2	-
DOLE	PR rue des Sources Goux	2	-
DOLE	PR Rue Léon Bel	2	-
DOLE	PR St Joseph	2	-
DOLE	PR St Martin	2	-
DOLE	PR St Mauris	3	2
DOLE	PR CTM 1	2	-
DOLE	PR CTM 2	2	-
Total		88	27

Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
DOLE	PR Avenue de Lahr	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie électrique	04/06/2019
DOLE	PR CTM 1	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie électrique	04/06/2019
DOLE	PR CTM 2	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie électrique	04/06/2019
DOLE	PR de la ZAC	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie électrique	04/06/2019
DOLE	PR de la ZIP	Equipement électrique des postes de relèvement	Armoire de commande	03/06/2019
DOLE	PR des Epenottes	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	04/06/2019
DOLE	PR des Saulines	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	04/06/2019
DOLE	PR du Pont de la Corniche	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie de commande	05/06/2019
DOLE	PR Eisenhower	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	04/06/2019
DOLE	PR Genève	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie électrique	05/06/2019
DOLE	PR les Cailles-Perdrix	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie général BT	03/06/2019
DOLE	PR les Nomades	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	04/06/2019
DOLE	PR les Remparts	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	04/06/2019
DOLE	PR Pré Marnoz	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie électrique	04/06/2019
DOLE	PR route de Villette Goux	Equipement électrique des postes de relèvement		04/06/2019
DOLE	PR Rue Bachelu	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie commande	04/06/2019
DOLE	PR Rue de Yersin	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie de commande	04/06/2019
DOLE	PR rue des Puits Goux	Equipement électrique des postes de relèvement		04/06/2019
DOLE	PR rue des Sources Goux	Equipement électrique des postes de relèvement		04/06/2019
DOLE	PR Rue Léon Bel	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie de commande	04/06/2019
DOLE	PR St Joseph	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	04/06/2019
DOLE	PR St Martin	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie électrique	04/06/2019
DOLE	PR St Mauris	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie électrique	04/06/2019

Les autres tâches d'exploitation et de maintenance sur les postes de relèvement

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2018	2019	N/N-1 (%)
DOLE	Apport eaux usées de Brevans Passerelle	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	0,00%
DOLE	Apport eaux usées de Brevans Passerelle	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2018	2019	N/N-1 (%)
DOLE	Apport eaux usées de Villette les Dole	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	-	0,00%
DOLE	Apport eaux usées de Villette les Dole	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	-100,00%
DOLE	PR Avenue de Lahr	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	-	-100,00%
DOLE	PR Avenue de Lahr	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	7	133,33%
DOLE	PR Avenue de Lahr	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0,00%
DOLE	PR Avenue de Lahr	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR de la ZAC	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	3	-	-100,00%
DOLE	PR de la ZAC	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	10	5	-50,00%
DOLE	PR de la ZAC	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0,00%
DOLE	PR de la ZAC	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR de la ZIP	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
DOLE	PR de la ZIP	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	10	233,33%
DOLE	PR de la ZIP	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0,00%
DOLE	PR de la ZIP	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR des Epenottes	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	3	200,00%
DOLE	PR des Epenottes	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0,00%
DOLE	PR des Epenottes	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR des Saulines	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
DOLE	PR des Saulines	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	1	0,00%
DOLE	PR des Saulines	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0,00%
DOLE	PR des Saulines	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR du Pont de la Corniche	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	2	100,00%
DOLE	PR du Pont de la Corniche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	12	100,00%
DOLE	PR du Pont de la Corniche	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0,00%
DOLE	PR du Pont de la Corniche	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR Eisenhower	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
DOLE	PR Eisenhower	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	2	0,00%
DOLE	PR Eisenhower	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0,00%
DOLE	PR Eisenhower	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR Genève	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
DOLE	PR Genève	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	3	-50,00%
DOLE	PR Genève	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2018	2019	N/N-1 (%)
DOLE	PR Genève	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR les Cailles-Perdrix	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	4	100,00%
DOLE	PR les Cailles-Perdrix	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0,00%
DOLE	PR les Cailles-Perdrix	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR Les Commards	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	2	-33,33%
DOLE	PR Les Commards	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0,00%
DOLE	PR Les Commards	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR les Nomades	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	3	6	100,00%
DOLE	PR les Nomades	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5	75	1400,00%
DOLE	PR les Nomades	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0,00%
DOLE	PR les Nomades	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR les Remparts	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	2	0,00%
DOLE	PR les Remparts	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	14	18	28,57%
DOLE	PR les Remparts	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0,00%
DOLE	PR les Remparts	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR Pré Marnoz	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
DOLE	PR Pré Marnoz	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	3	0,00%
DOLE	PR Pré Marnoz	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0,00%
DOLE	PR Pré Marnoz	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR route de Villette Goux	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
DOLE	PR route de Villette Goux	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	7	2	-71,43%
DOLE	PR route de Villette Goux	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	12	0,00%
DOLE	PR route de Villette Goux	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR Rue Bachelu	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
DOLE	PR Rue Bachelu	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	3	50,00%
DOLE	PR Rue Bachelu	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0,00%
DOLE	PR Rue Bachelu	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR Rue de Yersin	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	1	-50,00%
DOLE	PR Rue de Yersin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9	6	-33,33%
DOLE	PR Rue de Yersin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0,00%
DOLE	PR Rue de Yersin	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR rue des Puits Goux	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1	2	100,00%

Les autres interventions sur les postes de relèvements						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2018	2019	N/N-1 (%)
DOLE	PR rue des Puits Goux	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	-	12	0,00%
DOLE	PR rue des Puits Goux	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR rue des Sources Goux	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2	6	200,00%
DOLE	PR rue des Sources Goux	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0,00%
DOLE	PR rue des Sources Goux	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR Rue Léon Bel	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1	-	-100,00%
DOLE	PR Rue Léon Bel	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	3	6	100,00%
DOLE	PR Rue Léon Bel	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0,00%
DOLE	PR Rue Léon Bel	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR St Joseph	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
DOLE	PR St Joseph	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	1	0,00%
DOLE	PR St Joseph	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0,00%
DOLE	PR St Joseph	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR St Martin	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
DOLE	PR St Martin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	-	3	0,00%
DOLE	PR St Martin	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	12	12	0,00%
DOLE	PR St Martin	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR St Mauris	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	-	-	0,00%
DOLE	PR St Mauris	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	6	9	50,00%
DOLE	PR St Mauris	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	24	24	0,00%
DOLE	PR St Mauris	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%
DOLE	PR transfert rive gauche rive droite	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	2	-	-100,00%
DOLE	PR transfert rive gauche rive droite	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	5	3	-40,00%
DOLE	PR transfert rive gauche rive droite	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	14	12	-14,29%
DOLE	PR transfert rive gauche rive droite	Tâche d'exploitation des postes de relèvement	Total	48	48	0,00%

3.1.5 La conformité du système de collecte

• L'AUTOSURVEILLANCE RESEAU

L'autosurveillance des réseaux d'assainissement concerne principalement les réseaux unitaires et mixtes de plus de 2 000 Eq/H. Elle consiste :

- A instrumenter les principaux déversoirs d'orage de mesures des débits et estimer les charges rejetées mensuellement pour les DO en aval des bassins versants supérieurs à 10 000 Eq/H.
- A estimer les périodes de déversement et des débits dans le cas des DO en aval des bassins versants supérieurs à 2 000 Eq/H.

Le tableau suivant indique le niveau d'instrumentation des déversoirs d'orage du contrat.

Instrumentation des déversoirs			
Type	2018	2019	N/N-1 (%)
Taux de déversoirs d'orage (120 < charge < 600 kgDBO/j) instrumentés (%)	100	100	0,0%
Taux de déversoirs d'orage (charge > 600 kgDBO/j) instrumentés (%)	100	100	0,0%

• LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS

Les industriels raccordés au réseau sont soumis à une autorisation de déversement délivrée par la Collectivité qui fixe les limites de qualité des rejets industriels. Le premier tableau ci-dessous précise les principaux industriels (ICPE notamment le cas échéant) raccordés au système de collecte du présent contrat qui ont obtenu à ce jour l'autorisation.

Cette autorisation peut être accompagnée d'une convention, laquelle est un contrat de droit privé signé entre tous les acteurs (entreprise, collectivité(s) propriétaire(s) des réseaux, gestionnaire de la station d'épuration).

Elle est le fruit d'une négociation et permet de préciser et de développer les modalités de mise en œuvre des dispositions de l'autorisation de déversement à laquelle elle est annexée. Le second tableau détaille les industriels qui ont signé une convention.

Etablissement	Nature de l'activité	Convention signée	Date de signature	Date échéance	Autorisations signées	Date de signature
AmphénoI	Bureau d'études	NON			OUI	12/04/2016
Atelier José Vincent	Menuiserie, Agencement	NON			OUI	12/04/2016
Blanchisserie Roux	Blanchisserie	OUI	13/05/2016	31/12/2028	OUI	12/04/2016
Bouvard Industrie Alina	Biscuiterie	OUI	21/06/2016	31/12/2028	OUI	12/04/2016
Bricomarché	Bricolage	NON			OUI	12/04/2016
CASINO	Grande distribution	NON			OUI	12/04/2016
C&K Components	Electronique	OUI	01/09/2016	31/12/2028	OUI	14/07/2016
CHS St Ylie Hôpital	Médecine	OUI	27/06/2016	31/12/2028	OUI	12/04/2016
Centre Hospitalier Louis Pasteur	Médecine	OUI	23/09/2016	31/12/2028	OUI	12/04/2016
CHS St Ylie Blanchisserie	Médecine	OUI	27/06/2016	31/12/2028	OUI	12/04/2016
Clavière Salaisons	Fabrication charcuterie, Salaison	OUI	30/06/2016	31/12/2028	OUI	12/04/2016
Clavière viande	Découpe de viandes	OUI	13/07/2017	31/12/2028	OUI	27/10/2017
Fromagerie (+avenant n°1) BEL	Fabrication de fromage	OUI	24/06/2016 02/05/2017	31/12/2028	OUI	04/05/2016

Etablissement	Nature de l'activité	Convention signée	Date de signature	Date échéance	Autorisations signées	Date de signature
IDMM	Décolletage	OUI	05/12/2016	31/12/2028	OUI	07/10/2016
Idéal Standard	Céramique	NON			OUI	12/04/2016
INNOVIA	Activité logistique et industrielle	OUI	14/06/2012	13/06/2017	OUI	10/10/2015
KIABI (SAS FANEM)	Commerce de vêtements	NON			OUI	12/04/2016
Latitude 39	Commerce d'articles de sport	NON			OUI	12/04/2016
Lycée Duhamel	Education	NON			OUI	12/04/2016
Ets Parrot	Travail du fil	OUI	02/08/2016	31/12/2028	OUI	12/04/2016
ONF	Stationnement et lavage de véhicule	OUI	24/11/2016	31/12/2028	OUI	03/11/2016
PETROL 39	Lavage de véhicules particuliers et utilitaires	OUI	18/04/2016	31/12/2028	OUI	02/08/2016
POLYCLINIQUE DU PARC	Activités hospitalières	OUI	29/06/2018	31/12/2028	OUI	23/01/2019
ROUX TP	Travaux publics	NON			OUI	12/04/2016
SICTOM de DOLE	Collecte des déchets non dangereux	OUI	24/12/2018	31/12/2028	OUI	20/02/2019
SNS	Nettoyage industriel	NON	22/02/2010	22/02/2015	OUI	12/04/2016
SYNDICAT MIXTE LA GRANDE TABLEE	Cuisine centrale	OUI	06/02/2018	31/12/2028	OUI	15/02/2018
SONELEC	Travaux d'installation électrique	NON			OUI	12/04/2016

• LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE COLLECTE

Les indicateurs suivants reflètent la performance du système d'assainissement collectif. Ils ont été fixés par le décret du 2 mai 2007.

Performance réseaux				
Indicateur	Unité	2018	2019	N/N-1 (%)
P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre / 1000 habitants desservis	0,09	-	- 100,0%

3.1.6 Le diagnostic permanent

L'arrêté du 21 juillet 2015 demande la mise en œuvre avant 2021 d'un diagnostic permanent des systèmes d'assainissement pour toutes les agglomérations d'assainissement d'une taille supérieure à 10 000 équivalents habitants.

Cette démarche vise à suivre et à améliorer la performance du système d'assainissement afin d'en réduire l'impact sur l'environnement et d'améliorer la qualité du milieu récepteur.

Dans ce cadre, il est nécessaire de :

- Connaître en continu le fonctionnement et l'état structurel du patrimoine
- Prévenir ou identifier les dysfonctionnements dans les meilleurs délais
- Suivre et évaluer l'efficacité des actions engagées
- S'inscrire dans une logique d'amélioration continue

Ce pilotage de la performance du système d'assainissement s'appuie sur la définition, la mise en œuvre et le suivi d'un plan d'actions associées à des indicateurs.

Certaines actions sont incontournables : suivi en continu des flux, suivi des rejets non domestiques, surveillance des masses d'eau impliquées, démarche de gestion patrimoniale.

Afin d'accompagner le déploiement, un guide technique de mise en œuvre du diagnostic permanent a été élaboré par l'Astee avec le soutien du Ministère de la transition écologique et solidaire.

3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement

3.2.1 Le fonctionnement hydraulique

- **LES VOLUMES REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT (A3)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes collectés en entrée du système de traitement.

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m ³)				
Commune	Site	2018	2019	N/N-1 (%)
DOLE	STEP de Choisey	2 474 034	2 215 078	- 10,5%

- **LES VOLUMES DEVERSES EN TETE DE STATION (A2)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes déversés en tête de station.

Volumes déversés en tête de station (en m ³)				
Commune	Site	2018	2019	N/N-1 (%)
DOLE	STEP de Choisey	19 831	15 628	- 21,2%

- **LES VOLUMES TRAITES (A4)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

Volumes traités (en m ³)				
Commune	Site	2018	2019	N/N-1 (%)
DOLE	STEP de Choisey	2 491 725	2 316 532	- 7,0%

3.2.2 L'exploitation des ouvrages de traitement

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, ...

- **LES CHARGES ENTRANTES**

Le tableau suivant détaille l'évolution des concentrations et charges en entrée de station.

Charges entrantes (kg/j)			
STEP de Choisey	2018	2019	N/N-1 (%)
DBO5	1 752,8	1 535,5	- 12,4%
DCO	4 062,4	3 884,3	- 4,4%
MeS	1 904,5	1 627,1	- 14,6%
NG	361,6	330,8	- 8,5%
Pt	50,2	42,4	- 15,4%

- **LES APPORTS EXTERIEURS**

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative des apports extérieurs (hors réseau de collecte) : graisses, matières de vidange, matières de curage, ...

Apports extérieurs				
STEP de Choisey	Nature	2018	2019	N/N-1 (%)
S12 - Apport extérieur en matière de vidange	Volume (m ³)	1 110	1 496	34,8%
S18 - Apport extérieur d'effluents industriels	Volume (m ³)	30 316	31 139	2,7%
S5 - Apport extérieur boue	Volume (m ³ /an)	222	0	-100%

- **LES CONSOMMATIONS DE REACTIFS**

Le tableau suivant permet de mesurer l'évolution quantitative de la consommation d'eau potable et non potable ainsi que celle des réactifs utilisés dans le cadre de l'exploitation des stations de traitement.

Consommation de réactifs					
STEP de Choisey	Nature	Unité	2018	2019	N/N-1 (%)
S14 - Réactifs utilisés (file "eau")	Sels de Fer (FeCl3)	kg	158 646	136 946	- 13,7%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Chaux vive	kg	116 054	139 805	20,5%
S15 - Réactifs utilisés (file "boue")	Polymère	kg	4 375	6 175	41,1%

- **LA FILIERE BOUE**

La production de boues

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des boues produites en station d'épuration.

Production des boues			
STEP de Choisey	2018	2019	N/N-1 (%)
MS boues (T)	703,9	727,4	3,3%
Production (m ³ /an)	152 878	145 315,2	- 4,9%

L'évacuation de boues

La quantité de boue évacuée est détaillée dans le tableau suivant.

Evacuation des boues					
STEP de Choisey	Nature	Filière	2018	2019	N/N-1 (%)
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage produit	98 517,8	0	- 100,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Epandage	664 631	864 380	30,1%
Total boues évacuées après traitement	MS boues (kg)	Compostage / Epandage	763 149	864 380	13,26%
S6 - Boues évacuées après traitement	Production (m ³ /an)	Compostage produit	435	-	- 100,0%
S6 - Boues évacuées après traitement	Production (m ³ /an)	Epandage	2 845	3 842	35,0%
Total boues évacuées après traitement	Production (m ³ /an)	Compostage / Epandage	3 280	3 842	17,13%

L'analyse des boues

Les boues produites et valorisées en épandage agricole font l'objet d'analyses. Ce tableau résume les analyses réalisées.

Nombre d'analyses (valorisation agricole des boues)			
Station	Type	Nombre	Conformité (O/N)
STEP de Choisey	Composés organiques	6	Oui
STEP de Choisey	Eléments traces	6	Oui
STEP de Choisey	Valeur agronomique	8	Oui

- **LES SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT**

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

Bilan sous produits évacués					
STEP de Choisey	Nature	Filière	2018	2019	N/N-1 (%)
S10 - Sable produit	Poids (kg)	STEP	50 000	88 000	76,0%
S11 - Refus de dégrillage produit	Poids (kg)	Incinération	24 000	24 000	0,0%
S9 - Huiles/graissses évacuées sans traitement	Poids (kg)	STEP	10 000	11 000	10,0%

- **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique facturée des stations d'épuration (kWh)				
Commune	Site	2018	2019	N/N-1 (%)
DOLE	STEP de Choisey	1 342 578	1 409 069	5,0%

3.2.3 Les interventions sur les stations d'épuration

- **LES TACHES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE**

Les interventions réalisées sur les stations d'épuration sont détaillées dans le tableau suivant.

Les Interventions sur les stations d'épuration						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2018	2019	N/N-1 (%)
DOLE	STEP de Choisey	Astreinte sur usine	Total	3	20	566,67%
DOLE	STEP de Choisey	Tache de maintenance sur usine	Corrective	139	185	33,09%
DOLE	STEP de Choisey	Tache de maintenance sur usine	Préventive	101	100	-0,99%
DOLE	STEP de Choisey	Tache d'exploitation sur usine	Total	1 500	2 233	48,87%

- **LES CONTROLES REGLEMENTAIRES**

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires sur les stations d'épuration				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
DOLE	STEP de Choisey	Equipement électrique des STEP		11/06/2019
DOLE	STEP de Choisey	Extincteur des STEP	extincteurs	05/11/2019
DOLE	STEP de Choisey	Moyen de levage des STEP	Palan sac polymère	17/06/2019
DOLE	STEP de Choisey	Moyen de levage des STEP	Système de levage	17/06/2019
DOLE	STEP de Choisey	Moyen de levage des STEP	Système de levage	17/06/2019
DOLE	STEP de Choisey	Moyen de levage des STEP	chariot manuel porte palans	17/06/2019
DOLE	STEP de Choisey	Moyen de levage des STEP	Palan (2)	17/06/2019
DOLE	STEP de Choisey	Moyen de levage des STEP	Palan motorisé	17/06/2019

3.2.4 La conformité des rejets du système de traitement

- **L'ARRETE PREFECTORAL**

Le principal texte réglementaire régissant l'auto-surveillance est l'arrêté du 21 juillet 2015, dont certains points comme la conformité du système de collecte ont été précisés dans la note du 7 septembre 2015. En février 2017 l'administration a diffusé un commentaire technique dont la partie 2 est consacrée à l'autosurveillance des systèmes d'assainissement collectifs.

Synthèse de l'arrêté																	
Site	Nom de la période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Op.	Conc. Moy. Annuelle	Conc. Rédhib.	Op.	Flux Moy. Jour	Op.	Flux Moy. Annuel	Flux Rédhib.	Op.	Rdt. Moy. Jour (%)	Op.	Rdt. Moy. Annuel	Rdt. Rédhib.
STEP de Choisey	Temps de pluie	DBO5	3300.0000	25.0000			50.0000							OU	80		
STEP de Choisey	Temps de pluie	DCO	7680.0000	90.0000			250.0000							OU	75		
STEP de Choisey	Temps de pluie	MeS	3360.0000	30.0000			85.0000							OU	90		
STEP de Choisey	Temps de pluie	NG	570.0000			15.0000								OU		70	
STEP de Choisey	Temps de pluie	Pt	190.0000			2.0000								OU		80	
STEP de Choisey	Temps sec	DBO5	3300.0000	25.0000			50.0000							OU	80		
STEP de Choisey	Temps sec	DCO	7680.0000	90.0000			250.0000							OU	75		
STEP de Choisey	Temps sec	MeS	3360.0000	30.0000			85.0000							OU	90		
STEP de Choisey	Temps sec	NG	570.0000			15.0000								OU		70	
STEP de Choisey	Temps sec	Pt	190.0000			2.0000								OU		80	

- **LA CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE**

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

STEP de Choisey - Conformité du planning d'analyses				
Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Taux de conformité
DBO5	52	104	104	200,0%
DCO	104	104	104	100,0%
MeS	104	104	104	100,0%
NG	52	53	53	101,9%
Pt	52	53	53	101,9%

- **LA CONFORMITE PAR PARAMETRE**

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

STEP de Choisey - Conformité par paramètre								
Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Réhabilitaires	Conformité
DBO5	1 535,52	3,84	25,43	98	0	9	0	Oui
DCO	3 884,32	38,43	254,47	93	0	9	0	Oui
MeS	1 627,05	7,32	48,47	97	0	9	0	Oui
NG	330,75	6,5	38,1	88	0	5	0	Oui
Pt	42,43	0,42	2,48	94	0	5	0	Oui

- **LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE**

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale			
Commune	Site	2018	2019
DOLE	STEP de Choisey	Oui	Oui

3.3 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.3.1 Le nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de clients assainissement collectif est détaillé dans le tableau suivant.

Le nombre de clients assainissement collectif			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Particuliers	10 864	10 715	- 1,4%
Collectivités	185	142	- 23,2%
Professionnels	633	771	21,8%
Autres	0	0	0,0%
Total	11 682	11 628	- 0,5%

3.3.2 Les statistiques clients

Le tableau suivant présente les principales statistiques liées à la facturation clients (nombre d'abonnements au service de l'assainissement collectif, taux de desserte, ...).

Statistiques clients			
Type	2018	2019	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	11 682	11 628	- 0,5%
Nombre d'habitants desservis en assainissement collectif	24 798	24 798	0,0%
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	96,2	96,2	0,0%

3.3.3 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Volumes assujettis à l'assainissement			
Type volume	2018	2019	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m ³)	1 538 406	1 541 670	0,2%

Volumes reçus hors périmètre sur le réseau de Dole		
Communes raccordées	Volumes (en m3)	Facturés (en €)
SIA de la Vèze (y compris Brevans village)	101 454	83 703
Authume	32 133	26 511
Crissey	23 690	19 545
Brevans (Parc)	25 630	21 146
Villette les Dole	23 579	19 453
Choisey	64 907	43 455
Gevry et Socad (innovia)	38 944	51 387
Total	310 337	265 200

3.3.4 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	1 901	0
Facturation	317	300
Règlement/Encaissement *	1 113*	144*
Prestation et travaux	401	0
Information	3 627	-
Technique assainissement	23	22
Total	7 382	466

* En raison du confinement lié à l'épidémie du Covid 19, ces données seront transmises ultérieurement.

3.3.5 La relation clients

Notre objectif commun est de garantir une approche professionnelle et une relation de confiance.

• RELEVÉ DES COMPTEURS

SUEZ Eau France déploie sur le terrain des équipes d'agents dédiés **exclusivement** au relevé des compteurs.

Les missions essentielles des agents effectuant la relevé des compteurs, sont :

- la remontée pertinente d'index,
- le diagnostic de dysfonctionnements constatés,



- l'enrichissement la base de données d'informations de terrain (géolocalisation, situation de danger, plombage du compteur, etc.)
- une réponse adaptée aux questions des clients.

copyright : Thierry Duvivier

La fréquence de la relève est adaptée aux différents types d'abonnés : mensuelle, trimestrielle ou encore semestrielle.

Chaque intervention fait l'objet d'une information en amont (affichage en mairie et l'envoi d'un courrier et/ou d'un SMS d'informations aux clients 48h avant le passage du releveur) et d'un compte-rendu suite à l'intervention (carton, email, sms).

• **UNE POLITIQUE ACTIVE DE COMMUNICATION**

Nous informons les clients consommateurs, par le biais de notre site internet, www.toutsurmoneau.fr, ainsi que par des campagnes d'informations via différents média (encart envoyé avec la facture, e-mail, accueil client, réseaux sociaux...), sur les sujets suivants :

- 1) **Promotion des services en ligne gratuits qui facilitent la gestion de leur contrat d'eau :**
 - a. Le compte en ligne
 - b. L'e-facture (ou facture électronique)
 - c. Le suivi conso (disponible uniquement pour les clients équipés d'un compteur communicant)
 - d. Les moyens de paiement : mensualisation et prélèvement
 - e. La dépose d'index en ligne
- 2) **Information sur :**
 - a. Le service de l'eau de sa commune (information sur le prix de l'eau, accès aux analyses sur la qualité de l'eau, la teneur en calcaire, les travaux à venir...);
 - b. Les bons gestes pour maîtriser sa consommation et préserver les ressources en eau;
 - c. Les bonnes pratiques en cas de crise ou d'événements météorologiques (gel, canicule...)
 - d. Le cycle de l'eau, la qualité de l'eau....
- 3) **Information proactive sur la gestion de leur contrat d'eau par email et SMS :**
 - a. Alertes fuite et surconsommation (disponible uniquement pour les clients équipés d'un compteur communicant). Emission et mise à disposition de la facture d'eau
 - b. Actions sur le compteur : relève, changement
 - c. Echanges avec les équipes techniques : confirmation de RDV avec un technicien
- 4) **Amélioration de la qualité relationnelle par :**
 - a. L'intégration de différents canaux relationnels : téléphone, email, formulaires en ligne (abonnement, dépose d'index, demande de devis travaux), tchat, courrier, réseaux sociaux.
 - b. Un développement de l'assistance en ligne via un avatar (FAQ dynamique) ou en chattant avec un conseiller clientèle.
 - c. Des informations sur la gestion des données personnelles
 - d. Des enquêtes de satisfaction à chaud, post-intervention...





> Un livret d'accueil pour les nouveaux clients (remarque : pour les marques locales il s'agit d'un encart facture R/V personnalisé avec la marque locale et non d'un livret)

Lors de son abonnement au service, tout nouveau client reçoit :

- Un courrier d'accueil,
- Le règlement de service,
- Un livret comprenant des informations sur les services en ligne (compte en ligne, e-facture...), sur la facture et les moyens de paiement disponibles, et des conseils sur la maîtrise de la consommation.

Relation client			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Taux de prise d'appel au CRC	90	88,6	- 1,6 %
Satisfaction Post Contact	7,18	7,69	7,1 %
Pourcentage de clients satisfaits	69	80,1	16,1 %
Nombre de réclamations écrites FP2E	133	111	- 16,5 %
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	11,39	*	%

* En raison du confinement lié à l'épidémie du Covid 19, ces données seront transmises ultérieurement.

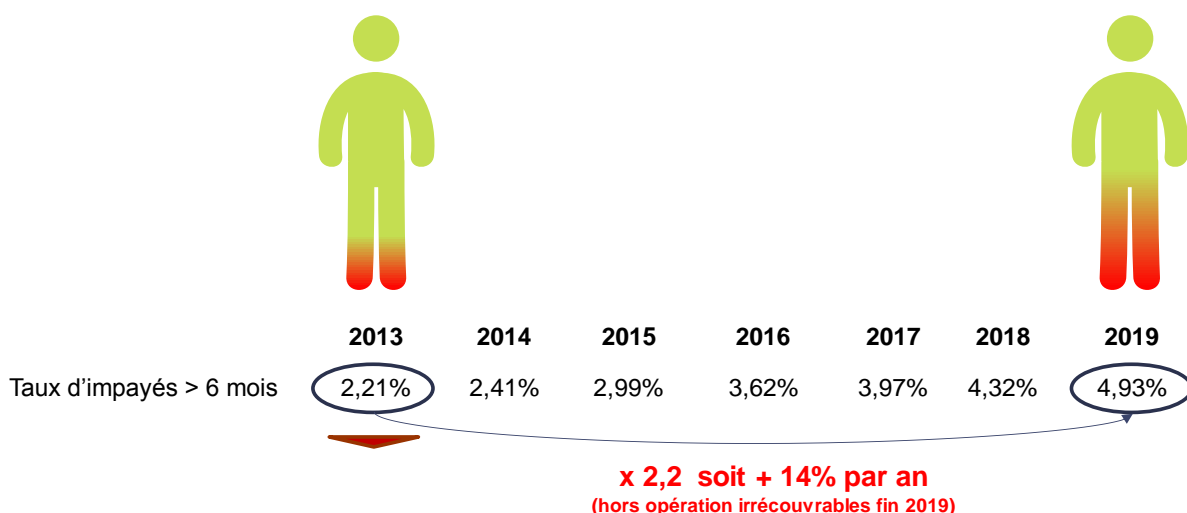
3.3.6 L'encaissement et le recouvrement

Composée d'un service administratif et de professionnels du recouvrement, cette entité interne à SUEZ Eau France travaille en étroite relation avec les services sociaux des communes et des départements

Le taux global des créances (eau, assainissement) supérieures à 6 mois est calculé en prenant le ratio de l'intégralité des créances jugées comme recouvrables, rapportées au chiffre d'affaires de l'année écoulée. Il se détermine en pourcentage du chiffre d'affaires TTC.

Pour une collectivité, ce taux est un indicateur à caractère social. Il donne une mesure de la difficulté de paiement des habitants, même si les causes sont multiples. Ce taux est régulièrement mesuré et constitue un objectif important pour l'Entreprise Régionale.

Depuis 2013, marquée notamment par la promulgation de la loi Brottes, le taux d'impayés clients (eau, assainissement, travaux), défini comme le ratio des créances de plus de 6 mois rapportées au chiffre d'affaires glissant des 12 derniers mois, n'a cessé de progresser.



Pour endiguer cette tendance, Suez a adapté en permanence les compétences et le dimensionnement de ses équipes en charge du recouvrement afin de piloter des plans de relance structurés en 3 phases une fois la période d'exigibilité des factures dépassée :

Recouvrement amiable :

- avis par mails, SMS ou courriers gradués en fonction du temps,
- relances téléphoniques systématiques avant passage à la phase suivante

Recouvrement précontentieux

- recouvrement terrain en cas de relance téléphonique infructueuse,
- recours à des cabinets d'huissiers locaux ou à des sociétés spécialisées de recouvrement

Recouvrement contentieux

- avis de poursuite en cas de recouvrement terrain infructueux,
- transmission des créances à un cabinet de recouvrement et/ou à un huissier
- procédure judiciaire individuelle ou collective (assignation, mesures exécutoires le cas échéant)

Suez Eau France agit également au plan local comme au plan national pour améliorer son dispositif de solidarité et remplir au mieux ses missions de service public. Outre les partenariats développés localement avec les services sociaux, un dispositif d'aide aux clients démunis permet d'identifier les clients en réelle situation de précarité pour les orienter vers le CCAS, le Fonds de Solidarité Logement du Département ou le Correspondant Solidarité Logement interne Suez.

Lorsque toutes les actions de recouvrement amiable et/ou contentieux sont restées vaines et sous réserve de disposer des justificatifs requis (certificats d'irrécouvrabilité), les créances irrécupérables sont passées en irrécouvrables, matérialisant une perte économique pour la collectivité et son concessionnaire.

Le niveau atteint par ces « irrécouvrables » étant devenu trop élevé, la Direction Financière, avec l'accord des Commissaires aux Comptes, a décidé de procéder fin 2019 à un passage en pertes d'une part importante de ce stock d'irrécouvrables.

Cette opération explique le retour à un niveau d'impayés national de 3,93% alors qu'il aurait été de 4,93% sans cela.

Suez et ses équipes mettent tout en œuvre pour que le stock de créances irrécouvrables ne se reconstitue pas.

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Créances irrécouvrables (€)	10 419 ,93	42 611,89	308,95%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	355 887,4	251 117,04	-29,44%
Taux de créances irrécouvrables (%)	0,46	1,37	197,83%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	2,72	2,24	-17,65%

* Données manquantes en raison de l'épidémie du Covid 19 – Seront transmises courant mai 2020.

3.3.7 Le fonds de solidarité

Il s'agit d'un dispositif public de maintien du service public de l'eau et de l'assainissement pour les personnes et les familles en situation de pauvreté et de précarité. Ce dispositif est piloté par les départements.

Le FSL attribue des aides financières ponctuelles et/ou finance des mesures d'accompagnement aux ménages en difficultés. Les aides attribuées couvrent divers domaines liés au logement : l'accès, le maintien et, depuis 2005, les dépenses liées aux impayés d'énergie, d'eau ou de téléphone.

SUEZ a noué des partenariats avec différentes structures partagées de services publics, telles que la Poste, la Maison de services publics ou les Point Informations Médiation Multi-services, qui permet d'offrir un service aux personnes isolées et fragiles. Il s'agit de lieux d'accueil ouvert à tous et destiné à faciliter l'utilisation de l'ensemble des services publics (Engie, EDF, Enedis, SNCF).

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes du département gérées par SUEZ Eau France.

Le fonds de solidarité			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	60	48	- 20,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	50	39	- 22,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	0	0	0,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	0	0	0,0%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	0	0	0,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT)	0	0	0,0%
Montant du dégrèvement social (€ HT)	0	0	0,0%
Montant Total HT "solidarité"	0	0	0,0%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	0	0	0,0%

3.3.8 Les dégrèvements pour fuite

Les dégrèvements			
Désignation	2018	2019	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	43	42	- 2,3%
Nombres de demandes de dégrèvement	43	71	65,1%
Nombres de demandes non couvertes contractuellement	0	0	0,0%
Volumes dégrévés (m ³)	-	17 304	0,0%

3.3.9 Le prix du service de l'assainissement

- LE TARIF**

Le tableau suivant permet de décomposer le tarif du service de l'assainissement.

Le tarif			
Détail prix assainissement	01/01/2019	01/01/2020	N/N-1 (%)
Montant HT part fixe délégataire et collectivité (€/an/abonné)	19,78	20,16	1,9%
Montant HT part proportionnelle (€/an/m ³) – Tranche 1 (0-100 m ³)	1,3172	1,3430	2,0%
Montant HT part proportionnelle (€/an/m ³) – Tranche 2 (>100 m ³)	1,7123	1,7459	2,0%
Taux de la partie fixe du service (%)	10,65%	10,65%	0,0%
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	1,86777	1,90093	1,8%
Prix HT au m ³ pour 120 m ³	1,69793	1,7281	1,8%

- LA REPARTITION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT**

Les composantes du prix de l'assainissement				
Dénomination	Détail prix assainissement	01/01/2019	01/01/2020	N/N-1 (%)
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement) Contrat	19,78	20,16	0,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte) Contrat	0,15	0,15	0,0%
Redevances Tiers	TVA Contrat	0,1698	0,1728	1,8%

- **L'EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT**

Le coefficient d'actualisation du prix est détaillé ci-dessous.

Evolution des révisions de la tarification				
Réseau	Désignation	01/01/2019	01/01/2020	N/N-1 (%)
Eau usée	Coefficient d'indexation eaux usées	1,03	1,0502	2,0%

- **LA FACTURE TYPE 120 M3**

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			189,38	208,32	
ABONNEMENT					
Part Dolea du 01/01/2020 au 31/12/2020	1	20,16	20,16		10,0
CONSOMMATION					
Part Dolea					0,0
T1 de 0 M3 à 100 M3 du 01/01/2020 au 31/12/2020	100 m³	1,3430	134,30		10,0
T2 de 100 M3 à 999999999 M3 du 01/01/2020 au 31/12/2020	20 m³	1,7459	34,92		10,0
ORGANISMES PUBLICS			18,00	19,80	
AGENCE RHONE MEDITERRANEE CORSE					
Modernisation des réseaux du 01/01/2020 au 31/12/2020	120 m³	0,15	18,00		10,0
TOTAL HT			207,38		
MONTANT TVA (10.0 %)			20,74		
Total TTC TVA acquittée sur les débits				228,12	
Net à payer				228,12 €	

4 | Comptes de la délégation



4.1 Le CARE

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire : "Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure."

4.1.1 Le CARE

- Nouvelle clé de réparation des locaux :

Un changement de méthode entre les CARE 2015 et 2016 concernant l'affectation des charges locatives des bâtiments est appliqué :

En 2016 le principe est que nous imputons directement aux contrats les charges locatives afférentes aux sites d'exploitation desdits contrats.

Ceux-ci portent donc principalement ces dépenses liées à leur secteur plus une quote-part des locaux de l'agence Saône Loire Jura dans une moindre mesure.

- Impact et raison des frais informatiques :

La principale raison de la hausse des frais informatique entre 2015 et 2016 est liée à l'impact de l'amortissement de notre nouveau logiciel Clientèle ODYSSEE afin de répondre aux nouveaux besoins de nos usagers. Par ailleurs, l'utilisation de nouvelles applications et de nouveaux outils, pour rendre encore plus performant nos services (géolocalisation, tablettes, smartphones, etc....) participe à cette hausse.

- Calcul des créances irrécouvrables et clients douteux :

La ligne « pertes sur créances irrécouvrables du contentieux recouvrement » du CARE comprend deux éléments :

- La charge liée aux créances irrécouvrables du contrat propre (charge directe)
- La charge liée à la quote-part de la dotation pour créances douteuses

- La hausse significative de ce poste sur le contrat est liée à deux phénomènes :

- Le transfert plus rapide des créances douteuses de plus de 3 mois à des cabinets de recouvrement spécialisés afin d'améliorer le taux de collecte, transfert impliquant automatiquement la constitution d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 50% de son montant HT. En 2015, le transfert se faisait à partir de 6 mois d'ancienneté.
- L'impact de la loi Brottes et son interdiction de couper en cas d'impayés, ce qui a eu pour conséquence pour conséquence, à la fois dégradation de la balance âgée des créances et à la fois le gonflement du montant des créances irrécouvrables.

DOLEA Asst

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2019

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en Euros	2018	2019	Ecart en %
PRODUITS	3 124 754	3 260 250	4,3%
Exploitation du service	2 847 389	2 995 991	
Collectivités et autres organismes publics	176 063	175 211	
Travaux attribués à titre exclusif	93 954	96 043	
Produits accessoires	7 349	-8 995	
CHARGES	2 610 133	2 752 320	5,4%
Personnel	419 370	438 551	
Energie électrique	120 712	140 592	
Produits de traitement	51 587	56 934	
Analyses	47 916	46 075	
Sous-traitance, matières et fournitures	734 714	684 188	
Impôts locaux et taxes	16 293	12 648	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	150 103	165 930	
• télécommunication, postes et télégestion	4 921	4 083	
• engins et véhicules	38 949	36 160	
• informatique	44 596	43 766	
• assurance	4 950	12 414	
• locaux	42 074	41 506	
Frais de contrôle	41 741	42 690	
Ristournes et redevances contractuelles	30 124	30 694	
Contribution des services centraux et recherche	49 742	52 152	
Collectivités et autres organismes publics	176 063	175 211	
Charges relatives aux renouvellements			
- fonds contractuel	574 522	583 714	
Charges relatives aux investissements			
- programme contractuel	200 912	200 912	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	4 669	4 374	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	-8 881	117 169	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	547	487	
Résultat avant impôt	514 622	507 930	-1,3%
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	171 523	157 458	
RESULTAT	343 098	350 472	2,1%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.2 Le détail des produits

DOLEA Asst

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2019

Détail des produits

en Euros	2018	2019	Ecart en %
TOTAL	3 124 754	3 260 250	4,3%
Exploitation du service	2 847 389	2 995 991	5,2%
• Partie fixe	231 394	311 419	
• Partie proportionnelle	1 843 612	2 024 277	
• Pluvial	150 315	154 500	
• Traitement des volumes extérieurs en assainissement	300 191	265 199	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	155 747	153 322	
• Aides au fonctionnement	166 129	87 274	
• dont prime épuration	166 129	87 274	
Collectivités et autres organismes publics	176 063	175 211	-0,5%
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	176 063	175 211	
Travaux attribués à titre exclusif	93 954	96 043	2,2%
• Branchements	48 121	43 089	
• Autres travaux	45 833	52 953	
Produits accessoires	7 349	-6 995	-195,2%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	6 996	-6 996	
• Autres produits accessoires	353	1	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration

PRESENTATION DES METHODES D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2019

- Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.
- Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.
- Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.
- Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.
- La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.

Sommaire

- I. ORGANISATION DE LA SOCIETE
- II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION
- III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES
- IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS
- V. IMPÔT SUR LES SOCIETES
- VI. ANNEXES

I. ORGANISATION DE LA SOCIETE

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.).

L'organisation de **SUEZ Eau France** en 2019 s'appuie sur a Région qui est l'unité de base.

o L'Entreprise Régionale est l'unité de base de l'organisation de la société

- C'est une unité opérationnelle, qui bénéficie du soutien et des services apportés par le Siège Social. Il se subdivise à son tour en unités plus petites, jusqu'au secteur, qui ont en charge la gestion d'un ensemble de contrats proches géographiquement.
- Cette organisation permet à chaque contrat, quelle que soit sa taille, de bénéficier à tout moment des compétences et services attachés aux différents échelons de l'organisation (expertise technique, laboratoires, équipes d'intervention, services de garde, ...), ainsi que des moyens financiers et juridiques nécessaires. La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent un des principes majeurs d'organisation de **SUEZ Eau France**.

o L'Entreprise Régionale dispose de sa propre comptabilité d'établissement

- Son compte de résultat enregistre l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation courante, directes et indirectes.
- La quote-part de frais de fonctionnement du siège social est répartie et inscrite dans la comptabilité des régions.
- Les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, sont également enregistrés localement.

II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

L'ensemble des produits et des charges d'exploitation est issu de la comptabilité générale de la société d'économie mixte à opération unique DOLEA. Cette comptabilité fait l'objet tous les ans d'un audit mené par le Commissaire aux Comptes dûment nommé et d'un rapport général présenté lors du Conseil d'Administration de ladite société.

III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité régions.

o Charges relatives aux renouvellements

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

- a. garantie pour continuité du service,
- b. programme contractuel,
- c. fonds contractuel,

a. « **Garantie pour continuité du service** » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie de continuité du service doit, dans tous les cas, être évaluée en fonction d'un plan technique de renouvellement. Celui-ci est élaboré en fonction des dispositions contractuelles et du risque de renouvellement.

- Pour les anciens contrats (sans programme contractuel ou avec une obligation de renouvellement des branchements plomb inclus dans la garantie) :

La **traduction économique** de la garantie pour continuité de service est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de référence.

- Si le plan technique de renouvellement révèle une dépense régulière sur la durée, la méthode de représentation est une moyenne arithmétique.

- Pour les contrats dont le Produit d'exploitation (hors Compte de Tiers, travaux exclusifs et produits accessoires) est inférieur à 100 k€, les charges relatives au renouvellement à afficher dans les CARE doivent correspondre aux dépenses réelles de l'année, sauf dans le cas des garanties de renouvellement qui couvrent le renouvellement des branchements plomb.

- Pour les contrats signés à partir de 2011 (sans programme contractuel) :

Compte tenu du faible poids du renouvellement fonctionnel, la charge à inscrire dans le CARE est égale à la dépense réelle de l'année.

b. « **Programme contractuel de renouvellement** » : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit « patrimonial »).

La **traduction économique** du programme contractuel de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

Pour les nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires annuel est au moins supérieur à 500 K€ (signés à partir de 2011), la charge inscrite dans le CARE sera **révisée tous les 3 à 5 ans pour tenir compte de la variation entre les montants nets effectivement engagés et les montants prévisionnels**. La nouvelle charge à inscrire, progressant comme la prévisionnelle au même taux de progressivité, sera déterminée pour assurer l'équilibre actuariel au taux de financement fixé contractuellement entre, d'une part les charges déjà inscrites dans les CARE et la nouvelle charge à inscrire sur la durée résiduelle du contrat, et d'autre part les montants nets effectivement engagés et à engager.

c. « **Fonds contractuels de renouvellement** » : cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la « dotation » au fonds contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

o Charges relatives aux investissements contractuels

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

- a. programme contractuel,
- b. fonds contractuel,
- c. annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
- d. investissements incorporels.

a. « **Programme contractuel** » : cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». A la fin du programme de travaux neufs, une comparaison est effectuée entre les montants prévisionnels déterminés en début de contrat, et les montants réellement engagés. La charge calculée du CARE peut alors être révisée en fonction de cette variation. Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1er établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité...). Le rachat du parc compteur en début du contrat et la remise gratuite à la Collectivité en fin de contrat, comme un bien de retour, figure aussi sur cette ligne.

b. « **Fonds contractuels** » : cette rubrique est à renseigner lorsque le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

c. « **Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire** » : cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.

d. « **Investissements incorporels** » : sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.

Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

La méthode consiste à calculer l'annuité progressive d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements réalisés sur la durée du contrat.

o Charges domaine privé

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

1. Dans les installations du Domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels :

- soit on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux.

La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, à un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread).

La durée retenue est basée sur une durée de vie moyenne des compteurs.

- soit le barème interne n'est pas adapté (cas de rachat du parc des compteurs en début du contrat ou de renouvellement des compteurs pour non compatibilité dans le cas de mise en place de la télérelève). Dans ce cas, une annuité progressive au taux de financement externe OAT (selon durée du contrat) + spread doit être calculée sur la base des flux prévisionnels (valeur de rachat de parc en début du contrat, dépenses du PRC, vente du parc en fin contrat). Cette annuité calculée pour le CEP est reprise dans le CARE.

2. Autres éléments corporels et incorporels ('charges relatives aux investissements du domaine privé') :

Ce sont des biens du domaine privé corporel de SUEZ Eau France, tel que bureaux, véhicules, mobilier, ...ainsi que les biens du domaine privé incorporel.

Dorénavant l'ensemble des charges informatiques se retrouve sur la ligne Informatique dans les Autres dépenses d'exploitation.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

- la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée,
- le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 3,14%.

La charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leur valeur ajoutée respective.

o Rémunération du besoin en fonds de roulement

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération est basée sur les taux court terme du marché égal à -0,39% (0,11% en position emprunteur (BFR positif) et 0% en position prêteur (BFR négatif)).

IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé.

V. IMPÔT SUR LES SOCIETES

Un impôt théorique est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle de + 1,02 %.
Le taux applicable est de 31%.

4.2 Les reversements

Cette partie présente les différents reversements à destination de la collectivité et des administrations, y compris ceux liés à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

4.2.1 Les reversements à la collectivité

Les reversements au profit de la collectivité (hors reversement de TVA) intervenus au cours de l'exercice sont :

Les reversements à la collectivité		
Période	Date du reversement	Montant (€)
RODP	28/06/2019	30 694
Frais de contrôle	28/06/2019	42 690
Total		73 384

4.3 La situation des biens et des immobilisations

Le présent chapitre se rapporte aux biens inventoriés au chapitre "L'inventaire du patrimoine".

Il détaille la politique de gestion du patrimoine menée par le Délégué et la Collectivité conformément au contrat de délégation pour veiller au bon état des biens et leur adéquation à remplir leur fonction.

Il détaille en particulier les programmes de renouvellement et d'amélioration effectués par le Délégué, en indiquant la dépense constatée, qui correspond aux coûts comptables (factures, coûts internes immobilisés, frais généraux) constatés sur l'année.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué : un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.

4.3.1 La situation sur les installations

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Nous avons réalisé les travaux de renouvellement nécessaires au bon fonctionnement des installations, conformément à nos obligations contractuelles, sur les installations suivantes :

Renouvellement sur les installations (Fonds électromécanique)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
PR Avenue de Lahr-RVT- Télétransmission SOFREL	2 531,86
PR Eisenhower-RVT- Télétransmission SOFREL	1 384,56
PR Rue Léon Bel-RVT- Armoire de commande	1 907,28
PR des Epenottes-RVT- Porte entrée Soubrier	428,20
PR les Cailles-Perdrix-RVT- Porte Soubrier	428,20
PR St Mauris-RVT-Pompe temps sec 1	5 159,73
PR rue des Sources Goux-RVT- Armoire électrique	3 511,00
PR du Pont de la Corniche-RVT- Armoire de commande	3 912,66
PR Rue de Yersin-RVT- Télétransmission	929,25
DO Mesnils Pasteur-RVT- Sonde de niveau	1 748,48
DO amont PR ZIP-RVT- Télétransmission LT42	1 231,20
PR Genève-RVT- Pompe 1	2 741,46
PR du Pont de la Corniche-RVT- Pompe temps sec 2	1 770,84
PR du Pont de la Corniche-RVT- Télétransmission	627,70
PR du Pont de la Corniche-RVT- Pompe temps sec 1	1 731,20

4 | Comptes de la délégation

Renouvellement sur les installations (Fonds électromécanique)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
PR de la ZAC-RVT- Trappes	330,40
PR Genève-RVT- Cana, clapets, Vannes	5 364,93
STEP de Choisey-RVT- Poste toutes eaux 2 pompe 1 File 3	1 752,25
STEP de Choisey-RVT- Poste toutes eaux 2 pompe 2 File 3	129,15
STEP de Choisey-RVT- Filtre surpresseur 3 Robuschi	2 052,63
STEP de Choisey-RVT partiel - Pont racleur clarif 1	3 261,60
STEP de Choisey-RVT- Bande de roulement clarif 1	2 540,28
STEP de Choisey-RVT- Carte automate filière boue	2 418,11
STEP de Choisey-RVT-Compresseur local centrifugeuse	3 161,18
STEP de Choisey-RVT- Motoréducteur gavopompe 2	3 321,28
STEP de Choisey-RVT- Gavopompe 2	7 657,38
STEP de Choisey-RVT- Agitateur 1 file 3	4 252,23
STEP de Choisey-RVT- Agitateur 2 file 3	4 196,88
STEP de Choisey-RVT- Débitmètre boues extraites	- 16,18
STEP de Choisey-RVT- Siphon clarificateur 2	1 434,03
PR les Remparts-RVT- RVT partiel pompe tps sec 1	4 436,28
STEP de Choisey-RVT- Variateur bol centri 2	1 366,90
STEP de Choisey-RVT- Variateur pompe boue déshydr 1	932,49
STEP de Choisey-RVT- Variateur pompe boue déshydr 2	932,48
STEP de Choisey-RVT- Réparation vanne siphon	1 966,96
STEP de Choisey-RVT- Vanne + actionneur 10%	1 888,60
STEP de Choisey-RVT- Centrifugeuse 2	108 286,72
STEP de Choisey-RVT- Pompe 1 à boues alim	2 831,30
STEP de Choisey-RVT- Pompe 2 à boues alim	2 815,72
STEP de Choisey-RVT- Pompe 3 à boues alim	2 777,92
STEP de Choisey-RVT partiel -Garde-corps, trapp	2 678,40
STEP de Choisey-RVT- Pompe polymère 2	946,44
STEP de Choisey-RVT- Microscope	987,12
STEP de Choisey-RVT- Oxymètre	923,38
STEP de Choisey-RVT- PH mètre	923,38
STEP de Choisey-RVT partiel- Manchette	2 037,81
STEP de Choisey-RVT- Vanne restitution DN 100	4 652,15

Renouvellement sur les installations (Fonds électromécanique)	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
STEP de Choisey-RVT- Surpresseur n°2	43 797,69
STEP de Choisey-RVT- Perceuse sur colonne	2 016,30
STEP de Choisey-RVT- Ventilateur local surpresseur	799,20
STEP de Choisey-RVT- Pompe forage 1	1 895,24
STEP de Choisey-RVT- Caméra de surveillance	1 657,43
STEP de Choisey-RVT- Bassin orage 1 - by pass	577,73
STEP de Choisey-RVT- Clarif 1 bac à mousse	1 301,00
STEP de Choisey-RVT- Clarif 2 bac à mousse	1 301,00
STEP de Choisey-RVT- Canal comptage file 3	19 531,79
STEP de Choisey-RVT- Transmetteur bassin aérateur 2	733,88
STEP de Choisey-RVT- Sonde PR	1 017,00
STEP de Choisey-RVT- Sonde PR toutes eaux1	1 591,20
STEP de Choisey-RVT- Variateur pompe 3 tps sec	755,92
STEP de Choisey-RVT- Doseur à chaux file 1	1 275,48
STEP de Choisey-RVT- Prélèveur eau brute	2 741,29
STEP de Choisey-RVT- Pompe polymère 1	872,64
Total	295 148,85

4.3.2 La situation sur les canalisations et les branchements

- LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Le tableau suivant présente le programme de renouvellement et de réhabilitation de réseau réalisé sur l'année :

Renouvellement et réhabilitation des réseaux	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
RVT-Accessoires de voirie	58 429,16
RVT-Branchements Asst	6 859,68
Fonds de RVT canalisations - Suppression fosses septiques	- 162,00
Fonds de RVT canalisations-Collecteur rue Bethouard	16 973,31
Fonds de RVT canalisations-Collecteur avenue Pompidou	48 096,72

Renouvellement et réhabilitation des réseaux	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Fonds de RVT canalisations-CV T3-Place aux Fleurs	4 745,78
Fonds de RVT canalisations - Collecteur Rue Marius PIEYRE	58 794,96
Fonds de RVT collecteur Asst rue BERNARD	46 432,49
Fonds de RVT canalisations -Chemisage collecteur asst rue LEDOUX	31 814,80
Fonds de RVT canalisations - Etude sur DO rue du NEMOND	16 908,12
Etude sur réseau assainissement et dimensionnement PR Genève	20 165,07
Fonds de RVT canalisations - Rue des Paters	28 388,70
Fonds de RVT canalisations-Collecteur Rue des Sources GOUX	59 993,70
Fonds de RVT canalisations-Collecteur Rue St Exupéry-Chemisage	14 927,30
Total	412 367,79

- **LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Les travaux neufs effectués par le Délégué cette année sont les suivants :

Travaux neufs effectués sur les réseaux	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Création du réseau assainissement - Contournement du centre-ville	102 239,52
Total	102 239,52

4.4 Les investissements contractuels

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué :

- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué,
- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.

La présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation figure ci-avant.

Le présent chapitre distingue les investissements de renouvellement, les travaux neufs du domaine concédé et les investissements du domaine privé :

- Le renouvellement se définit comme le remplacement, à fonction identique, d'un bien du domaine concédé. Ce nouveau bien peut être d'une conception strictement identique, améliorée, ou d'une technologie différente. Ce qui importe est sa finalité,
- Les travaux neufs sont représentés par les opérations de création d'installations neuves ou le remplacement de biens qui donnent lieu à une extension, soit lorsque le volume traité est augmenté

(aspect, quantitatif), soit lorsque la qualité du service rendu est sensiblement améliorée (aspect qualitatif),

- Les investissements du domaine privé sont des biens du domaine privé de SUEZ Eau France, tels que les compteurs et les équipements de télérelève, ainsi que l'outillage et équipements, bureaux, véhicules, mobilier, informatique, etc., ...

4.4.1 Le renouvellement

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Les opérations de renouvellement réalisées sur l'année d'exercice ont été décrites au chapitre "La situation des biens et des immobilisations". Le tableau suivant récapitule ces opérations.

Renouvellement de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	295 148,85
Réseaux	412 367,79
Total	707 516,64

- **LA COMPTABILISATION DU RENOUVELLEMENT DANS LE CARE**

La traduction dans le CARE de ces dépenses est la suivante :

Dépenses comptabilisées dans l'année par type d'obligation contractuelle	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Fonds contractuel de renouvellement	707 516,64

- **LE SUIVI PLURIANNUEL DU RENOUVELLEMENT**

Les dépenses constatées de renouvellement au cours des 5 dernières années d'exercice sont les suivantes :

Suivi pluriannuel du renouvellement : dépenses comptabilisées (€)		
Opération	2018	2019
Renouvellement	935 978	707 516,64

4.4.2 Les travaux neufs du domaine concédé

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Les travaux neufs réalisés ont été décrits ci-avant. Le tableau suivant récapitule ces opérations et leur traduction dans le CARE :

Les travaux neufs de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Réseaux	102 239,52 €
Total	102 239,52 €

- **LA COMPTABILISATION DES TRAVAUX NEUFS DANS LE CARE**

La traduction dans le CARE de ces dépenses est la suivante :

Dépenses comptabilisées dans l'année par type d'obligation contractuelle	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Fonds contractuel de travaux	102 239,52
Total	102 239,52

- **LE SUIVI PLURIANNUEL DES TRAVAUX NEUFS**

Les dépenses constatées sur les travaux neufs au cours des 5 dernières années d'exercice sont les suivantes :

Suivi pluriannuel des travaux neufs : dépenses comptabilisées (€)		
Opération	2018	2019
Travaux neufs	13 480,9	102 239,52

5 | Votre délégataire



DOLEA ASSAINISSEMENT est une SEMOP qui réunit 2 actionnaires :

- La Ville de Dole : 49 %
- SUEZ Eau France : 51 %

Cette partie présente l'organisation de l'actionnaire SUEZ Eau France.

Expert des métiers de l'eau et des déchets depuis 160 ans, présent sur les 5 continents, SUEZ met toute sa capacité d'innovation au service d'une gestion performante et durable des ressources. Le Groupe accompagne ses clients dans le passage d'un modèle linéaire qui surconsomme les ressources à une économie circulaire qui les recycle et les valorise.

En France, berceau historique du Groupe, 29 000 collaborateurs mettent en œuvre une gestion totalement renouvelée des ressources et accompagnent leurs clients vers l'économie circulaire.

Cette partie décrit notre organisation ainsi que les moyens humains et matériels que nous mettons en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat.

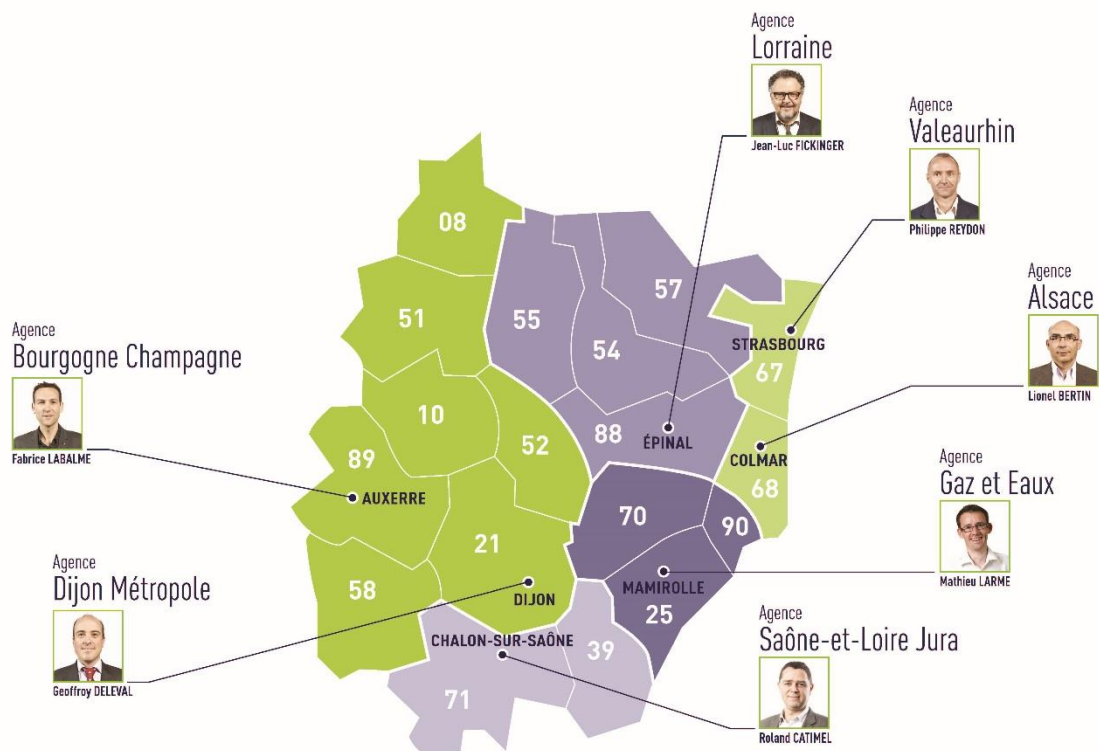
5.1 Notre organisation

5.1.1 La Région

La Région Est

La Région Est pour l'activité eau de SUEZ regroupe les régions administratives Grand Est et Bourgogne - Franche-Comté. 1200 collaborateurs travaillent chaque jour à la préservation des ressources en eau. Le siège est basé à Dijon.

Son organisation assure une grande proximité vis-à-vis des clients : 8 Agences territoriales sont ainsi en charge de la gestion des contrats : Lorraine, Vaux-de-France, Alsace, Gaz & Eaux, Saône & Loire Jura, Dijon Métropole, Bourgogne et Champagne Ardenne.





<i>Directeur Région Est</i>	MARC BONNIEUX
<i>Périmètre géographique</i>	Grand Est Bourgogne - Franche-Comté
<i>Population couverte (Eau et Assainissement)</i>	4 200 000 habitants
<i>Implantation</i>	Le siège est basé à Dijon. Le territoire compte plus de 30 sites d'embauche, sur 18 départements
<i>Clients Eau potable</i> <i>Clients Assainissement</i> <i>Contrats DSP</i> <i>Contrats PS</i>	1 200 000 818 000 436 657
<i>Installations :</i> <i>Usines Eau</i> <i>STEP</i> <i>Postes de relevage</i> <i>Linéaires réseaux Eau + Assainissement</i>	398 usines 436 STEP 1 646 26 638 km
<i>Collaborateurs</i>	1 200

Principaux partenaires de la Région Est :



- ➔ Dijon métropole
- ➔ Eurométropole de Strasbourg
- ➔ SIVOM de Mulhouse
- ➔ Grand Chalonnais
- ➔ Communauté urbaine du Grand Nancy
- ➔ Auxerre
- ➔ Dole
- ➔ Épinal
- ➔ St-Dié-des-Vosges
- ➔ Syndicat intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (Eau)
- ➔ Communauté d'agglomération de Colmar

Les métiers de l'activité concernent **le petit cycle de l'eau**, activité historique de l'entreprise :

PRODUIRE de l'eau et protéger la ressource ;

DISTRIBUER l'eau et proposer des services innovants adaptés aux besoins des consommateurs ;

COLLECTER ET ASSAINIR les eaux usées pour les rendre propre à la nature.

Spécialiste du grand cycle de l'eau dans la Région Est, SUEZ participe activement à la révolution de la ressource et du digital en intégrant un large panel de compétences avec des projets de références :



VALORISER ET PRESERVER LA RESSOURCE

Valoriser les boues en énergie pour la ville :

- Boues et jus de choucroute transformés en biogaz à la station d'épuration de Meistratzheim.
- Projet Biovalsan : la station d'épuration de Strasbourg a été la première en France à transformer le biogaz produit à partir des eaux usées en biométhane. Ce gaz vert est réinjecté dans le réseau de distribution et représente l'équivalent de ce que consomment 5000 logements BBC en 1 an.



Utiliser l'énergie des eaux usées pour chauffer la ville et les piscines :

3 degrés bleu eau chaude, degrés bleu chaleur

- 74 % des besoins en chaleur des 108 logements sociaux de l'ancienne Caserne Lefèvre à Mulhouse sont couverts par la chaleur des eaux usées introduites dans les circuits de chauffage.
- A Chenôve, où les 13 500 m² des entrepôts du Tramway de Dijon sont chauffés à plus de 50% grâce à la chaleur des eaux usées
- A la piscine des Grésilles de Dijon ou au Centre Nautique de Chalon-sur-Saône, où le système « Degrés Bleu Eau Chaud » permet de chauffer et de régler indépendamment la température des petits et grands bassins

« Eau verte à Dijon » :

Depuis 2012, Dijon métropole et SUEZ récupèrent les eaux issues du drainage d'un parking du centre-ville, qui partaient jusqu'alors à l'égout. Grâce à ce procédé, nommé « Eau verte », l'eau sert à arroser les pelouses des 15 km du parcours du tramway et également au lavage des rames, des quais, de la voirie et des bus. Elle alimente également les canaux d'irrigation du jardin de l'Arquebuse. De quoi permettre au Dijon métropole d'économiser près de 100 000 m³ d'eau potable par an.



INNOVER

Pour rendre la ville plus intelligente :

- **Accompagner Dijon métropole vers la Métropole Intelligente**, en partenariat avec Bouygues Energies & Services, Citelum et Capgemini, en réalisant et en gérant un poste de pilotage connecté des équipements de l'espace public.
- **130 000** compteurs intelligents sur l'ensemble de notre territoire
- **2 centres de pilotage VISIO**, à Dijon et à Thann, regroupant différents services, savoir-faire, technologies numériques et pilotant en temps réel les services d'eau ou d'assainissement du grand cycle de l'eau de la ville.
- **85 systèmes experts Aquadvanced**, permettant à nos clients de surveiller en temps réel le réseau d'eau potable
- **2 systèmes experts WELLWATCH**, permettant de suivre tous les forages de Dijon et Creutzwald afin de détecter des surconsommations et ainsi alerter l'exploitant pour optimiser la performance énergétique des forages.
- **1 AVICRUE**, mis en œuvre pour la première fois en mars 2014 sur la rivière de l'Ouche, cet outil permet d'alerter automatiquement la Ville de Dijon par SMS et par mail de tous les risques d'inondation. Les services de la Ville peuvent alors mettre en œuvre les mesures de protections adaptées pour en réduire les impacts sur les biens et alerter les populations riveraines.

Innovation contractuelle : création des premières SEMOP en France

En janvier 2016, la ville de Dole a confié ses services d'eau et d'assainissement à **Doléa Eau** et **Doléa assainissement**, premières SEMOP en France. Ces 2 Sociétés d'économie mixte à opération unique sont détenues à 49% par la ville de Dole et à 51% par le Groupe SUEZ. Ce nouveau mode de gestion permet à la collectivité de piloter son service conjointement avec un opérateur privé.

PROTEGER LE MILIEU NATUREL

Surveillance des qualités des eaux de baignade à Dijon

SUEZ effectue pour le compte de la Ville de Dijon la surveillance active de la qualité des eaux de baignade de la plage du lac Kir de Dijon durant la saison estivale. Grâce à une surveillance en temps réel de la pluviométrie et des analyses effectuées sur place dans son laboratoire technique de Dijon, SUEZ évalue quotidiennement la qualité de l'eau de baignade et transmet ses résultats à la Ville de Dijon qui prend la décision d'ouverture de la baignade au grand public.

Surveiller en continu la qualité des rejets d'une Station d'épuration

DIVERSIFICATION DE NOS ACTIVITES

Exploitation de la baignade naturelle Beaune Côté Plage

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud a confié à SUEZ pour 7 ans la gestion des sites des Etangs d'Or et de Beaune Côté Plage. Cette Délégation de Service Public innovante tend à développer l'éco-tourisme dans la région, à faire de la baignade naturelle de Montagny-lès-Beaune une référence nationale « Sports & Loisirs » de proximité. Un engagement qui s'appuie sur l'expertise de SUEZ quant à la gestion du grand cycle de l'eau notamment en ce qui concerne le développement durable des milieux naturels et la mise en valeur de la biodiversité, sans oublier le suivi de la qualité des eaux de baignade.

Gestion et aménagement du port de commerce de Givet

En janvier 2011, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes, propriétaire du site, a confié la gestion du Port fluvial de Givet à la société Eau et Force, filiale de SUEZ. Eau et Force a pour ambition de faire du Port un exemple de gestion environnementale.



ÊTRE UN PARTENAIRE RESPONSABLE DU TERRITOIRE

De nombreux partenariats associatifs autour de la protection de la ressource :

- ✓ Lancement d'un programme pédagogique au « fil de l'Ehn » à la station d'épuration de Meistratzheim, avec l'ARIENA, la Maison de la Nature Bruche Piémont et Le SIVOM du Bassin de l'Ehn.
- ✓ Partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) pour favoriser le développement de la biodiversité sur la step de Wittelsheim ou à Beaune sur le site des Etangs d'Or.
- ✓ Ancrage territorial fort en tissant des liens avec de multiples associations alsaciennes fédérant un réseau d'entreprises engagées dans le développement durable : *Idée Alsace, le Labo des partenariats, start-up des territoires.*

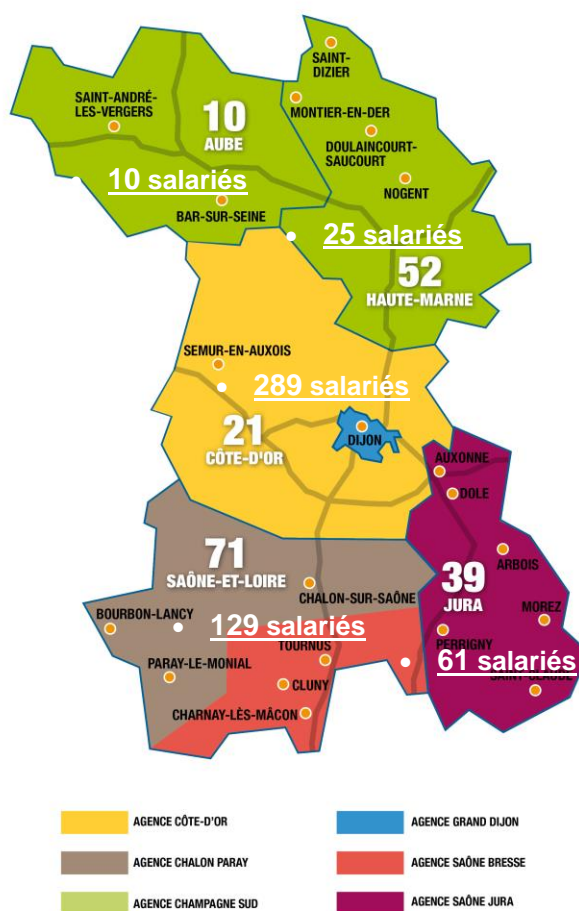
Une Entreprise socialement Responsable

- ✓ **FACE VOSGES** : Club d'entreprises, co-fondé en 2013 par SUEZ, qui lutte contre toute forme d'exclusion en s'appuyant sur la participation active des entreprises.
- ✓ **Partenariats institutionnels** : ENIL (Ecole Nationale d'Industrie Laitière) à Mamirolle et ENGEES de Strasbourg.
- ✓ **Partenariat avec le Centre de réadaptation de Mulhouse** : intégration des travailleurs handicapés, ateliers de simulations d'entretiens d'embauche, soutien à la formation et accueil de stagiaires ;
- ✓ **Partenariats avec des organismes sociaux** : conventions signées avec le CCAS et VOSGELIS (bailleur social).
- ✓ **De multiples actions citoyennes et solidaires sont mises en place** : Formation des travailleurs sociaux, ateliers éco-gestes pour les publics fragiles.

- ✓ **PIMMS de Dijon** : SUEZ est un membre fondateur du PIMMS de Dijon depuis 2000. Le *Point d'Information et de Médiation Multi-Services* est une association de médiation qui fait le lien entre les usagers et les entreprises privées ou les services publics.
- ✓ **La démarche Bien vivre dans son logement** : SUEZ a développé l'opération « Bien vivre dans son logement » en partenariat avec Dijon métropole, des bailleurs sociaux et les fournisseurs d'énergie. L'objectif : aider les dijonnais à réduire leurs factures d'eau et d'énergie en maîtrisant sa consommation.
- ✓ **GRETA de Dole** : SUEZ a créé une filière de formation unique en France sur les métiers de l'eau. Avec plus de 90 personnes diplômées depuis 2004, grâce à 6 salariés-enseignants et 20 tuteurs, SUEZ est engagé pour la formation et l'insertion, avec plus d'un diplômé sur trois qui a trouvé un emploi chez SUEZ.

5.1.2 Nos implantations

Les **514 salariés** de SUEZ Bourgogne Champagne Jura sont regroupés dans 24 lieux d'embauche, eux-mêmes implantés au plus près des contrats grâce à nos 6 agences territoriales.



6 | Glossaire



PRINCIPALES DÉFINITIONS

A

- **Abandon de créance**
Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.
- **Abonné domestique ou assimilé**
Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.
- **Abonnement**
L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné ou l'installation d'assainissement autonome).
- **Assainissement non collectif (ANC) ou autonome**
L'assainissement non collectif est parfois appelé autonome ou individuel. Il désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.
- **Assainissement collectif**
L'assainissement collectif est le mode d'assainissement qui regroupe les infrastructures publiques de collecte (branchements), transport (collecteurs) et traitement centralisé (stations d'épuration et ouvrages de prétraitement physique). Les effluents sont collectés et transportés à l'échelle d'une ou de plusieurs collectivités ou quartiers.
- **Autorité organisatrice**
Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.
- **Avaloir**
Ouverture destinée à recueillir les eaux de ruissellement et à les évacuer à l'égout.

B

- **Branchement assainissement**
Canalisation ou raccordement, en général enterré, destiné à véhiculer les eaux usées et/ou les eaux pluviales depuis l'origine (point d'entrée) jusqu'au collecteur (d'après le paragraphe 3.6 de la NF EN 752-1).

C

- **Certification ISO 9001**
Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.
- **Certification ISO 14001**
Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.
- **Collecteur**

Canalisation ou tout autre ouvrage habituellement enterré, destiné à véhiculer des eaux usées et/ou des eaux pluviales (d'après la NF EN 752-1).

- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, ...) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.

- **Commission départementale Solidarité Eau**

Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.

- **Curage**

Opération de nettoyage ou de désobstruction d'un collecteur, avec extraction de matières, incluant l'utilisation de la haute pression. Il peut être **préventif** (avant problème) ou **curatif** (pour résoudre le problème).

D

- **DBO5**

Demande Biologique/Biochimique en oxygène pour 5 jours. La DBO est la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes présents dans un milieu pour oxyder (dégrader) les substances organiques contenues dans un échantillon d'eau maintenu à 20° C et dans l'obscurité, pendant 5 jours.

- **DCO**

Demande chimique en oxygène : indicateur de pollution correspondant à la quantité d'oxygène consommée pour oxyder les matières biodégradables et non biodégradables.

- **Désobstruction**

Opération de débouchage d'un collecteur, par curage ou par chasse.

E

- **Eaux pluviales**

Eaux provenant des précipitations, qui ne se sont pas infiltrées dans le sol et qui sont recueillies dans le réseau d'assainissement directement depuis le sol ou depuis les surfaces extérieures des bâtiments (d'après la NF EN 752-1).

- **Eaux résiduaires ou eaux usées**

Eaux modifiées par l'usage qui en a été fait et rejetées dans un réseau d'évacuation ou d'assainissement ou vers des ouvrages d'assainissement autonome.

- **Eaux usées domestiques**

Eaux usées provenant des cuisines, buanderies, lavabos, salles de bain, toilettes et installations similaires, en résumé provenant des usages domestiques dans une maison (NF EN 752-1).

- **Échantillon**

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

- **Enquête de conformité**

Une enquête de conformité, permet d'établir un diagnostic vérifiant que :

- les eaux usées d'une habitation sont directement raccordées au réseau public d'eaux usées (sans fosse, ni rétention).
 - les eaux pluviales de l'habitation sont gérées sur la parcelle ou exceptionnellement raccordées au réseau public d'eaux pluviales.
- **Equivalent-habitant (EqHab)**
L'équivalent-habitant est une unité de mesure permettant de quantifier la charge brute de pollution organique, 1 EqHab= 60 g de DBO5.

H

- **Habitant**
Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.
- **Habitant desservi**
Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

I

- **Inspection télévisée**
L'inspection télévisée (à l'aide de caméra vidéo) des canalisations est utilisée pour la détection de fuites, des obstructions et la vérification enregistrée de l'état du conduit. Le passage de la caméra vidéo dans les canalisations se fait par poussée manuelle, jusqu'à une longueur suffisante pour une inspection totale des canalisations.
L'écran visualise l'état du conduit. La distance parcourue par le câble et le détecteur par signal acoustique localise très précisément l'endroit de l'anomalie. En cas d'intervention nécessaire, les travaux de démolition sont limités à la zone concernée, ce qui amène des économies très substantielles du coût d'intervention.
- **ISDND**
Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (correspondant à l'ancienne dénomination CET de classe 2).

M

- **MES**
Matières en suspension : quantité de matière récupérée par filtration sur tamis, elle caractérise la pollution particulaire ou non dissoute.
- **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**
Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

N

- **NK**
Azote Kjeldahl : quantité d'azote présente dans un effluent sous forme ammoniacale (NH₄) et organique, mais n'incluant pas les formes nitrates (NO₃) ou nitrite (NO₂). Il ne s'agit pas de l'azote total (global) exprimé en :

$$NGL = NK + NO_2 + NO_3$$
- **Nombre d'abonnements**

Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, ...).

- **Nombre d'habitants**

Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

O

- **Ouvrage assainissement**

Ouvrage connecté au réseau d'assainissement et permettant la captation ou le stockage des eaux usées ou pluviales : avaloirs, grilles, déversoirs d'orage, déshuileurs, dessableurs.

- **Ouvrages de prétraitement**

Le prétraitement a pour objectif d'éliminer les éléments les plus grossiers, susceptibles de gêner les traitements ultérieurs et d'endommager les équipements. Il s'agit des déchets volumineux (dégrillage), des sables et graviers (dessablage), des graisses et huiles (dégraissage et déshuilage). Au cours du **dégrillage**, les eaux usées passent au travers d'une grille dont les barreaux, plus ou moins espacés, retiennent les matières les plus volumineuses. Ces éléments sont ensuite éliminés avec les ordures ménagères.

Le **dessablage** débarrasse les eaux usées des sables et des graisses par sédimentation. L'écoulement de l'eau à une vitesse réduite dans un bassin appelé "désableur" entraîne leur dépôt au fond de l'ouvrage. Ces particules sont ensuite aspirées par une pompe. Les sables récupérés sont essorés, puis lavés avant d'être soit envoyés en décharge, soit réutilisés, selon la qualité du lavage.

Le **dégraissage** vise à éliminer la présence de graisses dans les eaux usées, graisses qui peuvent gêner l'efficacité des traitements biologiques intervenant ensuite. Le dégraissage s'effectue par flottation. L'injection d'air au fond de l'ouvrage permet la remontée en surface des corps gras. Les graisses sont raclées à la surface, puis stockées avant d'être éliminées (mise en décharge ou incinération). Elles peuvent aussi faire l'objet d'un traitement biologique spécifique au sein de la station d'épuration.

P

- **pH**

potentiel Hydrogène : mesure l'acidité d'une eau (pH inférieur à 7).

- **Prélèvement**

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

- **Prétraitement**

Premiers procédés de traitement de l'eau sur une usine pour éliminer les éléments grossiers les plus faciles à retenir (dégrillage, tamisage, dessablage, ...).

- **P total**

Phosphore total provenant essentiellement des lessives dans les effluents sanitaires urbains

- **PO₄**

Phosphate : forme oxydée dissoute du phosphore.

R

- **Réclamation**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

- **Réseau de collecte des eaux pluviales**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire les eaux de pluie jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué des avaloirs, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau de collecte des eaux usées**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

- **Réseau séparatif**

Le système séparatif consiste à affecter un réseau à l'évacuation des eaux usées domestiques (eaux vannes et eaux ménagères) et avec des réserves, certains effluents industriels. On parle dans ce cas de réseau Eaux Usées (EU). L'évacuation de toutes les eaux de toitures, de chaussées, de ruissellement et de drainage est assurée par un autre réseau que l'on appelle le réseau Eaux Pluviales (EP).

- **Réseau unitaire**

Dans ce cas, un seul réseau collecte dans la même canalisation les eaux pluviales EP et les eaux usées EU.

- **Réseau de rejet industriel**

Réseau de collecte des émissions de substances d'origine industrielle dans l'eau.

- **Réseau de trop-plein**

C'est un réseau de collecte secondaire des eaux pluviales qui est utilisé en cas de forte pluie. Il permet de procéder à un délestage, c'est-à-dire à un déversement du trop plein d'eaux usées dans le milieu naturel.

S

- **Service**

Au sens du présent document, on entend par "service" le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

- **Station de traitement des eaux usées (ou station d'épuration ou usine de dépollution)**

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

- **Système d'assainissement**

Un système d'assainissement est composé d'un système de collecte et d'un système de traitement. Il comprend donc l'ensemble des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées et les eaux pluviales.

- **Système de collecte**

Le système de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées et pluviales depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'aux points de rejets dans le milieu naturel ou dans le système de traitement (stations d'épuration). Il comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

T

- **Traitement des boues**

Ensemble des procédés destinés à rendre les boues des stations d'épuration conformes aux normes environnementales, aux réglementations sur l'utilisation des sols ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Ces traitements ne réduisent pas seulement le volume des résidus, mais stabilisent et transforment également ces derniers en composants acceptables sur le plan environnemental et en produits dérivés utiles. Le traitement tertiaire inclut par exemple le conditionnement chimique, la désinfection, la filtration sous pression, la filtration à vide, la centrifugation et l'incinération. Il est possible de classer le traitement des eaux usées et le traitement des boues dans des catégories différentes, à savoir le traitement secondaire pour les eaux usées et le traitement tertiaire pour les boues d'épuration.

- **Traitement des eaux usées**

Ensembles des procédés visant à rendre les eaux usées conformes aux normes environnementales en vigueur ou aux autres normes de qualité applicables en matière de recyclage ou de réutilisation. On distingue habituellement le traitement primaire, secondaire et tertiaire. Pour calculer le volume total des eaux usées traitées, il convient de ne tenir compte que du type de traitement le plus poussé auquel ces eaux ont été soumises.

V

- **Voirie**

Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard...).

LES INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

Source : *Observatoire National des services d'eau et d'assainissement*

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 17, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'usager. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social. Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (code D201.0)**

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (code D202.0)**

Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.

- **Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (code D203.0)**

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

Formule = somme des tonnages total des boues évacuées par ouvrage

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D204.0)**

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu

récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (collecte, transport, dépollution) ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des Voies Navigables de France (rejet en rivière), ainsi que la TVA.

Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités + montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif) + montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1) / 120

2. Indicateurs de performance

• Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (code P201.1)

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Formule = nombre d'abonnés / nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif x 100

• Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (code P202.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de **0 à 120**, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuel du service d'assainissement collectif. Le plan des réseaux est considéré comme complet s'il couvre au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ou s'il couvre 95 % des branchements ou abonnés du service.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : plan des réseaux (15 points)

- **10 points** : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...) et s'ils existent, des points d'automatisme du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- **5 points** : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises.

Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- **10 points** acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
 - **existence d'un inventaire des réseaux** identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.
 - **la procédure de mise à jour du plan des réseaux** est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- **de 1 à 5 points supplémentaires** : les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué

chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

- **de 0 à 15 points supplémentaires** : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux.

Partie C : informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points)

- **10 points supplémentaires** : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.
 - **de 1 à 5 points supplémentaires** : lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.
 - **10 points supplémentaires** : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...).
 - **10 points supplémentaires** : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées.
 - **10 points supplémentaires** : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item).
 - **10 points supplémentaires** : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...).
 - **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.
 - **10 points supplémentaires** : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans).
- **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P203.3)**
Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.
Formule = moyenne de la conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage
 - **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P204.3)**
Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.
Formule = moyenne de la conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales des ouvrages pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage
 - **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (code P205.3)**

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

Formule = moyenne de la conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales pondérée par la charge entrante en DBO5 de chaque ouvrage

- **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (code P206.3)**

Cet indicateur mesure en pourcentage, la part des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

Formule = quantité des boues admises par une filière conforme/tonnage total des boues évacuées

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code P207.0)**

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/volume facturé

- **Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (code P251.1)**

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

Formule = nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur/nombre d'habitants desservisx1000

- **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (code P252.2)**

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Formule = nombre de points noirs/linéaire de réseau hors branchementsx100

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (code P253.2)**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

- **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (code P254.3)**

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Formule = nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes/nombre de bilans sur 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

- **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (code P255.3)**

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution, ...)).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

A – Éléments communs à tous les types de réseaux (points accordés si existant)

- **20 points** : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).
- **10 points** : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).
- **20 points** : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.
- **30 points** : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.
- **10 points** : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs (points accordés si A = 80)

- **10 points** : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes (points accordés si existant si A=80)

- **10 points** : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code P257.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

7 | Annexes



7.1 Synthèse réglementaire

COMMANDE PUBLIQUE

Entrée en vigueur du code de la commande publique

Marchés publics

Les dispositions de l'ordonnance du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique s'appliquent aux marchés publics ainsi qu'aux contrats relevant de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1^{er} avril 2019.

Concessions

Les dispositions de l'ordonnance s'appliquent aux contrats de concession pour lesquels une consultation est engagée ou un avis de concession est envoyé à la publication à compter du 1^{er} avril 2019.

Toutefois, les dispositions de ce code relatives à leur modification s'appliquent aux concessions conclues ou pour lesquels une procédure a été engagée avant le 1^{er} avril 2016 (date d'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016).

[Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique, article 20 - Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, article 16](#)

Seuils de procédure formalisée

A compter du 1^{er} janvier 2020 :

SEUILS APPLICABLES AUX MARCHES PUBLICS :	
POUVOIRS ADJUDICATEURS	
Fournitures et services :	
a) Autorités publiques centrales sauf dans les cas du c)	139 000 € HT
b) Autres pouvoirs adjudicateurs	214 000 € HT
c) Fournitures des autorités publiques centrales dans le domaine de la défense pour des produits autres que ceux figurant à l'annexe 4 de l'appendice I de l'offre de l'Union européenne au titre de l'Accord sur les marchés publics (2)	214 000 € HT
Travaux	5 350 000 € HT
ENTITÉS ADJUDICATRICES	
Fournitures et services	428 000 € HT
Travaux	5 350 000 € HT
SEUIL APPLICABLE AUX CONTRATS DE CONCESSION : 5 350 000 € HT	

[Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique JORF n°0286 du 10 décembre 2019, texte n° 53, NOR : ECOM1934008V](#)

Seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics

Relève du seuil permettant aux acheteurs de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, de 25 000 à 40 000 euros hors taxes, pour la passation des marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1^{er} janvier 2020.

[Décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances](#)

Protection des pièces couvertes par le secret des affaires devant le juge administratif

- Création d'un « référé en matière de secret des affaires » au sein du code de justice administrative (art. 557-3) : « Lorsqu'il est saisi aux fins de prévenir une atteinte imminente ou faire cesser une atteinte illicite à un secret des affaires, le juge des référés peut prescrire toute mesure provisoire et conservatoire proportionnée, y compris sous astreinte. Il peut notamment ordonner l'ensemble des mesures mentionnées à l'article R. 152-1 du code de commerce ».
- Protection des pièces couvertes par le secret des affaires (CJA, art R. 611-30) : lorsqu'une partie produit une pièce ou une information dont elle refuse la transmission aux autres parties en invoquant la protection du secret des affaires, elle peut mettre en œuvre la procédure de soustraction de pièces au débat contradictoire prévue par l'article R. 412-2-1.
[Décret n° 2019-1502 du 30 décembre 2019 portant application du titre III de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice et autres mesures relatives à la procédure contentieuse administrative](#)

Annexes du code de la commande publique

Fixation de la liste des avis et arrêtés annexés au code de la commande publique, sous la forme d'un tableau (accompagné d'une grille de correspondance), au sein d'une annexe préliminaire :

Numéro de l'annexe	Nom de l'annexe
Annexe n° 1	Avis relatif à la liste des activités qui sont des travaux en droit de la commande publique
Annexe n° 2	Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique
Annexe n° 3	Avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques
Annexe n° 4	Arrêté fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique
Annexe n° 5	Avis relatif à la nature et au contenu des spécifications techniques dans les marchés publics
Annexe n° 6	Arrêté fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde
Annexe n° 7	Arrêté relatif aux fonctionnalités et exigences minimales des profils d'acheteurs
Annexe n° 8	Arrêté relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique
Annexe n° 9	Arrêté fixant la liste des renseignements et documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics
Annexe n° 10	Avis relatif à la liste des dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail permettant de rejeter une offre comme anormalement basse en matière de marchés publics
Annexe n° 11	Arrêté relatif aux modalités de prise en compte des incidences énergétiques et environnementales des véhicules à moteur dans la passation des marchés publics
Annexe n° 12	Arrêté relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique
Annexe n° 13	Arrêté fixant les modèles de garantie à première demande et de caution personnelle et solidaire
Annexe n° 14	Arrêté relatif au certificat de cessibilité des créances issues de marchés publics
Annexe n° 15	Arrêté relatif aux données essentielles dans la commande publique

Annexe n° 16	Arrêté relatif au fonctionnement et à la composition de l'observatoire économique de la commande publique
Annexe n° 17	Arrêté relatif au recensement économique de la commande publique
Annexe n° 18	Arrêté relatif aux comités consultatifs locaux de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics
Annexe n° 19	Arrêté fixant le modèle d'avis pour la passation des marchés publics et des accords-cadres de défense ou de sécurité
Annexe n° 20	Arrêté précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé
Annexe n° 21	Arrêté fixant le modèle d'avis pour la passation des contrats de concession

Arrêté du 22 mars 2019 portant l'annexe préliminaire du code de la commande publique, NOR ECOM1830218A

Seuil de présentation des marchés publics des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics au contrôle de légalité

Les articles L. 2131-2, L. 3131-2 et L. 4141-2 du code général des collectivités territoriales soumettent les marchés publics passés par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics à l'obligation de transmission au contrôle de légalité.

Ces articles renvoient à un seuil « défini par décret » : lorsque le montant du marché est inférieur à ce seuil, l'acte n'est pas soumis au contrôle de légalité.

Ce seuil était fixé à 209 000 € HT depuis 2015.

Il est désormais défini en prenant comme seuil de référence celui qui s'applique aux marchés publics de fournitures et de services passés par les pouvoirs adjudicateurs autres que les autorités publiques centrales selon l'une des procédures formalisées au sens de l'article L. 2124-1 du code de la commande publique, soit, au 1^{er} janvier 2020, 214 000 € HT.

[Décret n° 2019-1375 du 17 décembre 2019 relatif à la définition du seuil de présentation des marchés publics des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au contrôle de légalité](#)

Actionnariat des entreprises publiques locales et compétences des collectivités territoriales

- Par une décision du 14 novembre 2018, le Conseil d'Etat a jugé qu'une collectivité ou un groupement de collectivités territoriales ne peut participer à une société publique locale qu'à condition de détenir l'ensemble des compétences définies par l'objet social de la société concernée, sauf exception dans le cas où l'objet social de la société s'inscrit dans le cadre d'une compétence que la commune n'exerce plus du fait de son transfert, après la création de la société, à un EPCI (CE, 14 novembre 2018, n° 405628, syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles, Mentionné dans les tables du recueil Lebon).
- Le législateur est revenu sur cette interprétation en précisant qu'une collectivité territoriale ou un groupement peut participer au capital d'une société d'économie mixte locale (« *La réalisation de l'objet de ces sociétés concourt à l'exercice d'au moins une compétence de chacune des collectivités territoriales et de chacun des groupements de collectivités territoriales qui en sont actionnaires* », CGCT, art. L. 1522-1, 3°) ou d'une société publique locale (« *Lorsque l'objet de ces sociétés inclut plusieurs activités, celles-ci doivent être complémentaires. La réalisation de cet objet concourt à l'exercice d'au moins une compétence de chacun des actionnaires* », CGCT, art. L. 1531-1) dès lors qu'il détient au moins l'une des compétences correspondant aux missions, et donc à l'objet social, de la société.
- La loi précise que ces dispositions s'appliquent aux sociétés constituées antérieurement à sa date de publication, sous réserve des décisions de justice passées en force de chose jugée.

[Loi n° 2019-463 du 17 mai 2019 tendant à sécuriser l'actionnariat des entreprises publiques locales](#)

Affacturation inversé dans les contrats de la commande publique

La loi « Pacte » vient définir et encadrer le recours à l'affacturation inversé dans les marchés publics : « *Les acheteurs mentionnés à l'article L. 1210-1 du code de la commande publique peuvent, avec l'accord du fournisseur, demander à un établissement de crédit, une société de financement ou un FIA mentionné à l'article L. 313-23 du code monétaire et financier d'assurer le paiement anticipé de certaines de ses factures.*

L'acquisition des créances par l'établissement de crédit, la société de financement ou le FIA s'opère par cession de créance ou subrogation conventionnelle. »

[Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises \(PACTE\)](#)

Contrepartie financière aux modifications demandées par l'acheteur dans les marchés publics de travaux

La loi « Pacte » crée, au sein des dispositions du code de la commande publique relatives aux règles de modification des marchés publics en cours d'exécution, un nouvel article L. 2194-3 imposant à l'acheteur de prévoir une contrepartie financière aux modifications demandées dans les marchés publics de travaux selon lequel : « *Les prestations supplémentaires ou modificatives demandées par l'acheteur au titulaire d'un marché public de travaux qui sont nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage et ont une incidence financière sur le marché public font l'objet d'une contrepartie permettant une juste rémunération du titulaire du contrat.* »

[Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises \(PACTE\)](#)

Facturation électronique dans la commande publique

Insertion dans le code de la commande publique des principes selon lesquels :

- Les titulaires de marchés ainsi que leurs sous-traitants admis au paiement direct et les titulaires de contrats de concession conclus avec l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics, transmettent leurs factures sous forme électronique.
- Ceux-ci acceptent les factures conformes à la « norme de facturation électronique » et transmises sous forme électronique par les titulaires de ces contrats.
- L'Etat met à disposition un portail public de facturation permettant le dépôt, la réception et la transmission des factures sous forme électronique.

[Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises \(PACTE\)](#)

Le décret du 18 juillet 2019 vient préciser les règles de la facturation électronique :

- Définition de la « norme européenne de facturation électronique » par renvoi à la décision de la Commission européenne du 16 octobre 2017 (Comm. UE, déc. (UE) 2017/1870, 16 oct. 2017).
- Liste des mentions essentielles devant figurer sur les factures électroniques.
- Portail public de facturation : un arrêté du ministre chargé du budget, annexé au code, doit définir les modalités techniques selon lesquelles sont effectués le dépôt, la transmission et la réception des factures, afin d'en garantir une réception immédiate et intégrale et d'assurer la fiabilité de l'identification de l'émetteur, l'intégrité des données, la sécurité, la confidentialité et la traçabilité des échanges.
- L'utilisation du portail public de facturation est exclusive de tout autre mode de transmission, sous peine de rejet.

[Décret n° 2019-748 du 18 juillet 2019 relatif à la facturation électronique dans la commande publique](#)

Montant des avances versées aux PME

Fixation d'un taux minimal (10% du montant initial TTC du marché) des avances versées aux PME pour les marchés passés par les acheteurs dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros par an (établissements publics administratifs de l'Etat autres que les établissements publics de santé, collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics). Ce taux minimal reste de 20 % pour les marchés publics passés par l'Etat.

Applicable aux marchés publics pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à la concurrence est envoyé à la publication à compter du 1^{er} janvier 2020.

[Décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances](#)

Possibilité de détachement d'office de fonctionnaires auprès d'une entreprise privée titulaire d'un marché public ou d'un contrat de délégation de service public

Possibilité de détachement d'office de fonctionnaires lorsqu'une personne morale de droit public externalise la gestion de l'un de ses services par un marché public ou une délégation de service public à un prestataire privé ou à un organisme public gérant un SPIC.

[Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique portant modification de l'article 15 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires – Conditions d'application déterminées par décret en Conseil d'Etat \(projet de décret à l'ordre du jour du Conseil commun de la fonction publique du 30 janvier 2020\).](#)

Appui des EPCI à leurs communes membres pour la passation et l'exécution de marchés publics

L'article 65 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit dans le CGCT un nouvel article L. 5211-4-4 qui prévoit qu'un EPCI à fiscalité propre peut désormais se voir confier « la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte » de ses communes membres réunies en groupement de commande.

Conditions de recours :

- Ce dispositif n'est applicable qu'aux seuls EPCI à fiscalité propre, à l'exclusion des syndicats ;
- Un groupement de commande doit être constitué entre des communes membres ou entre celles-ci et l'EPCI ;
- L'intervention de l'EPCI ne peut se faire que par convention et à titre gratuit ;
- Les statuts de l'EPCI doivent prévoir expressément cette possibilité ;
- L'EPCI peut passer et exécuter des marchés, pour le compte de communes membres dès lors qu'elles sont constituées en groupements de commande, indépendamment des compétences qui lui sont transférées.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

DSP : composition de la commission des groupements d'autorités concédantes

Les dispositions du CGCT relatives à la passation des délégations de service public sont complétées afin de tenir compte de la faculté pour les collectivités de constituer des groupements d'autorités concédantes afin de passer conjointement un ou plusieurs contrats de concession (CCP, art. 3112-1).

Ainsi, lorsqu'un tel groupement est composé en majorité de collectivités territoriales ou d'établissements publics locaux, il est prévu l'institution d'« une commission chargée de remplir les fonctions » de la commission de l'article L. 1411-5 du CGCT, dont ces nouvelles dispositions encadrent la composition.

Il peut également être prévu, dans le cadre de la convention constitutive du groupement d'autorités concédantes, la commission compétente est celle du coordonnateur du groupement si celui-ci en est doté.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Report du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes

Les articles 64 et 66 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République attribuent à titre obligatoire les compétences dans le domaine de l'eau et celui de l'assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Toutefois, l'article 1^{er} de la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre de ces compétences, a introduit un mécanisme de minorité de blocage ouvrant aux communes d'une communauté de communes qui n'exerçaient pas à la date de la publication de la loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences dans ces domaines ou dans l'un d'entre eux, la faculté de reporter le transfert obligatoire de la ou des compétences au 1er janvier 2026, si 25% des communes membres représentant 20% de la population intercommunale s'opposaient à l'un ou aux deux transferts avant le 1^{er} juillet 2019. Cette possibilité de blocage a été étendue, par la même loi, aux cas où seule la compétence relative au service public d'assainissement non collectif aurait été transférée à la communauté de communes.

La loi du 27 décembre 2019 permet de faire jouer cette minorité de blocage pour les délibérations prises avant le 1^{er} janvier 2020 dans les communautés de communes qui n'exerçaient pas au 5 août 2018 la compétence dans le domaine de l'eau ou de l'assainissement ou aucune de ces deux compétences ainsi qu'à celles ayant pris seulement une partie de la compétence eau ou de la compétence assainissement à cette date : « *Toutes les délibérations prises avant le 1er janvier 2020 dans les conditions requises au premier alinéa de l'article 1er de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes dans sa rédaction résultant de la présente loi ayant pour objet de s'opposer au transfert des compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de l'une d'entre elles ou d'une partie d'entre elles ont pour effet de reporter le transfert de compétence au 1er janvier 2026* ».

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

Délégation de l'exercice des compétences eau et assainissement

Les communautés de communes et les communautés d'agglomération peuvent déléguer, par convention, tout ou partie des compétences en matière d'eau, d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines à l'une de leurs communes membres ou à un syndicat inclus en totalité dans leur périmètre.

Les compétences déléguées sont alors exercées au nom et pour le compte de la communauté de communes ou d'agglomération délégante.

La convention doit préciser la durée de la délégation et ses modalités d'exécution, définir les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures ainsi que les modalités de contrôle de la communauté de communes ou d'agglomération délégante sur la collectivité délégataire. Elle doit préciser les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

Taux de perte en eau du réseau, transfert de compétence et de trésorerie

- Lors du transfert des compétences relatives à l'eau à un EPCI par une commune, celle-ci doit lui transmettre le schéma de distribution d'eau potable ainsi qu'un état financier de l'exercice de la compétence. Elle doit en outre répondre aux questions de l'EPCI à ce titre.
- Le transfert de compétence s'accompagne du transfert à l'EPCI du solde positif du budget annexe du service d'eau lorsque le schéma fait apparaître un taux de perte en eau supérieur au taux réglementaire, sauf disposition contraire prévue par convention, pouvant prévoir un transfert partiel de budget en fonction de l'état du réseau.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

Sort des syndicats

De manière dérogatoire aux règles en vigueur, les syndicats compétents en matière d'eau, d'assainissement, de gestion des eaux pluviales urbaines ou dans l'une de ces matières, existant au 1^{er} janvier 2019 et inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes exerçant à titre obligatoire ou facultatif ces compétences ou l'une d'entre elles, ou dans celui d'une communauté d'agglomération, sont maintenus jusqu'à six mois suivant la prise de compétence. Le syndicat exerce alors, sur son périmètre, ses attributions pour le compte de l'EPCI et lui rend compte de son activité.

L'EPCI peut, au cours de ces six mois, délibérer sur le principe d'une délégation de tout ou partie de ces compétences ou de l'une d'entre elles aux syndicats compétents, lesquels sont dans ce cas maintenus pour un an supplémentaire à compter de cette délibération.

Le syndicat est dissous ou voit ses compétences réduites si, à l'issue de ce délai d'un an, une convention de délégation n'a pas été conclue entre les parties et approuvée par leurs assemblées délibérantes, précisant la durée de la convention et ses modalités d'exécution.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

Tarification sociale

Les services publics d'eau et d'assainissement sont autorisés à mettre en œuvre des mesures sociales visant à rendre effectif le droit d'accéder à l'eau potable et à l'assainissement dans des conditions économiquement acceptables par tous.

Ces mesures peuvent inclure :

- La définition de tarifs tenant compte de la composition ou des revenus du foyer,
- L'attribution d'une aide au paiement des factures d'eau,
- Une aide à l'accès à l'eau,
- Un accompagnement et des mesures favorisant les économies d'eau,
- La définition de tarifs incitatifs définis en fonction de la quantité d'eau consommée, la part incitative s'ajoutant à une part fixe déterminée selon les modalités de tarification classique.

Les règles de tarification prévoient ainsi que :

- La tarification de l'eau potable aux abonnés domestiques peut tenir compte du caractère indispensable de l'eau potable et de l'assainissement pour les abonnés en situation particulière de vulnérabilité en prévoyant un tarif progressif pouvant inclure une première tranche de consommation gratuite.

- La progressivité du tarif peut être modulée pour tenir compte des revenus et du nombre de personnes composant le foyer, le prix au mètre cube de la tranche de consommation supérieure ne pouvant toutefois excéder le double du prix moyen au mètre cube pour une consommation de référence fixée par arrêté.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

Assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements

Le décret ajuste les conditions d'exercice par les départements de l'assistance technique qu'ils fournissent à certaines communes et à leurs groupements ainsi que les conditions d'éligibilités de ces derniers. Il ajuste les champs d'intervention en matière d'assainissement, de protection de la ressource en eau et de restauration et d'entretien des milieux aquatiques, et précise les champs d'intervention en matière de voirie, d'aménagement et d'habitat. Enfin, il précise également les champs d'intervention en matière de prévention des inondations, en application de l'[article 8 de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017](#) relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

[Décret n°2019-589 du 14 juin 2019 relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements et modifiant des dispositions du code général des collectivités territoriales \(entrée en vigueur le lendemain de sa publication\).](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/6/14/TREL1823609D/jo/texte>

RGPD : publication d'un guide destiné aux collectivités

Ce guide s'adresse aux communes de petite ou de moyenne taille, aux groupements intercommunaux qui ne disposent pas en interne des ressources dédiées. Ce guide sera envoyé à toutes les mairies de Métropole et d'Outre-Mer.

La CNIL rappelle que le respect des règles de protection des données est un facteur de transparence et de confiance à l'égard à la fois des administrés, mais aussi des agents. Dans ce guide, la CNIL explique les grands principes du RGPD, recense les bons réflexes à acquérir dans le cadre de la mise en place d'un traitement de données personnelles et propose un plan d'action afin d'accompagner les collectivités dans leur mise en conformité.

Plusieurs fiches pratiques sont présentées sur la communication des documents administratifs, sur la mise en place de dispositifs vidéo et enfin sur la conciliation entre les durées de conservation et les archives. Par ailleurs, la CNIL a publié plusieurs fiches techniques dans un espace dédié aux collectivités (<https://www.cnil.fr/fr/collectivites-territoriales>).

[Guide de sensibilisation au RGPD pour les collectivités locales, CNIL publié le 18 septembre 2019](#)

<https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/cnil-guide-collectivite-territoriale.pdf>

RGPD : dernière étape de mise en conformité du droit national

Le décret n° 2019-536, publié le 30 mai 2019, stabilise le cadre juridique national relatif à la protection des données. Il marque enfin l'achèvement du processus d'adaptation du droit national au RGPD : sa publication permet l'entrée en vigueur de l'ensemble du nouveau cadre juridique de la protection des données personnelles. La loi dite « Informatique et Libertés » modifiée et son décret d'application, profondément remaniés, permettent dorénavant aux personnes comme aux organismes traitant des données d'appréhender de manière plus claire leurs droits et obligations en matière de protection des données à caractère personnel.

Décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

ASSAINISSEMENT

Aire de grand passage et services publics eau et assainissement

Le décret détermine les règles relatives à l'aménagement, l'équipement, la gestion et l'usage, les modalités de calcul du droit d'usage et de la tarification des prestations fournies, ainsi que le règlement intérieur type des aires de grand passage. L'aire de grand passage comprend au moins : 5° Un dispositif de recueil des eaux usées ;

Décret n° 2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/3/5/2019-171/jo/texte>

DERU et délimitation des zones sensibles

L'article 5.1 de la directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (DERU) demande aux Etats membres de délimiter des zones sensibles à l'eutrophisation. L'article 5.6 de la directive prévoit que cette délimitation soit révisée tous les 4 ans. La note abroge et remplace celle du 21 août 2014 relative à la révision des zones sensibles en application de la directive.

Note technique du 6 juin 2019 relative à la révision des zones sensibles en application de la directive du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (DERU) et à la mise en œuvre des dispositions de l'article 5.4 de la directive

Texte non paru au JO

http://www.assainissement.developpementdurable.gouv.fr/documents/note_technique_zones_sensibles_2019.pdf

EAU POTABLE

Gestion des risques sanitaires en cas de présence de chrome dans les eaux destinées à la consommation humaine

Une limite de qualité sur le chrome total s'applique à un seuil de 50 µg/l. Or, une des formes du chrome, le chrome VI, est particulièrement toxique. Ainsi, suivant l'avis de l'ANSES, cette instruction prend en compte un seuil de gestion de 6 µg/l pour le chrome.

En cas de dépassement du seuil de 6 µg/l pour le chrome total, un second prélèvement sera effectué pour vérifier si le chrome VI dépasse ce seuil. Si c'est le cas, une restriction d'usage peut être décrétée, ainsi qu'un suivi renforcé.

Instruction no DGS/EA4/2019/142 du 21 juin 2019 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de chrome dans les eaux destinées à la consommation humaine

https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2019/19-08/ste_20190008_0000_0056.pdf

Institution d'un droit de préemption pour la préservation des ressources en eau

- A la demande de la commune ou du groupement de communes compétent pour contribuer à la préservation de la ressource en eau, l'autorité administrative de l'Etat peut instituer un droit de préemption des surfaces agricoles sur un territoire délimité en tout ou partie dans l'aire d'alimentation de captages utilisés pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine. Ce droit de préemption a pour objectif de préserver la qualité de la ressource en eau dans laquelle est effectué le prélèvement.
- Les biens acquis sont intégrés dans le domaine privé de la collectivité territoriale ou de l'établissement public qui les a acquis. Ils ne peuvent être utilisés qu'en vue d'une exploitation agricole compatible avec l'objectif de préservation de la ressource en eau.
- Les biens acquis peuvent être cédés de gré à gré, ou concédés temporairement à des personnes publiques ou privées, à la condition que ces personnes les utilisent aux fins prescrites par un cahier des charges, qui prévoit les mesures nécessaires à la préservation de la ressource en eau et qui est annexé à l'acte de vente, de location ou de concession temporaire.

[Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#)

AGENCES DE L'EAU : REDEVANCE ET PROGRAMME D'INTERVENTION

Arrêté du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11e programme d'intervention des agences de l'eau

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/3/13/TREL1904645A/jo/texte>

Arrêté du 27 février 2019 relatif à la détermination du plafond annuel des taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2019

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/2/27/TREL1903563A/jo/texte>

Arrêté du 11 février 2019 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Agence française pour la biodiversité et à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/2/11/TREL1903566A/jo/texte>

Arrêté du 11 janvier 2019 portant modification de l'arrêté du 18 mai 2018 instituant les commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents contractuels des agences de l'eau

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/1/11/TREK1904756A/jo/texte>

REDEVANCES A VNF

Ce décret entre en vigueur le 31 -12-19, pour les nouveaux titres d'occupation ou d'utilisation du domaine public et pour les titres d'occupation ou d'utilisation du domaine public en cours régissant les ouvrages de prise et de rejet d'eau à d'autres fins que la production hydroélectrique ;

Il détermine les modalités spécifiques applicables à la redevance domaniale à laquelle sont assujettis les titulaires de titres d'occupation et d'utilisation temporaire du domaine public qui implantent des ouvrages de prise et de rejet d'eau dans le réseau de voies navigables confié à Voies navigables de France, dénommée « redevance de prise et rejet d'eau ».

Décret n° 2019-1356 du 13 décembre 2019 relatif aux redevances de prise et de rejet d'eau dans le domaine public fluvial confié à Voies navigables de France

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039508596&dateTexte=&categorieLien=id>

OUTILS DE PLANIFICATION ET D'ORGANISATION

Délimitation des bassins ou groupements de bassins

Arrêté du 12 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/7/12/TREL1902990A/jo/texte>

PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUE

Protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole

Précision des conditions de mise en œuvre du dispositif de surveillance annuelle des quantités d'azote de toutes origines épandues. Modification de certaines modalités de déclaration des quantités d'azote par les personnes physiques ou morales détenant, cédant ou commercialisant à titre professionnel des fertilisants azotés dans les zones de surveillance. Description également de la méthodologie de calcul de la valeur de référence et de la marge d'incertitude mentionnées au III de l'article R. 211-81-1.

Arrêté du 20 février 2019 modifiant l'arrêté du 7 mai 2012 relatif aux actions renforcées à mettre en œuvre dans certaines zones ou parties de zones vulnérables en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole (entré en vigueur le lendemain de sa publication)

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/2/20/TREL1900339A/jo/texte>

Les pouvoirs de l'AFB devenue Office français de biodiversité sont renforcés en matière pénale

En métropole comme outre-mer, les missions de l'OFB ont pour objectif la préservation, gestion et restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que "la gestion équilibrée et durable" de la ressource en eau. Il contribue à l'exercice de la police administrative et judiciaire relative à l'eau, aux espaces naturels, aux espèces, à la chasse et à la pêche. Il est en charge de l'exercice de la police sanitaire en lien avec la faune sauvage. Au titre de sa mission de développement de la connaissance, de la recherche et de l'expertise il coordonnera les systèmes d'information sur la biodiversité, l'eau, les milieux aquatiques et marins et à fournir une expertise en matière de "gestion adaptative" de certaines espèces, autrement dit sur la manière d'adapter les prélèvements en fonction de leur état de conservation. Il apportera un appui à l'Etat, aux acteurs publics pour la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau et de la biodiversité. Il conserve la gestion directe de certaines aires protégées, notamment les parcs naturels marins et certaines réserves nationales de chasse et de faune sauvage. Il assure un appui aux gestionnaires d'espaces naturels et aux parcs nationaux. Enfin, il a une mission de formation et d'accompagnement des citoyens et parties prenantes sur les enjeux de la biodiversité.

La loi renforce la police de l'environnement. Les inspecteurs de l'environnement, en particulier, pourront mener des enquêtes ordinaires en totalité, de la constatation de l'infraction jusqu'à l'orientation de poursuites une fois l'enquête achevée, sans qu'il y ait lieu de mobiliser les officiers de police judiciaire. Les prérogatives des agents de droit privé des réserves et du Conservatoire du littoral et des agents de développement des fédérations de chasse sont également étendues au constat d'infractions sur leurs territoires de compétences, en complémentarité avec les agents de l'OFB. Plusieurs mesures de police sont aussi renforcées : allongement de 2 à 3 ans de la peine pour les délits d'atteinte aux espèces et aux habitats protégés et les délits liés à un exercice illégal de la chasse ; création d'un nouveau délit et

renforcement des sanctions administratives applicables en cas de non-respect des mesures prises par le préfet pour suspendre une installation ou ordonner la remise en état d'un site.

Le texte facilite la vidéosurveillance dans la lutte contre le dépôt sauvage de déchets. Il habilite le maire à intervenir plus rapidement en abaissant d'un mois à dix jours la durée de la période d'échanges contradictoires, précédant la possibilité de mettre en demeure le producteur de déchets concerné.

Loi 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement (1)

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038821234&categorieLien=id>

Arrêté du 9 septembre 2019 relatif à la définition du bon état écologique des eaux marines et aux normes méthodologiques d'évaluation

Le présent arrêté définit le bon état écologique des eaux marines conformément à l'article R. 219-6 du code de l'environnement, tel que celles-ci conservent la diversité écologique et le dynamisme d'océans et de mers qui soient propres, en bon état sanitaire et productifs, et que l'utilisation du milieu marin soit durable, sauvegardant ainsi le potentiel de celui-ci aux fins des utilisations et activités des générations actuelles et à venir.

Il constitue le deuxième des cinq éléments des plans d'action pour le milieu marin, établis au titre de l'article L. 219-9 du code de l'environnement.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039130954>

Publication du schéma national des données sur le milieu marin en application de l'article R. 131-34 du code de l'environnement.

Ce schéma précise notamment : le périmètre des données entrant dans le système d'information sur le milieu marin et leur organisation en systèmes d'information métiers ; la composition du référentiel technique et ses modalités d'approbation ; la création de services en réseau, notamment un service d'accès aux données via le portail en ligne à l'adresse « milieumarinefrance.fr » et un service dédié à la mise en œuvre et au partage du référentiel technique (le service d'administration des référentiels marins, SAR) ; les principes de mise à disposition des informations ; la gouvernance du dispositif.

Arrêté du 8 juillet 2019 approuvant le schéma national des données sur le milieu marin

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000038880666

GEMAPI

Le décret définit les missions d'un établissement public territorial de bassin sur le territoire d'une collectivité non adhérente, spécifie le contenu des projets de statut des établissements publics territoriaux de bassin et des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau et précise les délais de consultation prévus dans la procédure de création des établissements publics territoriaux de bassin et des établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau. Ce décret caractérise également les dispositions à prendre lorsqu'un établissement public territorial de bassin ou un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau n'est plus conforme aux critères fixés par le présent décret.

Décret n° 2019-926 du 2 septembre 2019 relatif aux établissements publics territoriaux de bassin et aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039025568&dateTexte=&categorieLien=id>

ICPE – INSTALLATIONS CLASSEES

ICPE : installation de combustion rubriques 2910 ou 3110

Le décret organise le recueil des données concernant les caractéristiques des installations de combustion (type et proportion de combustibles utilisés, secteur d'activité de l'installation, type d'installation...), nécessaires au rapportage auprès de la commission européenne, conformément à la directive (UE) 2015/2193 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des installations de combustion moyennes, en particulier les articles 5, 6 et 9 et l'annexe I.

Décret n° 2018-1161 du 18 décembre 2018 modifiant le chapitre V du titre Ier du livre V du code de l'environnement s'agissant des informations à fournir pour les installations de combustion moyennes

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037826354&dateTexte=&categorieLien=id>

ICPE-IOTA : AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Autorisation environnementale : les dossiers pourront toujours être consultés sur format papier

La loi pour un Etat au service d'une société de confiance dite loi Essoc et son décret d'application du 24 décembre 2018 prévoit une expérimentation visant à remplacer l'enquête publique par une consultation en ligne sur les régions de Bretagne et de Hauts de France. En dépit de cette expérimentation, la voie électronique ne sera pas le seul moyen de consultation : le public peut demander une communication du dossier sur papier dans les conditions définies par l'article D123.46.2 du code de l'environnement. Si le dossier est important en volume, une consultation sur place peut également être organisée.

Réponse ministérielle sous question Sénat 19 mars 2019

Publication du MODELE CERFA DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Arrêté du 28 mars 2019 fixant le modèle national de la demande d'autorisation environnementale

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/3/28/TREP1916072A/jo/texte>

Dossier de demande d'AE : simplification de procédure et correction d'erreurs

Le texte entre en vigueur au lendemain de sa publication ; toutefois, les dispositions du I et du II de l'article 8 s'appliquent aux demandes d'autorisation environnementale ou de dérogation présentées à compter du 1er janvier 2020.

Ce décret vise à simplifier le dispositif de l'autorisation environnementale au niveau réglementaire. A cette fin, il transforme notamment certaines consultations obligatoires en consultations facultatives, fluidifie la fin de la procédure d'autorisation environnementale et prévoit des possibilités de dématérialisation du dossier de demande d'autorisation environnementale. Enfin, il corrige diverses imperfections et erreurs matérielles.

Décret n° 2019-1352 du 12 décembre 2019 portant diverses dispositions de simplification de la procédure d'autorisation environnementale

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039507962&dateTexte=&categorieLien=id>

URBANISME

Un décret utile pour préciser la loi ELAN concernant le contentieux de certains titres d'urbanisme

Ce décret a pour objet de préciser l'articulation du [nouvel article L. 600-5-2 du code de l'urbanisme](#), issu de l'[article 80 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018](#) dite loi ELAN avec les articles R. 600-1 et R. 600-5 du même code : il précise, que :

- L'obligation de notifier le recours au titre de l'article R. 600-1 du code de l'urbanisme n'est pas applicable en cas de contestation d'un permis modificatif, d'une décision modificative ou d'une mesure de régularisation ; le recours contre un permis modificatif, une décision modificative ou une mesure de régularisation n'a donc pas à être notifié, à peine d'irrecevabilité, à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation.
- Le mécanisme de cristallisation automatique des moyens est applicable dans le cadre de recours formés à l'encontre d'un permis modificatif, d'une décision modificative ou d'une mesure de régularisation dans les conditions prévues par l'article L. 600-5-2. Cela implique que les parties ne peuvent plus invoquer des moyens nouveaux, passé un délai de deux mois à compter de la communication aux parties du premier mémoire en défense.

Décret 2019-303 du 10 avril 2019 pris pour l'application de l'article L600-5-2 du code de l'urbanisme

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/4/10/2019-303/jo/texte>

Instruction par des prestataires privés des demandes d'autorisation d'urbanisme

Depuis la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, l'organe délibérant d'une commune ou d'un EPCI peut confier l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme des prestataires privés, sous la responsabilité de l'autorité de délivrance, qui conserve la compétence de signature des actes d'instruction et la liberté de ne pas suivre la proposition des prestataires (code de l'urbanisme, art. L. 423-1).

Le décret du 23 mai 2019 complète en conséquence l'article R. 423-15 de ce code en ajoutant ces prestataires à la liste des services pouvant être chargés des actes d'instruction des demandes de permis et des déclarations préalables.

Décret n° 2019-505 du 23 mai 2019 relatif à l'instruction par des prestataires privés des demandes d'autorisation d'urbanisme

SECURITE DES INTERVENTIONS

Amiante

Le Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations établit que le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage ou le propriétaire d'immeubles par nature ou par destination, d'équipements, de matériels ou d'articles doit faire rechercher la présence d'amiante, préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante. Les modalités de réalisation de ce repérage avant travaux de l'amiante seront précisées par arrêtés spécifiques à chaque secteur. Actuellement la parution de l'arrêté pour le domaine 2 est fixé à octobre 2020.

Article R4412-97

I. - Le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage ou le propriétaire d'immeubles par nature ou par destination, d'équipements, de matériels ou d'articles qui décide d'une opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante fait réaliser la recherche d'amiante mentionnée à l'article [L. 4412-2](#) dans les conditions prévues par le présent paragraphe.

Ces risques, appréciés par la personne mentionnée à l'alinéa précédent, peuvent notamment résulter du fait que l'opération porte sur des immeubles, équipements, matériels ou articles construits ou fabriqués avant l'entrée en vigueur des dispositions du décret n° [96-1133](#) du 24 décembre 1996 relatif à l'interdiction de l'amiante, pris en application du code du travail et du code de la consommation ou auxquels l'interdiction prévue par ce décret n'est pas applicable.

II. - La recherche d'amiante est assurée par un repérage préalable à l'opération, adapté à sa nature, à son périmètre et au niveau de risque qu'elle présente.

Les conditions dans lesquelles la mission de repérage est conduite, notamment s'agissant de ses modalités techniques et des méthodes d'analyse des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, sont précisées par arrêtés du ministre chargé du travail et, chacun en ce qui le concerne, des ministres chargés de la santé, de la construction, des transports et de la mer, pour les domaines d'activité suivants :

1° Immeubles bâtis ;

2° Autres immeubles tels que terrains, ouvrages de génie civil et infrastructures de transport ;

3° Matériels roulants ferroviaires et autres matériels roulants de transports ;

4° Navires, bateaux, engins flottants et autres constructions flottantes ;

5° Aéronefs ;

6° Installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité.

III. - Les arrêtés mentionnés au II précisent à quelles conditions les documents de traçabilité et de cartographie disponibles ou les recherches d'amiantes effectuées en application des lois et règlements ou à l'initiative des intéressés sont regardés comme satisfaisant à l'obligation de repérage.

IV. - Dès lors qu'un repérage a été réalisé dans les conditions prévues au présent article, les opérations réalisées ultérieurement dans le même périmètre ne donnent pas lieu à un nouveau repérage sauf lorsque des circonstances de fait apparues postérieurement à celui-ci en font apparaître la nécessité ou lorsque la réglementation entrée en vigueur après sa réalisation le prescrit.

Art. R. 4412-97-3 (Décr. n° 2017-899 du 9 mai 2017, en vigueur le 1^{er} oct. 2018)

I. — Lorsque, pour l'un des motifs suivants, la personne mentionnée au premier alinéa du I de l'article R. 4412-97 constate que le repérage ne peut être mis en œuvre, la sécurité des travailleurs est assurée dans les conditions prévues au II du présent article:

1° En cas d'urgence liée à un sinistre présentant un risque grave pour la sécurité ou la salubrité publiques ou la protection de l'environnement;

2° En cas d'urgence liée à un sinistre présentant des risques graves pour les personnes et les biens auxquels il ne peut être paré dans des délais compatibles avec ceux requis pour la réalisation du repérage;
3° Lorsque l'opérateur de repérage estime qu'il est de nature à l'exposer à un risque excessif pour sa sécurité ou sa santé du fait des conditions techniques ou des circonstances dans lesquelles il devrait être réalisé;

4° Lorsque l'opération vise à réparer ou à assurer la maintenance corrective et qu'elle relève à la fois des interventions mentionnées au 2° de l'article R. 4412-94 et du premier niveau d'empoussièremement mentionné à l'article R. 4412-98.

II. — Dans les cas mentionnés au I, la protection individuelle et collective des travailleurs est assurée par des mesures prévues pour chaque domaine d'activité par les arrêtés mentionnés au II de l'article R. 4412-97 comme si la présence de l'amiante était avérée. Ces mesures sont définies par l'entreprise appelée à la réaliser l'opération, en fonction, d'une part, du niveau de risque qu'elle a préalablement évalué et notamment du niveau d'empoussièremement estimé mentionné à l'article R. 4412-98 et, d'autre part, des circonstances propres à l'opération projetée et en particulier du degré d'urgence que sa réalisation présente.

PROCEDURES CIVILES DEXECUTION

Un décret novateur en vue de diminuer le volume du contentieux civil

Ce décret est pris en application de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de *programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice*. L'objet du décret est de simplifier et d'harmoniser la procédure de 1^{ère} instance dans son ensemble. Il a un impact sur les contentieux usagers.

- De nombreuses dispositions concernent le nouveau tribunal judiciaire nouvellement créé par cette loi, qui fusionne en une juridiction unique l'ancien Tribunal de grande instance et le Tribunal d'instance.
- Obligation dans certains contentieux de recourir au mode de règlement alternatif des litiges (médiation, conciliation etc...) avant toute action en justice notamment lorsque l'enjeu du litige est inférieur est inférieur à 5 000 euros sous peine d'irrecevabilité (art. 750-1 du Code de procédure civile ou CPC)
- L'exécution provisoire des décisions de première instance devient de droit : le nouvel article 514 du CPC prévoit que « *les décisions de première instance sont de droit exécutoires à titre provisoire à moins que la loi ou la décision rendue n'en dispose autrement* ».
- La représentation par avocat devient désormais la règle, aussi bien devant le Tribunal judiciaire (art. 760 du CPC) que devant le Tribunal de commerce (art. 853 du CPC), avec une exemption pour la plupart des litiges dont l'enjeu est inférieur à 10.000 euros.

Décret no 2019-1333 du 11 décembre 2019 réformant la procédure civile

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000039480084

<http://www.justice.gouv.fr/justice-civile-11861/procedure-civile-au-1er-janvier-2020-documents-de-synthese-32852.html>

7.2 Assurance

Responsabilité civile



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, l'Assureur, MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD
dont le siège social est situé
14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS CEDEX 09
agissant tant pour notre compte que pour celui de la coassurance

CERTIFIONS QUE :

La Société SUEZ GROUPE, Tour CB 21 – 16 Place de l'Iris – 92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX, agissant tant pour son compte que pour celui de l'ensemble des Sociétés du Groupe, a souscrit une assurance Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation consécutives N°113.511.283, et notamment pour sa filiale SUEZ EAU FRANCE et l'ensemble de ses filiales.

Sous réserve des termes, conditions, exclusions, limites, sous-limites et franchises de la Police, les garanties sont acquises notamment en cas de :

- Incendie / Explosion
- Dégâts des Eaux (y compris déclenchement intempestif de sprinklers)
- Foudre
- Dommages électriques
- Vol
- Bris de machines
- Tempêtes, Ouragans, Trombes, Tornades et Cyclones
- Choc de véhicules terrestres
- Grèves, Emeutes, Mouvements populaires
- Attentats et actes de terrorisme
- Catastrophes Naturelles

Ainsi que les :

- Recours des voisins et des tiers

PERIODE DE VALIDITE

Le contrat est en cours pour la période du 01/01/2020 jusqu'au 31/12/2020 sous réserve du paiement de la prime.

La présente attestation est établie à la demande de la Société assurée pour valoir et servir ce que de droit, et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes, (sous)-limites et franchises prévues par les clauses et conditions du contrat précité.

Fait à : Paris le : 9 Janvier 2020

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège Social 14 bd Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'M' followed by a flourish.

- ATTESTATION D'ASSURANCE -

MMA IARD Assurances Mutuelles – MMA IARD Atteste que :

Doléa-Assainissement (SEMOP) 5, rue Emmanuel Jodelet 39100 DÔLE
SIRET : 81400659900017

Bénéficie du contrat d'assurance du GROUPE SUEZ de responsabilité de nature décennale n° 146 457 886 pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent

1. aux activités professionnelles ou missions suivantes :

Le souscripteur et ses filiales exercent ces activités en tant que :

- Contractant général
- Entreprise générale
- Entreprise en charge de macro-lot ou lot séparés
- Sous-traitant

➤ Aux activités professionnelles ou missions suivantes pour des ouvrages soumis et non soumis à obligation d'assurance :

- ✓ Conception, Exécution, rénovation, réparation et entretien de réseaux,
- ✓ Pose et fourniture de canalisations (travaux sur voiries) et de matériaux sur voiries (tampons, plaques, grilles et caniveaux), travaux sur voiries divers,
- ✓ Réalisation totale ou partielle (y compris la conception), l'exploitation, la conduite, l'entretien, la réparation, le renouvellement et plus généralement la maintenance d'installations destinées :
 - au traitement des eaux de tout nature, de tous fluides liquides ou gazeux (à l'exception des hydrocarbures), de fluide quelconques entrant dans un processus industriel,
 - au traitement et à la valorisation de déchets, y compris celui des divers sous-produits,
 - distribution, commercialisation de boues séchées valorisées,
 - transport, distribution d'eau potable ou d'eau résiduaire,
 - tout négoce, vente ou fabrication de produits, matériels ou équipements
- ✓ Réalisation totale ou partielle (y compris la conception) et l'exploitation, de toutes installations destinées à la production, au traitement/ épuration, et à la distribution d'eau potable ou d'eau résiduaire et de tous fluides liquides ou gazeux, et de fluides quelconques entrant dans un processus industriel,
- ✓ Reprise et création de réseaux VRD EU/EP/AEP, installations d'ouvrages de prétraitement d'assainissement / d'évacuation d'eaux usées (bacs à graisses, assainissement non collectif, poste de relevage, séparateurs à hydrocarbures, fosses de décantation et fosses de relevage, changement de colonnes, réseau, siphons, regards, ...)
- ✓ Travaux de platage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, chape de protection des installations de chauffage, tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- ✓ Conception et exécution de branchement de canalisations sur conduites publiques,
- ✓ Fourniture et pose d'installations autonomes d'assainissement,
- ✓ Plomberie intérieure et extérieure bâtiment (EU/EP/AEP), y compris réalisation de travaux de chaudronnerie, tuyauterie et structures métalliques,
- ✓ Installation et nettoyage de canalisation
- ✓ Stations de traitement d'eau, de forages et de captages,
- ✓ Activité ECO CONFORT (récupération de l'eau de pluie) : Est garantie, l'activité de récupération d'eau de pluie « ECO confort », et pour autant que la garantie RCD sur les ouvrages soumis à l'obligation d'assurance soit concernée.

L'ASSURANCE BTP REALISATEUR

- ✓ Réservoirs, et bassins de rétention,
- ✓ VRD : Réalisation de réseaux de canalisation, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de système d'assainissement autonome, de voirie, de poteau et câbles.
- ✓ Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouille
- ✓ Plomberie Installation sanitaire : Réalisation d'installation (production, distribution, évacuation) sanitaires et d'eau chaude (sanitaire et de chauffage), de réseau de fluide ou de gaz, hors technique de géothermie et pose capteurs solaires intégrés. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :
 - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements
 - chapes de protection des installations de chauffage
 - tranchées, trous de passage, saignées et raccords
 - calorifugeage, isolation thermique et acoustique
 - raccordement électrique du matériel
 - réalisation de gouttières, descentes eaux pluviales et solins
- ✓ Travaux de rénovation, de réhabilitation, d'extension et de travaux neufs y compris dans le cadre de travail de maintenance
- ✓ Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) de chauffage et de refroidissement, y compris de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C.), et de puits canadien ou provençal, aérothermie, hors techniques de géothermie et hors pose de capteurs intégrés.
Cette activité comprend les travaux accessoires et complémentaires de :
 - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
 - chapes de protection des installations de chauffage,
 - tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
 - calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
 - raccordement électrique du matériel,
 - installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.
 - alimentation des appareils de chauffage et de refroidissement en source d'énergie,
 - ramonage des conduits de fumée et d'installations.
- ✓ Centre de technique de compactage
- ✓ Travaux de couverture et Zinguerie
Cette activité comprend les travaux de :
 - zinguerie et éléments accessoires en PVC,
 - pose de châssis de toit (y compris exutoires en toiture),
 - réalisation d'isolation et d'écran sous toiture,
 - ravalement et réfection des souches hors combles,
 - installation de paratonnerre,
 - pose de capteurs solaires, hors conception de l'installation,
 - pose de souche de cheminée,
 - étanchéité de toiture terrasse d'une surface maximum de 150 m².Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :
 - raccord d'étanchéité,
 - réalisation de bardages verticaux,
 - éléments de charpente non assemblés.Est exclue la réalisation d'isolation frigorifique par panneaux sandwichs et d'installations photovoltaïques.
- ✓ Travaux d'installation de dispositifs de sécurité anti-incendie
 - de type Sprinkleurs RIA,
 - Colonnes humides
 - Colonnes sèches
- ✓ Peinture
Réalisation de peinture, y compris les revêtements plastiques épais ou semi épais (RPE et RSE), de ravalement en peinture ou par nettoyage, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales.
Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :
 - remise en état de menuiserie,
 - revêtements de faïence,
 - nettoyage, sablage, grenillage,
 - isolation acoustique et thermique par l'intérieur et l'extérieurSont exclus les travaux d'imperméabilisation, d'étanchéité et les revêtements de sol à base de résine synthétique.

L'ASSURANCE BTP REALISATEUR

✓ Métallerie, serrurerie

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- protection contre les risques de corrosion,
- installation et raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements,
- mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, à l'exclusion de capteurs solaires,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.

✓ Charpente et structure bois

Réalisation de charpentes, structures et ossatures à base de bois à l'exclusion des façades-rideaux.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :

- couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature,
- supports de couverture ou d'étanchéité,
- plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux,
- planchers et parquets,
- isolation thermique et acoustique liée à l'ossature et la charpente,
- traitement préventif des bois,
- mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.

Est exclu le traitement curatif du bois.

✓ Traitement d'amiante limité à l'encapsulage

✓ Ravalement de façades, protection des façades

Réalisation de travaux de protection et de réflexion des façades par enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, revêtement d'imperméabilisation à base de polymères de classe II (2, 3) et systèmes d'étanchéité à base de polymère de classe II.

Cette activité comprend les travaux de :

- étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'il domine les parties non closes du bâtiment,
- cafeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air,
- d'isolation thermique par l'extérieur.

✓ Etanchéité et Imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines

Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelage d'ouvrages en sous-pression hydrostatique, de réservoirs et piscines en béton armé et béton précontraint. Cette activité comprend les travaux préparatoires, comme ceux de protection et de traitement de tous les joints

✓ Démolition

Démolition et déconstruction totale et partielle, d'ouvrage par des moyens manuels ou mécaniques.

✓ Cette activité comprend, pour le raccordement et la protection des existants, les travaux accessoires ou complémentaires notamment la maçonnerie, zinguerie, couverture et étanchéité, VRD

✓ Terrassement

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert, de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'un ouvrage. Cette activité comprend les sondages et forages.

✓ Amélioration des sols

Traitement, drainage, renforcement et confortement des sols en place en vue d'en améliorer les caractéristiques physiques et mécaniques par toutes techniques autres que pieux, micro-pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes.

Cette activité comprend la pose de géotextiles (hors géo membrane), les sondages et forages.

✓ Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ

Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierre naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, par toutes les techniques de maçonneries de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé).

Cette activité comprend les travaux de :

- enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse,
- ravalement en maçonnerie,
- de briquetage, pavage,
- dallage, chape,
- fondations autres que pieux, micro-pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes autres techniques équivalentes.

L'ASSURANCE BTP REALISATEUR

- Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :
- terrassement et de canalisations enterrées,
 - complément d'étanchéité des murs enterrés,
 - pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure,
 - la pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-couvre,
 - démolition et VRD,
 - pose d'huisseries,
 - pose d'éléments simples de charpente, ne comportant ni entaille, ni assemblage, et scellés directement à la maçonnerie, et à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie,
 - plâtrerie,
 - carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale,
 - calfeutrement de joints.
- ✓ Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines :
Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelage d'ouvrages en sous-pression hydrostatique, de réservoirs et piscines en béton armé et béton précontraint.
Cette activité comprend les travaux préparatoires, comme ceux de protection et de traitement de tous les joints.
- ✓ Electricité
Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques (hors pose de capteurs solaires).
Cette activité comprend l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C) et la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de tranchées, trous de passage, saignées et raccords, chapes de protection des installations de chauffage.
- ✓ Réseaux électriques et télécommunications
- ✓ Eclairage public et signalisations
- ✓ Installation groupes électrogènes.
- ✓ Fumisterie
Réalisation (hors fours et cheminées industriels) de systèmes d'évacuation des produits de combustion.
Cette activité comprend les travaux de :
 - construction et installation d'âtres et de foyers, y compris d'inserts,
 - construction de socles de chaudières,
 - pose sur le sol de carreaux réfractaires et céramiques.Ainsi que des travaux accessoires ou complémentaires de :
 - raccords d'enduits divers,
 - calorifugeage des conduits,
 - revêtements en carreaux et panneaux de faïence,
 - réflexion des souches,
- ✓ Ramonage des conduits de fumée et d'installations.
- ✓ Autres activités Complémentaires
 - Tunage
 - Gablons
 - Palplanches

2. Pour les ouvrages soumis à l'obligation d'assurance:

- dont le coût total y compris honoraires techniques ne dépasse pas 50 millions d'euros HT sous réserve qu'un CCRD soit souscrit pour les opérations comprises entre 15 et 50 millions d'euros HT:
- Soit à votre bénéfice et au nôtre
 - Soit en renonçant à recours contre vous et nous.
- Dans ce cas, le montant de la garantie décennale (géré en capitalisation) est fixé à 3 000 000 EUR par sinistre.
Les garanties ne sont pas acquises pour des chantiers d'un coût total prévisionnel de construction TCE (y compris honoraires) supérieur à 50.000.000 EUR HT.
- Pour les marchés de VRD, le montant de chantiers d'un coût total prévisionnel de construction (y compris honoraires) n'excède pas 10.000.000 EUR HT.

3. Pour les ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance:

- dont le coût total définitif de construction TCE (y compris honoraires) n'excède pas 50.000.000 EUR HT sauf pour les marchés de VRD limitées à 10.000.000 EUR HT,

L'ASSURANCE BTP REALISATEUR

4. aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A.243-1 du code des assurances,
6. aux travaux réalisés en France métropolitaine et dans les DOM,
8. aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - o travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P⁽¹⁾, ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P⁽²⁾,
 - o procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen en (ATE) en cours de validité ou d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), validés et non mis en observation par la C2P⁽³⁾,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - d'un Pass³ Innovation « vert » en cours de validité.

⁽¹⁾ Les règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

⁽²⁾ Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont

consultables sur le site Internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

⁽³⁾ Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques ci-dessus énoncées, l'assuré en informe l'assureur.

ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévues par les dispositions des articles L 241-1 et L 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.</p>	<p>En habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>Hors habitation : Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>En présence d'un CCRD : Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>La garantie couvre pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Par dérogation aux dispositions figurant dans le tableau ci-dessus, le montant de la garantie hors habitation couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

Dans la mesure où elles sont souscrites, les garanties obligatoires et complémentaires de responsabilité civile décennale, à l'exception de la garantie bon fonctionnement, sont gérées en capitalisation. Les autres garanties sont gérées en répartition.

GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	<p>Se reporter au tableau de garanties ci-après</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	

ASSURANCE DE RESPONSABILITE DECENNALE SUR DES OUVRAGES NON SOUMIS A L'OBLIGATION D'ASSURANCE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité de l'assuré, lorsque celle-ci est engagée sur le fondement de la présomption établie par les articles 1792 et suivants du code civil.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.</p>	<p>Se reporter au tableau de garanties ci-après</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-1 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	

TABLEAU DE GARANTIES

INDEX DU BATIMENT BT 01 (VAR. ANNUELLE REF. 01/08) : valeur 105,2 applicable au 01/01/2018		
Responsabilité Civile Décennale - Concepteurs		
Nature des garanties	Montant des garanties (par sinistre ou par an)	Montant des franchises (non indexé) par sinistre (1)
A. Responsabilité civile décennale ouvrages soumis à obligation d'assurance (OS) (gestion en capitalisation)		
1) Responsabilité décennale locateur d'ouvrages (articles L241-1 et L241-2 du code des assurances)	A hauteur du coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage. Les travaux de réparation comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.	50 000 EUR
2) Responsabilité en qualité de sous-traitant (article 1792-4-2 du code civil)		
B. Responsabilité civile décennale ouvrages non soumis à obligation d'assurance		
1) Dommages matériels aux ouvrages non soumis à obligation d'assurance (ONS) selon l'article L243-1-1 du Code des assurances (y compris les frais de déblaiement)	1 500 000 EUR par sinistre et 3 000 000 EUR et par an	50 000 EUR
C. Garanties complémentaires après réception		
1) Bon fonctionnement des éléments d'équipement sur ouvrages soumis à obligation d'assurance (Art. 1792-3 du Code Civil)	1 000 000 EUR par an	50 000 EUR
2) Bon fonctionnement des éléments d'équipement sur ouvrages non soumis à obligation d'assurance (Art. 1792-3 du Code Civil)	1 000 000 EUR par an	50 000 EUR
3) Dommages aux existants (y compris frais de déblaiement)	1 000 000 EUR par an	50 000 EUR
4) Dommages immatériels consécutifs	1 000 000 EUR par an	50 000 EUR
5) Dommages en répercussion	1 000 000 EUR par an	50 000 EUR
6) Dommages intermédiaires	1 000 000 EUR par an	50 000 EUR
7) Dommages matériels aux équipements professionnels	1 000 000 EUR par an	50 000 EUR
8) Garanties des dommages avant réception Catastrophes naturelles/Effondrement de l'ouvrage (Dommage fortuit et soudain)/ Menace d'effondrement avant réception	1 000 000 EUR par an	50 000 EUR

(1) La franchise est doublée en cas de défaut ou d'insuffisance d'assurance du sous-traitant au jour du sinistre.
 Au-delà de l'une de ces limites, qui conditionnent l'application du contrat, l'assuré doit se rapprocher de son assureur.
 La présente attestation ne vaut pas dès lors qu'il est recouru à un contrat collectif de responsabilité décennale (CCRD).
 Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager l'assureur, au-delà des clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère.

Fait le 16/01/2020
à Paris,

L'Assureur,

MMA IARD SA
 RCS Le Havre 443 043 887
 Siège Social : 14 rue Félix et Alexandre Coyné
 76000 Le Havre Cedex 03



7.3 Les Principales Interventions sur le Réseau

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
36	RUE DES SORBIERS	DOLE	06/06/2019	1	branchement assainissement enquêter
64	RUE DE BESANCON	DOLE	29/05/2019	1	branchement assainissement enquêter
64	RUE DE BESANCON	DOLE	29/05/2019	1	branchement assainissement enquêter
17	RUE MARIN LA MESLEE	DOLE	16/01/2019	1	branchement assainissement enquêter
13	RUE AUGUSTE VANTARD	DOLE	06/02/2019	2	branchement assainissement enquêter
1	QUAI PASTEUR	DOLE	18/01/2019	1	branchement assainissement enquêter
1	QUAI PASTEUR	DOLE	18/01/2019	1	branchement assainissement enquêter
163	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	01/04/2019	1	branchement assainissement enquêter
11	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	20/02/2019	1	branchement assainissement enquêter
11	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	20/02/2019	1	branchement assainissement enquêter
15	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	29/10/2019	1	branchement assainissement enquêter
8	RUE MARIUS PIEYRE	DOLE	05/09/2019	1	branchement assainissement enquêter
8	RUE MARIUS PIEYRE	DOLE	05/09/2019	1	branchement assainissement enquêter
6	RUE AUGUSTE VANTARD	DOLE	25/02/2019	1	branchement assainissement enquêter
6	RUE AUGUSTE VANTARD	DOLE	25/02/2019	1	branchement assainissement enquêter
8	RUE DES FOURCHES	DOLE	13/09/2019	1	branchement assainissement enquêter
11	RUE DU VAL D AMOUR	DOLE	30/09/2019	1	branchement assainissement enquêter
13	RUE ALBERT CAMUS	DOLE	14/11/2019	1	branchement assainissement enquêter
24	RUE DU SERGENT ARNEY	DOLE	14/11/2019	1	branchement assainissement enquêter
24	RUE DU SERGENT ARNEY	DOLE	14/11/2019	1	branchement assainissement enquêter
15	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	19/11/2019	1	branchement assainissement enquêter
22	RUE GAUDARD PACHA	DOLE	05/07/2019	1	branchement assainissement enquêter
6	CHEMIN DES BOIS D ANTAN	DOLE	09/07/2019	1	branchement assainissement enquêter
6	CHEMIN DES BOIS D ANTAN	DOLE	09/07/2019	1	branchement assainissement enquêter
11	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	11/03/2019	1	branchement assainissement enquêter
85	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	30/04/2019	1	branchement assainissement enquêter
85	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	30/04/2019	1	branchement assainissement enquêter
16	RUE DE L HOTEL DIEU	DOLE	03/10/2019	1	branchement assainissement enquêter
207	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	03/10/2019	1	branchement assainissement enquêter
207	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	03/10/2019	1	branchement assainissement enquêter
64	RUE DE BESANCON	DOLE	20/03/2019	1	branchement assainissement enquêter
64	RUE DE BESANCON	DOLE	20/03/2019	1	branchement assainissement enquêter
43	RUE LOUIS DE LA VERNE	DOLE	09/12/2019	1	branchement assainissement enquêter
43	RUE LOUIS DE LA VERNE	DOLE	09/12/2019	1	branchement assainissement enquêter
160	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	10/05/2019	1	branchement assainissement enquêter

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
29	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	22/03/2019	1	branchement assainissement enquêter
29	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	22/03/2019	1	branchement assainissement enquêter
44	RUE RENE PERNIN	DOLE	11/12/2019	1	branchement assainissement enquêter
44	RUE RENE PERNIN	DOLE	11/12/2019	1	branchement assainissement enquêter
4 B	RUE DE FRANCHE COMTE	DOLE	20/12/2019	1	branchement assainissement enquêter
4 B	RUE DE FRANCHE COMTE	DOLE	20/12/2019	1	branchement assainissement enquêter
163	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	01/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente
163	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	03/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente
73	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	DOLE	20/02/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente
34	CHEMIN DES RIVIERES	DOLE	05/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente
45	RUE BEAUREGARD	DOLE	28/01/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente
414	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	27/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente
13	RUE ALBERT CAMUS	DOLE	04/11/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente
54	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	13/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente
160	RUE DU VAL D AMOUR	DOLE	04/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente
11	RUE DU VAL D AMOUR	DOLE	10/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente
4	RUE DE LA TUILERIE	DOLE	30/08/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler hors vente
42	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	12/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
20	RUE DU GENERAL BARATIER	DOLE	10/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
71	RUE PASTEUR	DOLE	16/01/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
6	RUE MARGUERITE HENRY ROSIER	DOLE	05/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
19	RUE D ARGENT	DOLE	30/01/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
52	RUE DES FOURCHES	DOLE	12/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
28	RUE MARCEL AYME	DOLE	03/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
2	RUE DU PRELOT	DOLE	16/01/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
98	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	09/01/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
10	RUE PASTEUR	DOLE	04/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
65	RUE DES NOUVELLES	DOLE	31/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
1	AVENUE DE LANDON	DOLE	31/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
39	RUE DES NOUVELLES	DOLE	31/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
14	RUE LOUIS ROBERT	DOLE	31/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
70	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	05/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
383 B	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	23/01/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
42	RUE DE LA CLAUGE	DOLE	01/08/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
0	CHEMIN DU CHAMP DEZ	DOLE	25/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
5	RUE JULES MACHARD	DOLE	28/08/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
5	RUE DU GENERAL LASNE	DOLE	09/01/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
63	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	28/08/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
63	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	28/08/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
389	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	28/08/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
29	RUE F RENE DE CHATEAUBRIAND	DOLE	06/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
8	RUE DES FOURCHES	DOLE	04/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
.	RUE DES PACOTTES	DOLE	31/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
17	RUE DU DOCTEUR ROCH	DOLE	10/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
11	RUE JEAN BOYVIN	DOLE	16/01/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
30	RUE PRINCE DE CONDE	DOLE	23/01/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
51	AVENUE DE LANDON	DOLE	13/02/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
5	COURS GEORGES CLEMENCEAU	DOLE	03/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
1	RUE RENE PERNIN	DOLE	06/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
17	RUE DU BIZARD	DOLE	03/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
21	RUE DU VAL D AMOUR	DOLE	03/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
31	RUE PASTEUR	DOLE	03/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
48	RUE DES ARENES	DOLE	12/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
17	AVENUE ANDRE BOULLOCHÉ	DOLE	12/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
23 B	AVENUE DE LANDON	DOLE	29/03/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
8	RUE DU COLLEGE DE L ARC	DOLE	19/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
17	RUE CROIX D ARANS	DOLE	13/02/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
9	RUE DE LA BERGAMOTE	DOLE	03/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
51	RUE MARGUERITE SYAMOUR	DOLE	03/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
3	RUE DU GOUVERNEMENT	DOLE	19/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
51	RUE BEAUREGARD	DOLE	26/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
38	RUE JULIEN FEUVRIER	DOLE	20/05/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
1	RUE DU PRELOT	DOLE	14/02/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
28	RUE MARCEL AYME	DOLE	05/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
2	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	DOLE	26/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
1	RUE DU PRELOT	DOLE	14/02/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
2	RUE DU COLLEGE DE L ARC	DOLE	13/02/2019	2	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
8	RUE DU SAULE	DOLE	19/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
47	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	06/11/2019	3	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
47	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	07/11/2019	3	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
73	RUE DU VAL D AMOUR	DOLE	06/11/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
7	RUE LOUIS GOLLUT	DOLE	20/02/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
4	RUE MARIE ET PIERRE CURIE	DOLE	10/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
.	IMPASSE DES PEUPLIERS	DOLE	06/11/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
22	RUE FRANCOIS DEMESNAY	DOLE	18/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
13	RUE CROIX D ARANS	DOLE	20/02/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
12	RUE DES VIOLETTES	DOLE	17/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
12	RUE DES VIOLETTES	DOLE	20/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
113	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	25/01/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
14	RUE DES PATERS	DOLE	30/01/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
1	RUE FREDERIC CHOPIN	DOLE	10/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
12	CHEMIN DES RIVIERES	DOLE	19/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
77	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	17/06/2019	2	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
13	RUE DU SERGENT ARNEY	DOLE	17/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
4	RUE DU THEATRE	DOLE	19/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
15	RUE ETIENNE DUSART	DOLE	22/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
82	RUE DU VAL D AMOUR	DOLE	23/05/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
19	RUE DES BRUYERES	DOLE	30/01/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
46	RUE DES ARENES	DOLE	19/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
130	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	30/01/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
59	RUE DES ARENES	DOLE	19/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
62	RUE DES FOURCHES	DOLE	20/02/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
373	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	27/02/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
49	RUE DES PUIITS	DOLE	05/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
18	RUE F RENE DE CHATEAUBRIAND	DOLE	02/05/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
21	RUE DU PARLEMENT	DOLE	30/01/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
60	RUE CLAUDE LOMBARD	DOLE	12/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
167	AVENUE DE LANDON	DOLE	10/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
128	RUE DU BOICHOT	DOLE	25/01/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
22	RUE JEAN MERMOZ	DOLE	17/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
2	RUE GRANVELLE	DOLE	17/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
16	RUE DU MUGUET	DOLE	21/02/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
11	RUE HENRI DUNANT	DOLE	21/02/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
28	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DOLE	29/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
28	RUE DE LA SOUS PREFECTURE	DOLE	27/02/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
8	ALLEE ARLETTY	DOLE	10/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
13	RUE SIMONE SIGNORET	DOLE	18/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
12	ROUTE NATIONALE	DOLE	25/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
5	RUE FRANCOIS LAIRE	DOLE	17/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
10	RUE DE CHAUX	DOLE	26/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
15	RUE DE L ORVEAU	DOLE	26/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
122	AVENUE LEON JOUHAUX	DOLE	17/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
1 A	RUE JULES VALLES	DOLE	17/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
11	RUE GAUDARD PACHA	DOLE	03/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
19 B	RUE DES ARENES	DOLE	06/02/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
70	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	25/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
39	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	04/11/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
39	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	04/11/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
92	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	13/11/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
15	RUE DES ARENES	DOLE	25/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
29	PLACE POINTELIN	DOLE	26/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
70	RUE DES COMMARDS	DOLE	06/02/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
.	RUE ANATOLE AMOUDRU	DOLE	13/11/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
61	RUE DE LA RESISTANCE	DOLE	06/03/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
5	RUE ROMAIN ROLLAND	DOLE	13/11/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
87	AVENUE ANDRE BOULLOCHÉ	DOLE	06/02/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
20	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	13/11/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
45	RUE D ARGENT	DOLE	17/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
82	RUE CHARLES BLIND	DOLE	20/11/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
5	RUE SIMONE SIGNORET	DOLE	25/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
15	RUE DU PARLEMENT	DOLE	18/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
37	RUE HECTOR BERLIOZ	DOLE	25/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
.	AVENUE DE VERDUN	DOLE	06/03/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
14	RUE ELIETTE SCHENNEBERG	DOLE	27/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
101	CHEMIN DE LA COMBE TRUCHENNE	DOLE	05/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
13	PLACE POINTELIN	DOLE	28/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
27	RUE ELSA TRIOLET	DOLE	25/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
.	RUE HUBERT DEZ	DOLE	02/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
16	RUE LOUIS GIRARDET	DOLE	06/02/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
11	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	06/02/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
58	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	06/02/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
9	RUE DES ABERJOUX	DOLE	02/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
17	PLACE POINTELIN	DOLE	13/11/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
11	RUE DU VAL D AMOUR	DOLE	26/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
8	RUE DU COLLEGE DE L ARC	DOLE	08/02/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
13	RUE ALBERT CAMUS	DOLE	12/11/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
150	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	02/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
28	AVENUE ARISTIDE BRIAND	DOLE	17/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
57	RUE LOUIS DE LA VERNE	DOLE	02/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
173	AVENUE DE LANDON	DOLE	02/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
8	RUE MARCEL AYME	DOLE	20/11/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
36	RUE BEAUREGARD	DOLE	01/03/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
8	RUE EMILE ZOLA	DOLE	17/04/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
4	RUE ELIE PUFFENEY	DOLE	15/05/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
12	AVENUE ROCKEFELLER	DOLE	07/03/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
10	RUE SIMON BERNARD	DOLE	10/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
12	RUE AUGUSTE VANTARD	DOLE	06/03/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
105	RUE DU VAL D AMOUR	DOLE	13/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
5	RUE HENRI DUNANT	DOLE	06/03/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
1	PLACE DU COULON	DOLE	15/05/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
37	RUE BEAUREGARD	DOLE	09/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
3	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	DOLE	20/11/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
38	RUE DES SORBIERS	DOLE	10/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
9	RUE DES FOURCHES	DOLE	15/05/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
14	RUE DE CHAUX	DOLE	26/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
5	RUE LOUIS PERGAUD	DOLE	07/03/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
335	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	10/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
17	RUE DE LA BOMBARDIERE	DOLE	07/03/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
21	RUE DE BESANCON	DOLE	20/03/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
43	RUE RENVERS DE PLUMONT	DOLE	10/07/2019	2	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
9	RUE DU SERGENT ARNEY	DOLE	10/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
13	RUE DU MARECHAL LECLERC	DOLE	05/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
11	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	17/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
29	PLACE POINTELIN	DOLE	27/11/2019	2	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
11	RUE CARONDELET	DOLE	11/12/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
11	RUE DU GOUVERNEMENT	DOLE	11/12/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
165	RUE DU BOICHOT	DOLE	18/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
3	IMPASSE DES PEUPLIERS	DOLE	26/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
8	RUE DES PATERS	DOLE	09/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
73	RUE LEON GUIGNARD	DOLE	13/03/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
38	RUE DES ARENES	DOLE	09/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
152	RUE DU VAL D AMOUR	DOLE	10/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
270	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	15/05/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
15	RUE MARIUS PIEYRE	DOLE	27/11/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
4	RUE DES VIOLETTES	DOLE	17/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
7	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	09/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
138	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	15/05/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
24	RUE DES COMMARDS	DOLE	09/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
4	RUE LOUIS ROBERT	DOLE	26/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
10	RUE DU GENERAL LACHICHE	DOLE	13/03/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
60	RUE CLAUDE LOMBARD	DOLE	23/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
88	CHEMIN DE LA COMBE TRUCHENNE	DOLE	15/05/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
10	RUE PASTEUR	DOLE	15/05/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
144	RUE DU BIZARD	DOLE	27/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
14	RUE ELIE PUFFENEY	DOLE	22/05/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
27	RUE YOURI GAGARINE	DOLE	23/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
82	RUE DES ARENES	DOLE	23/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
5	RUE MARCEL AYME	DOLE	11/12/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
3	RUE DES PACOTTES	DOLE	06/11/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
10	RUE RAYMOND BRAILLARD	DOLE	03/05/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
7	PLACE JEAN DE VIENNE	DOLE	11/12/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
114	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	22/05/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
11	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	20/11/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
10	RUE DU MONT ROLAND	DOLE	03/05/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
5	RUE JACQUES DE MOLAY	DOLE	23/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
57	RUE PAUL ELUARD	DOLE	11/12/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
6	RUE DU SERGENT ARNEY	DOLE	11/12/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
32	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	22/05/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
32	RUE DES EQUEVILLONS	DOLE	26/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
21	RUE DES BRUYERES	DOLE	17/05/2019	2	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
20	RUE DU GOUVERNEMENT	DOLE	23/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
92	RUE JULIEN FEUVRIER	DOLE	20/03/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
21	RUE DES GRANDES CARRIERES	DOLE	29/03/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
32	GRANDE RUE	DOLE	17/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
7	RUE DES ANNEXES	DOLE	30/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
3	RUE JULIEN FEUVRIER	DOLE	07/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
27 B	GRANDE RUE	DOLE	11/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
8	CHEMIN DE LA CROIX DE LUGE	DOLE	31/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
78	RUE CHARLES BLIND	DOLE	30/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
32	RUE ELIE PUFFENEY	DOLE	25/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
3	RUE DES PACOTTES	DOLE	30/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
6	RUE DES ARDENNES	DOLE	16/05/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
27	RUE DES COMMARDS	DOLE	27/03/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
3	RUE BARON BOUVIER	DOLE	16/05/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
20	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	DOLE	18/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
56	RUE DES NOUVELLES	DOLE	18/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
70	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	DOLE	18/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
86	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	24/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
26	RUE DES VIEILLES BOUCHERIES	DOLE	18/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
18	RUE DES GARDES	DOLE	25/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
10	RUE DE BOURGOGNE	DOLE	29/05/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
76	RUE GENERAL MALET	DOLE	24/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
7	RUE LOUIS GOLLUT	DOLE	19/12/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
24	RUE DU VIEUX MOULIN	DOLE	09/05/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
13	RUE DU LOUP	DOLE	30/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
15	RUE DE LA BOMBARDIERE	DOLE	17/05/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
8	RUE DU PARLEMENT	DOLE	17/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
62	RUE PAUL ELUARD	DOLE	27/03/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
2	RUE JEAN BOYVIN	DOLE	18/12/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
64	RUE LOUIS DE LA VERNE	DOLE	17/12/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
258	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	10/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
23	RUE FAUSTIN BESSON	DOLE	31/07/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
140	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	30/10/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
54	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	05/06/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
11	RUE DES ARENES	DOLE	06/11/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
69	RUE DE LA RESISTANCE	DOLE	06/11/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
159	RUE LEON GUIGNARD	DOLE	28/08/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
25	RUE DES GRANDES CARRIERES	DOLE	28/08/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
19	RUE RENE PERLIN	DOLE	04/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
10	RUE ALEXIS MILLARDET	DOLE	11/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
43	RUE MARGUERITE SYAMOUR	DOLE	11/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
5	RUE DU SERGENT ARNEY	DOLE	04/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
8	ALLEE DES CAILLES PERDRIX	DOLE	04/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
51	RUE BEAUREGARD	DOLE	04/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
46	CHEMIN DU DEFOIS	DOLE	13/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
8	RUE D ARGENT	DOLE	11/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
7	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	26/08/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
4	RUE DU PARLEMENT	DOLE	18/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
10	RUE LOUIS ROBERT	DOLE	18/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
156	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	29/08/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
14	RUE YOURI GAGARINE	DOLE	29/08/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
16	RUE DE L HOTEL DIEU	DOLE	18/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
128	AVENUE DE LANDON	DOLE	18/09/2019	1	branchement assainissement raccordement contrôler pour vente
8	ALLEE ARLETTY	DOLE	13/11/2019	1	branchement assainissement raccordement enquêter
161	AVENUE DE LANDON	DOLE	02/10/2019	1	branchement assainissement raccordement enquêter
14	RUE YOURI GAGARINE	DOLE	07/10/2019	1	branchement assainissement raccordement enquêter
115	RUE DES COMMARDS	DOLE	25/07/2019	1	branchement assainissement raccordement enquêter
4	RUE DE LA TUILERIE	DOLE	28/05/2019	1	branchement assainissement réparer
351	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	15/04/2019	1	branchement assainissement réparer
16	RUE DE L HOTEL DIEU	DOLE	10/10/2019	1	branchement assainissement réparer
4	RUE DE LA TUILERIE	DOLE	03/09/2019	1	branchement assainissement réparer

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
.	RUE DE LA CLAUGE	DOLE	25/01/2019	1	devis métré assainissement réaliser
22	RUE DES MARENCHES	DOLE	01/04/2019	1	devis métré assainissement réaliser
87	AVENUE ANDRE BOULLOCHÉ	DOLE	11/02/2019	1	devis métré assainissement réaliser
87	RUE DES NOUVELLES	DOLE	21/06/2019	1	devis métré assainissement réaliser
29	RUE D ARGENT	DOLE	15/04/2019	1	devis métré assainissement réaliser
8	RUE DES FOURCHES	DOLE	05/09/2019	1	devis métré assainissement réaliser
1	CHEMIN DES PECHEURS	DOLE	23/04/2019	1	devis métré assainissement réaliser
13	RUE ALBERT CAMUS	DOLE	02/12/2019	1	devis métré assainissement réaliser
8	RUE DU GENERAL BETHOUART	DOLE	19/07/2019	1	devis métré assainissement réaliser
181 B	RUE DU BOICHOT	DOLE	30/07/2019	1	devis métré assainissement réaliser
115	RUE DES COMMARDS	DOLE	19/08/2019	1	devis métré assainissement réaliser
37	RUE PASTEUR	DOLE	28/08/2019	1	devis métré assainissement réaliser
19 B	CHEMIN DES NOCHES	DOLE	02/09/2019	1	devis métré assainissement réaliser

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
5	RUE LOUIS DE LA VERNE	DOLE	29/05/2019	1	ouvrage assainissement enquêter
189	AVENUE DE LANDON	DOLE	04/02/2019	1	ouvrage assainissement enquêter
189	AVENUE DE LANDON	DOLE	29/03/2019	1	ouvrage assainissement enquêter
.		DOLE	27/09/2019	1	ouvrage assainissement enquêter
42	RUE SIMON BERNARD	DOLE	16/07/2019	1	ouvrage assainissement enquêter
.	AVENUE DE LAHR	DOLE	09/12/2019	1	ouvrage assainissement enquêter
20	RUE DES SOURCES	DOLE	24/04/2019	1	ouvrage assainissement réparer

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
20	RUE DES SOURCES	DOLE	27/05/2019	1	ouvrage assainissement réparer
34	RUE DE LA RESISTANCE	DOLE	23/09/2019	2	ouvrage assainissement réparer
-	AVENUE DE LANDON	DOLE	08/07/2019	1	ouvrage assainissement réparer

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
*		DOLE	14/01/2019	1	réseau assainissement enquêter
182	AVENUE JACQUES DUHAMEL	DOLE	03/01/2019	1	réseau assainissement enquêter
288	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	07/01/2019	1	réseau assainissement enquêter
.	RUE ELSA TRIOLET	DOLE	04/02/2019	3	réseau assainissement enquêter
259	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	08/01/2019	3	réseau assainissement enquêter
345	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	08/01/2019	1	réseau assainissement enquêter
123	RUE DU BIZARD	DOLE	11/02/2019	1	réseau assainissement enquêter
44	RUE DE BESANCON	DOLE	09/01/2019	4	réseau assainissement enquêter
29	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	28/03/2019	1	réseau assainissement enquêter
23	RUE ELIE PUFFENEY	DOLE	11/02/2019	1	réseau assainissement enquêter
14	RUE CLAUDE LOMBARD	DOLE	11/02/2019	1	réseau assainissement enquêter
.	RUE DE LA BIERE	DOLE	24/05/2019	1	réseau assainissement enquêter
.	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	24/05/2019	4	réseau assainissement enquêter
.	RUE DE LA TUILERIE	DOLE	24/05/2019	1	réseau assainissement enquêter
*	RUE DES SOURCES	DOLE	04/09/2019	4	réseau assainissement enquêter
-	RUE DU PRELOT	DOLE	20/06/2019	1	réseau assainissement enquêter
-	RUE DE LA TUILERIE	DOLE	20/06/2019	1	réseau assainissement enquêter
*	RUE DU 21 JANVIER	DOLE	25/02/2019	1	réseau assainissement enquêter
76	RUE CHARLES BLIND	DOLE	31/10/2019	1	réseau assainissement enquêter
*	RUE ALEXIS MILLARDET	DOLE	25/02/2019	1	réseau assainissement enquêter
*	RUE XAVIER JOLY	DOLE	09/09/2019	1	réseau assainissement enquêter
-	RUE DES PATERS	DOLE	13/09/2019	1	réseau assainissement enquêter
8	RUE ETIENNE DUSART	DOLE	28/06/2019	1	réseau assainissement enquêter
38	RUE JULIEN FEUVRIER	DOLE	20/11/2019	1	réseau assainissement enquêter
87	RUE GENERAL MALET	DOLE	06/03/2019	1	réseau assainissement enquêter
8-10	RUE GUSTAVE LEFRANC	DOLE	05/07/2019	1	réseau assainissement enquêter
*	AVENUE DE LANDON	DOLE	05/07/2019	1	réseau assainissement enquêter
50	RUE DES NOUVELLES	DOLE	29/11/2019	1	réseau assainissement enquêter
25 b	AVENUE DE LA PAIX	DOLE	09/12/2019	1	réseau assainissement enquêter
74	RUE DES COMMARDS	DOLE	25/12/2019	1	réseau assainissement enquêter
-	RUE DE CRISSEY	DOLE	07/08/2019	1	réseau assainissement enquêter
189	AVENUE DU MARECHAL JUIN	DOLE	22/08/2019	1	réseau assainissement enquêter
4	RUE DE LA TUILERIE	DOLE	26/08/2019	1	réseau assainissement enquêter

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
149	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	DOLE	02/04/2019	1	réseau assainissement réparer
8-10	RUE GUSTAVE LEFRANC	DOLE	09/07/2019	1	réseau assainissement réparer
63	AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	16/10/2019	1	réseau assainissement réparer
189	AVENUE DE LANDON	DOLE	30/09/2019	1	réseau assainissement réparer
9	RUE GUSTAVE LEFRANC	DOLE	08/07/2019	1	réseau assainissement réparer
33	RUE DU MUGUET	DOLE	30/04/2019	1	réseau assainissement réparer
50	RUE DES NOUVELLES	DOLE	02/12/2019	1	réseau assainissement réparer
.	RUE DE L EGLISE	DOLE	27/12/2019	1	réseau assainissement réparer

N° Rue	Adresse	Commune	Date fin réal. Interv.	Nombre appareils	Type Intervention
189	AVENUE DE LANDON	DOLE	13/09/2019	1	voirie enquêter problème

7.4 Les Principales Interventions sur les Installations

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
Bassin d'orage St Mauris	02/09/2019	Curage annuel	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR Avenue de Lahr	04/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR Avenue de Lahr	04/04/2019	Curage	Récurrent
PR Avenue de Lahr	12/09/2019	Curage	Récurrent
PR Avenue de Lahr	12/07/2019	Curage correctif poste	Corrective
PR Avenue de Lahr	08/02/2019	Défaut pompe 1	Corrective
PR Avenue de Lahr	08/02/2019	Défaut sur la pompe N1	Corrective
PR Avenue de Lahr	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR Avenue de Lahr	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR Avenue de Lahr	12/11/2019	Mise en place de carte SIM 3G afin d'arrêter la communication par ligne RTC	Corrective
PR Avenue de Lahr	09/12/2019	Pompe désamorcer	Corrective
PR Avenue de Lahr	18/01/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective
PR Avenue de Lahr	17/07/2019	Renouvellement télétransmission et sonde de niveau	Renouvellement
PR Avenue de Lahr	20/03/2019	Sofrel	Corrective

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR CTM 1	04/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR CTM 1	02/04/2019	Curage	Récurrent
PR CTM 1	09/09/2019	Curage	Récurrent
PR CTM 1	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR CTM 1	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR CTM 1	15/03/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR CTM 2	04/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR CTM 2	04/04/2019	Curage	Récurrent
PR CTM 2	12/09/2019	Curage	Récurrent
PR CTM 2	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR CTM 2	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR CTM 2	18/03/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR de la ZAC	04/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR de la ZAC	04/04/2019	Curage	Récurrent
PR de la ZAC	04/09/2019	Curage	Récurrent
PR de la ZAC	03/12/2019	Curage PR et débouchage pompe 1	Corrective
PR de la ZAC	19/03/2019	Défaut pompe 1	Corrective
PR de la ZAC	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR de la ZAC	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR de la ZAC	08/11/2019	Mise en place de carte SIM 3G afin d'arrêter la communication par ligne RTC	Corrective
PR de la ZAC	18/01/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective
PR de la ZAC	30/01/2019	Renouvellement compteur électrique	Renouvellement

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR de la ZIP	03/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR de la ZIP	04/04/2019	Curage	Récurrent
PR de la ZIP	04/09/2019	Curage	Récurrent
PR de la ZIP	07/11/2019	Curage	Corrective
PR de la ZIP	07/11/2019	Défaut pompage	Corrective
PR de la ZIP	25/04/2019	Défaut pompe 3	Corrective
PR de la ZIP	07/06/2019	Défaut pompe 3	Corrective
PR de la ZIP	12/07/2019	Défaut pompe 3	Corrective
PR de la ZIP	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR de la ZIP	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR de la ZIP	08/11/2019	Mise en place de carte SIM 3G afin d'arrêter la communication par ligne RTC	Corrective
PR de la ZIP	05/11/2019	PB sur son fonctionnement	Corrective
PR de la ZIP	18/01/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective
PR de la ZIP	12/07/2019	Remplacement serrure portail	Corrective
PR de la ZIP	18/11/2019	Remplacement sonde de niveau	Corrective

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR des Epenottes	04/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR des Epenottes	04/04/2019	Curage	Récurrent
PR des Epenottes	04/09/2019	Curage	Récurrent
PR des Epenottes	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR des Epenottes	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR des Epenottes	07/11/2019	Mise en place de carte SIM 3G afin d'arrêter la communication par ligne RTC	Corrective
PR des Epenottes	18/01/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective
PR des Epenottes	07/11/2019	Remise en état de la porte	Corrective

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR des Saulines	04/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR des Saulines	02/04/2019	Curage	Récurrent
PR des Saulines	12/09/2019	Curage	Récurrent
PR des Saulines	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR des Saulines	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR des Saulines	18/01/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective
PR des Saulines	30/01/2019	Renouvellement compteur électrique	Renouvellement

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR du Pont de la Corniche	05/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR du Pont de la Corniche	26/03/2019	Curage	Récurrent
PR du Pont de la Corniche	16/09/2019	Curage	Récurrent
PR du Pont de la Corniche	25/09/2019	Défaut liaison GPRS	Corrective
PR du Pont de la Corniche	09/07/2019	Défaut pompe 2	Corrective
PR du Pont de la Corniche	24/05/2019	Défaut pompes 1 et 2 temps de pluie	Corrective
PR du Pont de la Corniche	29/04/2019	Défaut pompes pluie 1 et 2	Corrective
PR du Pont de la Corniche	23/04/2019	Défaut pompes temps de pluie 1 et 2	Corrective
PR du Pont de la Corniche	15/07/2019	Défaut secteur	Corrective
PR du Pont de la Corniche	01/08/2019	Défaut secteur	Corrective
PR du Pont de la Corniche	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR du Pont de la Corniche	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR du Pont de la Corniche	26/03/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective
PR du Pont de la Corniche	15/04/2019	Renouvellement armoire électrique et télétransmission	Renouvellement
PR du Pont de la Corniche	01/08/2019	Renouvellement pompe (temps sec) n°1	Renouvellement
PR du Pont de la Corniche	01/08/2019	Renouvellement pompe (temps sec) n°2	Renouvellement

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR Eisenhower	04/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR Eisenhower	02/04/2019	Curage	Récurrent
PR Eisenhower	04/09/2019	Curage	Récurrent
PR Eisenhower	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR Eisenhower	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR Eisenhower	31/10/2019	Mise en place de carte SIM 3G afin d'arrêter la communication par ligne RTC	Corrective
PR Eisenhower	18/01/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR Genève	05/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR Genève	08/04/2019	Curage	Récurrent
PR Genève	04/09/2019	Curage	Récurrent
PR Genève	07/11/2019	Curage	Récurrent
PR Genève	30/07/2019	Défaut pompe 1	Corrective
PR Genève	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR Genève	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR Genève	07/11/2019	Mise en place de carte SIM 3G afin d'arrêter la communication par ligne RTC	Corrective
PR Genève	24/04/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective
PR Genève	08/11/2019	Réfection poste	Renouvellement
PR Genève	30/01/2019	Renouvellement compteur électrique	Renouvellement
PR Genève	06/05/2019	Renouvellement pompe 1	Renouvellement

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR les Cailles-Perdrix	03/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR les Cailles-Perdrix	04/04/2019	Curage	Récurrent
PR les Cailles-Perdrix	04/09/2019	Curage	Récurrent
PR les Cailles-Perdrix	08/08/2019	Défaut liaison RTC	Corrective
PR les Cailles-Perdrix	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR les Cailles-Perdrix	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR les Cailles-Perdrix	06/11/2019	Mise en place de carte SIM 3G afin d'arrêter la communication par ligne RTC	Corrective
PR les Cailles-Perdrix	18/01/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective
PR les Cailles-Perdrix	07/11/2019	Remise en état de la porte	Corrective
PR les Cailles-Perdrix	30/01/2019	Renouvellement compteur électrique	Renouvellement

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR Les Commards	02/04/2019	Curage	Récurrent
PR Les Commards	09/09/2019	Curage	Récurrent
PR Les Commards	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR Les Commards	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR Les Commards	18/01/2019	Modif	Corrective
PR Les Commards	21/01/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR les Nomades	13/03/2019	Alarmes défaut pompes	Corrective
PR les Nomades	18/05/2019	Client se plaignant du bruit des pompes	Corrective
PR les Nomades	04/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR les Nomades	18/01/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	12/02/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	12/03/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	02/04/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	07/04/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	17/05/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	24/05/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	31/05/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	07/06/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	13/06/2019	Curage	Récurrent
PR les Nomades	13/06/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	21/06/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	22/06/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	28/06/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	02/07/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	04/07/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	12/07/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	19/07/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	02/08/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	16/08/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	15/10/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	25/10/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	31/10/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	05/11/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	08/11/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	12/12/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	27/12/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	05/02/2019	Curage	Corrective
PR les Nomades	22/11/2019	Curage + débouchage pompes	Corrective
PR les Nomades	26/07/2019	Curage poste et débouchage pompe 1	Corrective
PR les Nomades	14/11/2019	Curage poste et débouchage pompe 2	Corrective
PR les Nomades	06/12/2019	Curage poste et débouchage pompes	Corrective
PR les Nomades	03/12/2019	Curage PR et débouchage pompes 1 et 2	Corrective
PR les Nomades	08/02/2019	Débouchage	Corrective
PR les Nomades	31/05/2019	Débouchage + Vérification des 2 pompes	Corrective
PR les Nomades	01/02/2019	Débouchage des 2 pompes de relèvement	Corrective
PR les Nomades	21/11/2019	Débouchage pompe 1	Corrective
PR les Nomades	29/01/2019	Débouchage pompe 2	Corrective
PR les Nomades	12/07/2019	Débouchage pompe 2	Corrective
PR les Nomades	05/06/2019	Débouchage pompes	Corrective
PR les Nomades	31/10/2019	Débouchage pompes	Corrective
PR les Nomades	24/06/2019	Débouchage pompes 1 et 2	Corrective
PR les Nomades	19/07/2019	Débouchage pompes 1 et 2	Corrective
PR les Nomades	02/08/2019	Déboucher pompe1	Corrective
PR les Nomades	04/11/2019	Def trop plein+ def p1 et p2	Corrective

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR les Nomades	05/07/2019	Défaut niveau haut : 2 pompes en défaut	Corrective
PR les Nomades	18/03/2019	Défaut Pompage	Corrective
PR les Nomades	13/03/2019	Défaut pompe 1	Corrective
PR les Nomades	19/04/2019	Défaut pompe 1	Corrective
PR les Nomades	26/04/2019	Défaut pompe 1	Corrective
PR les Nomades	22/05/2019	Défaut pompe 1	Corrective
PR les Nomades	29/07/2019	Défaut pompe 1	Corrective
PR les Nomades	13/03/2019	Défaut pompe 2	Corrective
PR les Nomades	02/08/2019	Défaut pompe 2	Corrective
PR les Nomades	18/10/2019	Défaut pompes 1 et 2	Corrective
PR les Nomades	17/01/2019	Défaut secteur	Corrective
PR les Nomades	02/07/2019	Défaut secteur	Corrective
PR les Nomades	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR les Nomades	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR les Nomades	01/02/2019	Les pompes disjonctent	Corrective
PR les Nomades	12/04/2019	Pompe 1 bouchée	Corrective
PR les Nomades	28/01/2019	Pompe 2 en défaut	Corrective
PR les Nomades	03/05/2019	Pompe 2 en défaut	Corrective
PR les Nomades	22/05/2019	Pompe 2 en défaut	Corrective
PR les Nomades	12/03/2019	Pompe N1 et N2 en défaut	Corrective
PR les Nomades	25/01/2019	Pompe N2	Corrective
PR les Nomades	08/04/2019	Pompes bloquées	Corrective
PR les Nomades	14/06/2019	Pompes disjonctées	Corrective
PR les Nomades	23/01/2019	Réenclenchement + vérification pompe 1	Corrective
PR les Nomades	26/06/2019	Réenclenchement des pompes	Corrective
PR les Nomades	01/02/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective
PR les Nomades	07/02/2019	Relevage et débouchage pompe 1	Corrective
PR les Nomades	10/05/2019	Relevage et débouchage Pompe 2	Corrective

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR les Remparts	21/11/2019	Accompagné Mickaël pour courage du poste + sonde	Corrective
PR les Remparts	04/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR les Remparts	10/04/2019	Curage	Récurrent
PR les Remparts	10/09/2019	Curage	Récurrent
PR les Remparts	21/11/2019	Curage	Récurrent
PR les Remparts	13/12/2019	Défaut communication	Corrective
PR les Remparts	15/01/2019	Défaut pompe 1	Corrective
PR les Remparts	11/03/2019	Défaut pompe 1	Corrective
PR les Remparts	21/11/2019	Défaut pompe temps de pluie et sonde secours	Corrective
PR les Remparts	13/01/2019	Défaut Secteur Télétransmission	Corrective
PR les Remparts	21/11/2019	Défaut vanne DO	Corrective
PR les Remparts	29/11/2019	Intervention mensuelle contrôle DO et PR	Récurrent
PR les Remparts	20/12/2019	Intervention mensuelle contrôle DO et PR	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR les Remparts	16/04/2019	M06 + AB/110618/120501/0 + EXTERIEUR : Relier au conducteur de protection les différentes masses métalliques.	Corrective
PR les Remparts	09/04/2019	M06 + BC/190617/224847/0 + EXTERIEUR : Protéger contre les contacts directs les pièces nues sous tension accessibles des bornes du voltmètre	Corrective
PR les Remparts	18/11/2019	PB Sofrel	Corrective
PR les Remparts	25/01/2019	Pompe 1 en défaut	Corrective
PR les Remparts	06/02/2019	Pompe 1 en défaut	Corrective
PR les Remparts	15/01/2019	Pompe 1 en défaut débouchage	Corrective
PR les Remparts	28/09/2019	Pompe N3	Corrective
PR les Remparts	29/11/2019	Réaliser contrôle métrologique trimestriel DO	Récurrent
PR les Remparts	06/02/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective
PR les Remparts	06/11/2019	Relever pompe et déplacement sonde	Corrective

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR Pré Marnoz	04/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR Pré Marnoz	04/04/2019	Curage	Récurrent
PR Pré Marnoz	12/09/2019	Curage	Récurrent
PR Pré Marnoz	07/11/2019	Curage	Récurrent
PR Pré Marnoz	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR Pré Marnoz	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR Pré Marnoz	12/02/2019	Problème de sur pompage	Corrective
PR Pré Marnoz	18/01/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR route de Villette Goux	04/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR route de Villette Goux	08/04/2019	Curage	Récurrent
PR route de Villette Goux	07/11/2019	Curage	Récurrent
PR route de Villette Goux	30/04/2019	Défaut thermique pompe 2	Corrective
PR route de Villette Goux	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR route de Villette Goux	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR route de Villette Goux	15/03/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective
PR route de Villette Goux	05/03/2019	Renouvellement compteur électrique	Renouvellement

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR Rue Bachelu	04/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR Rue Bachelu	04/04/2019	Curage	Récurrent
PR Rue Bachelu	12/09/2019	Curage	Récurrent
PR Rue Bachelu	18/04/2019	Défaut batterie	Corrective
PR Rue Bachelu	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR Rue Bachelu	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR Rue Bachelu	10/07/2019	Mise en place de carte SIM 3G afin d'arrêter la communication par ligne RTC	Corrective
PR Rue Bachelu	18/01/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR Rue de Yersin	04/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR Rue de Yersin	02/04/2019	Curage	Récurrent
PR Rue de Yersin	12/09/2019	Curage	Récurrent
PR Rue de Yersin	14/01/2019	Défaut pompe 2	Corrective
PR Rue de Yersin	11/01/2019	Inondation local électrique	Corrective
PR Rue de Yersin	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR Rue de Yersin	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR Rue de Yersin	01/03/2019	Pompe 1 bouchée	Corrective
PR Rue de Yersin	18/01/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective
PR Rue de Yersin	14/01/2019	Relevage et débouchage pompe 2	Corrective
PR Rue de Yersin	02/01/2019	Remplacement poire de niveau haut	Corrective
PR Rue de Yersin	11/01/2019	Renouvellement Télétransmission	Renouvellement

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR rue des Puits Goux	04/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR rue des Puits Goux	08/04/2019	Curage	Récurrent
PR rue des Puits Goux	07/11/2019	Curage	Récurrent
PR rue des Puits Goux	13/05/2019	Déplacer l'armoire électrique de commande	Corrective
PR rue des Puits Goux	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR rue des Puits Goux	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR rue des Puits Goux	15/03/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective
PR rue des Puits Goux	05/03/2019	Renouvellement compteur électrique	Renouvellement

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR rue des Sources Goux	04/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR rue des Sources Goux	08/04/2019	Curage	Récurrent
PR rue des Sources Goux	07/11/2019	Curage	Récurrent
PR rue des Sources Goux	11/02/2019	Défaut pompe 1	Corrective
PR rue des Sources Goux	08/02/2019	Défaut sur la pompe N°1	Corrective
PR rue des Sources Goux	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR rue des Sources Goux	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR rue des Sources Goux	24/09/2019	M06 + BC/190617/223142/1 + EXTERIEUR : Remédier au défaut d'isolement sur le récepteur.	Corrective
PR rue des Sources Goux	16/05/2019	M06 + BC/190617/223145/1 + EXTERIEUR : Remédier au défaut d'isolement sur le récepteur.	Corrective
PR rue des Sources Goux	08/02/2019	Pompe 1 en défaut	Corrective
PR rue des Sources Goux	14/02/2019	Pompe 2	Corrective
PR rue des Sources Goux	05/03/2019	Renouvellement compteur électrique	Renouvellement

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR Rue Léon Bel	04/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR Rue Léon Bel	02/04/2019	Curage	Récurrent
PR Rue Léon Bel	12/09/2019	Curage	Récurrent
PR Rue Léon Bel	17/05/2019	Défaut pompe 1	Corrective
PR Rue Léon Bel	19/07/2019	Défaut pompe 1	Corrective
PR Rue Léon Bel	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR Rue Léon Bel	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR Rue Léon Bel	21/11/2019	M06 + AB/040619/111512/0 + EXTERIEUR : Remettre en état le coffret EDF.	Corrective
PR Rue Léon Bel	12/11/2019	Mise en place de carte SIM 3G afin d'arrêter la communication par ligne RTC	Corrective
PR Rue Léon Bel	18/01/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective
PR Rue Léon Bel	15/11/2019	Regarder pour remplacer le sofrel	Corrective
PR Rue Léon Bel	02/12/2019	Renouvellement télétransmission	Renouvellement

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR St Joseph	04/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR St Joseph	04/04/2019	Curage	Récurrent
PR St Joseph	12/09/2019	Curage	Récurrent
PR St Joseph	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR St Joseph	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR St Joseph	18/01/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective
PR St Joseph	30/01/2019	Renouvellement compteur électrique	Renouvellement

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR St Martin	04/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR St Martin	04/04/2019	Curage	Récurrent
PR St Martin	12/09/2019	Curage	Récurrent
PR St Martin	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR St Martin	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR St Martin	08/11/2019	Mise en place de carte SIM 3G afin d'arrêter la communication par ligne RTC	Corrective
PR St Martin	06/05/2019	Pompe 2 desamorcée	Corrective
PR St Martin	18/03/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR St Mauris	04/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
PR St Mauris	08/04/2019	Curage	Récurrent
PR St Mauris	10/09/2019	Curage	Récurrent
PR St Mauris	07/11/2019	Curage	Récurrent
PR St Mauris	10/01/2019	Débouchage pompe 2	Corrective
PR St Mauris	16/04/2019	Défaut pompe 1 refoulement	Corrective
PR St Mauris	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR St Mauris	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR St Mauris	10/04/2019	Pompe 1 relèvement en défaut	Corrective
PR St Mauris	18/01/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective
PR St Mauris	10/01/2019	Remplacer le joint de bride de la pompe N°2	Corrective
PR St Mauris	24/04/2019	Réunion de travail	Corrective
PR St Mauris	19/03/2019	Sofrel	Corrective
PR St Mauris	18/03/2019	Sonde DO 13 Quai Pasteur	Corrective
PR St Mauris	18/03/2019	Sonde quai pasteur	Corrective
PR St Mauris	10/05/2019	Vérification et étalonnage	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
PR transfert rive gauche rive droite	29/11/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR transfert rive gauche rive droite	20/12/2019	Intervention de contrôle mensuelle	Récurrent
PR transfert rive gauche rive droite	10/07/2019	Mise en place de carte SIM 3G afin d'arrêter la communication par ligne RTC	Corrective
PR transfert rive gauche rive droite	18/03/2019	Rédaction de fiche technique	Corrective
PR transfert rive gauche rive droite	09/07/2019	Remise en place fermeture porte coffret électrique	Corrective
PR transfert rive gauche rive droite	10/05/2019	Vérification et étalonnage	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	19/11/2019	Agrandissement massif béton dans le local surpresseur par entreprise Damin	Corrective
STEP de Choisey	27/02/2019	Amener le réseau technique sur les bureaux pour les nouveaux PC	Corrective
STEP de Choisey	11/03/2019	Armoire ET03	Corrective
STEP de Choisey	01/11/2019	Automatisme ET2 et ET4 En défaut	Corrective
STEP de Choisey	29/03/2019	Batterie de condensateurs	Corrective
STEP de Choisey	09/08/2019	Blocage de la pompe boues déshydratées N2	Corrective
STEP de Choisey	29/05/2019	Brosse pont racleur N2	Corrective
STEP de Choisey	06/02/2019	Bruit sur le pont racleur N2	Corrective
STEP de Choisey	27/09/2019	Changement des câbles électriques centrifugeuse 1	Renouvellement
STEP de Choisey	19/11/2019	Chantier canal venturi pour la file 3 : mise en place d'un mortier hydraulique dans le canal venturi l'entreprise PROCESS SOL	Travaux neufs
STEP de Choisey	10/12/2019	Chiffrage du grutage du surpresseur n°1 avec l'entreprise MEDIACO	Corrective
STEP de Choisey	12/07/2019	Contrôle des dispositifs d'auto-surveillance par AMP Environnement	Récurrent
STEP de Choisey	10/04/2019	Contrôle réglementaire détecteur de gaz fixe	Contrôle réglementaire
STEP de Choisey	15/10/2019	Contrôle réglementaire détecteur de gaz fixe	Contrôle réglementaire
STEP de Choisey	11/06/2019	Contrôle réglementaire électrique	Contrôle réglementaire
STEP de Choisey	05/11/2019	Contrôle réglementaire et maintenance BAES	Contrôle réglementaire
STEP de Choisey	05/11/2019	Contrôle réglementaire extincteurs	Contrôle réglementaire
STEP de Choisey	17/06/2019	Contrôle réglementaire levage	Contrôle réglementaire
STEP de Choisey	07/01/2019	Contrôle réglementaire portes et portails	Contrôle réglementaire
STEP de Choisey	17/06/2019	Contrôle réglementaire portes et portails	Contrôle réglementaire

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	07/11/2019	Contrôle réglementaire portes et portails	Contrôle réglementaire
STEP de Choisey	13/05/2019	Contrôle réglementaire semestriel chargeur télescopique	Récurrent
STEP de Choisey	26/07/2019	Contrôle réglementaire semestriel chargeur télescopique	Récurrent
STEP de Choisey	07/11/2019	Contrôle réglementaire semestriel chargeur télescopique	Récurrent
STEP de Choisey	04/07/2019	Contrôle Télétransmission et automate tous les 2 ans : contrôle report des alarmes	Récurrent
STEP de Choisey	11/05/2019	Contrôler le surpresseur File N°2	Corrective
STEP de Choisey	11/02/2019	Contrôler les poires de commande au pied des pompe	Corrective
STEP de Choisey	26/10/2019	Coupure pendant 2 h	Corrective
STEP de Choisey	05/07/2019	Curage annuel poste toutes eaux, dessableurs et fosse matières de vidange	Récurrent
STEP de Choisey	27/06/2019	Curage des deux siphons amont	Récurrent
STEP de Choisey	27/03/2019	Curage PR	Récurrent
STEP de Choisey	26/03/2019	Curage siphon amont step	Corrective
STEP de Choisey	04/04/2019	Curage trimestriel PR	Récurrent
STEP de Choisey	02/09/2019	Curage trimestriel PR	Récurrent
STEP de Choisey	02/06/2019	Débouchage Lixiviats	Corrective
STEP de Choisey	03/01/2019	Débouchage pompe gaveuse 2 déshydratation	Corrective
STEP de Choisey	18/01/2019	Défaut Agitateur 2 file 3	Corrective
STEP de Choisey	04/09/2019	Défaut carte analogique prétraitement	Corrective
STEP de Choisey	30/05/2019	Défaut centrifugeuse	Corrective
STEP de Choisey	19/02/2019	Défaut centrifugeuse 2	Corrective
STEP de Choisey	28/01/2019	Défaut clarificateurs files 1 et 2	Corrective
STEP de Choisey	25/09/2019	Défaut cumulé pompes poste toutes eaux	Corrective
STEP de Choisey	16/09/2019	Défaut Dégrilleur fin de file 2	Corrective
STEP de Choisey	31/10/2019	Défaut dégrilleur grossier	Corrective
STEP de Choisey	20/09/2019	Défaut hydroéjecteurs 1 et 2	Corrective
STEP de Choisey	04/10/2019	Défaut niveau bas forage	Corrective
STEP de Choisey	10/02/2019	Défaut niveau très haut poste entrée	Corrective
STEP de Choisey	27/08/2019	Défaut pompe 1 et 2 poste toutes eaux	Corrective
STEP de Choisey	26/07/2019	Défaut pompe 1 poste toutes eaux	Corrective
STEP de Choisey	19/12/2019	Défaut pompe 1 poste toutes eaux 1	Corrective
STEP de Choisey	09/08/2019	Défaut pompe 3	Corrective
STEP de Choisey	26/07/2019	Défaut pompe 3 temps sec	Corrective
STEP de Choisey	22/11/2019	Défaut pompe 3 temps sec	Corrective
STEP de Choisey	17/05/2019	Défaut pompe 3 temps sec poste entrée	Corrective
STEP de Choisey	12/07/2019	Défaut pompe relèvement temps sec 3	Corrective
STEP de Choisey	02/08/2019	Défaut pompe relèvement temps sec 3	Corrective
STEP de Choisey	27/09/2019	Défaut pompe relèvement temps sec 3	Corrective

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	01/08/2019	Défaut pompes poste toutes eaux 1	Corrective
STEP de Choisey	11/05/2019	Défaut pont racleur N1	Corrective
STEP de Choisey	19/11/2019	Defaut pont suceur 2	Corrective
STEP de Choisey	03/09/2019	Défaut pression air pilote	Corrective
STEP de Choisey	31/07/2019	Défaut rotation clarif 2	Corrective
STEP de Choisey	11/11/2019	Défaut surpresseur n°1 File n°1	Corrective
STEP de Choisey	30/12/2019	Défaut translation dégraisseur	Corrective
STEP de Choisey	01/02/2019	Défaut translation dégrilleur dessableur	Corrective
STEP de Choisey	05/03/2019	Défaut translation déssableur	Corrective
STEP de Choisey	29/05/2019	Dégrilleur grossier à perdu une tôle	Corrective
STEP de Choisey	09/08/2019	Démontage centrifugeuse 1	Renouvellement
STEP de Choisey	15/10/2019	Démontage de la sonde de niveau pour travaux canal venturi pour la file 3	Corrective
STEP de Choisey	25/02/2019	Démontage et débouch piège à cailloux mat vidandes	Corrective
STEP de Choisey	04/01/2019	Démontage roue pont racleur 2	Corrective
STEP de Choisey	21/01/2019	Dépannage aération file N°3	Corrective
STEP de Choisey	03/01/2019	Dépannage carte AI automate déshydrataion	Corrective
STEP de Choisey	05/02/2019	Dépannage Détecteur voile de boue épaisseur	Corrective
STEP de Choisey	07/02/2019	Dépannage électrique fosse matière de vidange	Corrective
STEP de Choisey	29/01/2019	Dépannage électrique palan poste de relèvement	Corrective
STEP de Choisey	28/06/2019	Dépannage palan vers poste de relevage	Corrective
STEP de Choisey	10/01/2019	Dépannage pompe N°2	Corrective
STEP de Choisey	11/02/2019	Dépannage pompe orage	Corrective
STEP de Choisey	12/02/2019	Dépannage pompes orages	Corrective
STEP de Choisey	13/12/2019	Dépannage suite coupure EDF	Corrective
STEP de Choisey	03/05/2019	Dépannage vannes bassin d'orage	Corrective
STEP de Choisey	18/12/2019	Déplacement sonde de niveau file 3	Renouvellement
STEP de Choisey	18/11/2019	Déporter la commande des variateur	Corrective
STEP de Choisey	16/12/2019	Diagnostic défaut cumulé pompes toutes eaux	Corrective
STEP de Choisey	06/03/2019	Diagnostiquer les problèmes liés à la sonde P boue	Corrective
STEP de Choisey	05/07/2019	Entretien annuel climatisation	Corrective
STEP de Choisey	01/01/2019	Entretien Espaces Verts	Récurrent
STEP de Choisey	08/03/2019	Entretien et Contrôle Espaces Verts	Récurrent
STEP de Choisey	29/05/2019	Entretien et Contrôle Espaces Verts	Récurrent
STEP de Choisey	26/07/2019	Entretien et Contrôle Espaces Verts	Récurrent
STEP de Choisey	27/09/2019	Entretien et Contrôle Espaces Verts	Récurrent
STEP de Choisey	27/11/2019	Entretien et Contrôle Espaces Verts	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	26/03/2019	Essai de polymères	Corrective
STEP de Choisey	15/10/2019	Evacuation des bidons huiles par CHIMIREC CENTRE EST	Récurrent
STEP de Choisey	17/05/2019	Installation éclairage portail	Travaux neufs
STEP de Choisey	03/01/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	03/01/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	03/01/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	07/01/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	08/01/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	11/01/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	18/01/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	25/01/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	01/02/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	01/02/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	05/02/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	07/02/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	13/02/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	14/02/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	19/02/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	20/02/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	21/02/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	28/02/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	28/02/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	07/03/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	07/03/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	14/03/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	14/03/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	22/03/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	22/03/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	29/03/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	29/03/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	01/04/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	05/04/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	18/04/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	18/04/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	24/04/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	02/05/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	02/05/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	03/05/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	03/05/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	13/05/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	13/05/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	14/05/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	14/05/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	20/05/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	23/05/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	23/05/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	28/05/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	28/05/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	28/05/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	07/06/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	07/06/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	07/06/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	07/06/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	17/06/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	17/06/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	17/06/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	24/06/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	24/06/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	24/06/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	05/07/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	05/07/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	05/07/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	05/07/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	05/07/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	05/07/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	12/07/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	15/07/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	26/07/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	26/07/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	01/08/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	05/08/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	06/08/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	08/08/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	13/08/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	22/08/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	27/08/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	27/08/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	27/08/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	27/08/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	28/08/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	02/09/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	04/09/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	06/09/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	27/09/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	15/10/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	15/10/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	21/10/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	23/10/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	25/10/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	28/10/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	29/10/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	31/10/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	04/11/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	05/11/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	06/11/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	10/11/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	18/11/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	18/11/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	18/11/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	18/11/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	21/11/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	22/11/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	25/11/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	27/11/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	02/12/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	06/12/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	06/12/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	12/12/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	12/12/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	18/12/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	18/12/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	23/12/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	23/12/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	27/12/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	30/12/2019	Intervention analyses 3 fois/semaine	Récurrent
STEP de Choisey	29/11/2019	Intervention bimestrielle métrologie	Récurrent
STEP de Choisey	03/01/2019	Intervention de contrôle passage journalier	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	03/01/2019	Intervention de contrôle passage journalier	Récurrent
STEP de Choisey	07/01/2019	Intervention de contrôle passage journalier	Récurrent
STEP de Choisey	11/01/2019	Intervention de contrôle passage journalier	Récurrent
STEP de Choisey	16/01/2019	Intervention de contrôle passage journalier	Récurrent
STEP de Choisey	25/01/2019	Intervention de contrôle passage journalier	Récurrent
STEP de Choisey	01/02/2019	Intervention de contrôle passage journalier	Récurrent
STEP de Choisey	08/02/2019	Intervention de contrôle passage journalier	Récurrent
STEP de Choisey	14/02/2019	Intervention de contrôle passage journalier	Récurrent
STEP de Choisey	22/02/2019	Intervention de contrôle passage journalier	Récurrent
STEP de Choisey	01/03/2019	Intervention de contrôle passage journalier	Récurrent
STEP de Choisey	11/03/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	15/03/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	22/03/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	29/03/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	18/04/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	23/04/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	24/04/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	02/05/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	03/05/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	13/05/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	23/05/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	28/05/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	07/06/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	17/06/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	17/06/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	24/06/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	05/07/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	05/07/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	12/07/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	26/07/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	26/07/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	05/08/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	27/08/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	27/08/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	27/08/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	02/09/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	06/09/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	16/09/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	23/09/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	27/09/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	15/10/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	15/10/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	25/10/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	28/10/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	04/11/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	08/11/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	18/11/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	22/11/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	28/11/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	06/12/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	12/12/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	23/12/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	27/12/2019	Intervention d'exploitation hebdomadaire filière eau nettoyage locaux	Récurrent
STEP de Choisey	03/01/2019	Intervention hebdomadaire	Récurrent
STEP de Choisey	03/01/2019	Intervention hebdomadaire	Récurrent
STEP de Choisey	07/01/2019	Intervention hebdomadaire	Récurrent
STEP de Choisey	11/01/2019	Intervention hebdomadaire	Récurrent
STEP de Choisey	21/01/2019	Intervention hebdomadaire	Récurrent
STEP de Choisey	25/01/2019	Intervention hebdomadaire	Récurrent
STEP de Choisey	01/02/2019	Intervention hebdomadaire	Récurrent
STEP de Choisey	08/02/2019	Intervention hebdomadaire	Récurrent
STEP de Choisey	14/02/2019	Intervention hebdomadaire	Récurrent
STEP de Choisey	20/02/2019	Intervention hebdomadaire	Récurrent
STEP de Choisey	01/03/2019	Intervention hebdomadaire	Récurrent
STEP de Choisey	11/03/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	15/03/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	22/03/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	29/03/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	05/04/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	18/04/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	24/04/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	02/05/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	03/05/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	13/05/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	24/05/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	29/05/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	07/06/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	17/06/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	17/06/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	24/06/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	05/07/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	05/07/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	12/07/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	26/07/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	26/07/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	02/08/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	12/08/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	27/08/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	27/08/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	02/09/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	06/09/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	16/09/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	23/09/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	27/09/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	15/10/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	15/10/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	21/10/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	28/10/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	31/10/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	18/11/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	19/11/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	21/11/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	29/11/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	03/12/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	13/12/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	23/12/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	26/12/2019	Intervention hebdomadaire déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	03/01/2019	Intervention mensuelle	Récurrent
STEP de Choisey	01/02/2019	Intervention mensuelle	Récurrent
STEP de Choisey	01/03/2019	Intervention mensuelle	Récurrent
STEP de Choisey	05/03/2019	Intervention mensuelle Check-List sécurité	Récurrent
STEP de Choisey	02/05/2019	Intervention mensuelle Check-List sécurité	Récurrent
STEP de Choisey	07/06/2019	Intervention mensuelle Check-List sécurité	Récurrent
STEP de Choisey	25/06/2019	Intervention mensuelle Check-List sécurité	Récurrent
STEP de Choisey	26/07/2019	Intervention mensuelle Check-List sécurité	Récurrent
STEP de Choisey	02/09/2019	Intervention mensuelle Check-List sécurité	Récurrent
STEP de Choisey	27/09/2019	Intervention mensuelle Check-List sécurité	Récurrent
STEP de Choisey	31/10/2019	Intervention mensuelle Check-List sécurité	Récurrent
STEP de Choisey	28/11/2019	Intervention mensuelle Check-List sécurité	Récurrent
STEP de Choisey	26/12/2019	Intervention mensuelle Check-List sécurité	Récurrent
STEP de Choisey	01/02/2019	Intervention mensuelle métrologie	Récurrent
STEP de Choisey	01/03/2019	Intervention mensuelle métrologie	Récurrent
STEP de Choisey	29/03/2019	Intervention mensuelle métrologie	Récurrent
STEP de Choisey	03/06/2019	Intervention portail entré STEP	Corrective
STEP de Choisey	23/09/2019	Journée de l'innovation SUEZ, ouverture de la STEP au public	Corrective
STEP de Choisey	14/03/2019	Karcher en panne	Corrective
STEP de Choisey	07/11/2019	M06 + AB/050619/132504/0 + Bâtiment exploitation / Etage / Local technique : Refixer les prises de courant sur la moulure vers tableau.	Corrective

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	28/10/2019	M06 + AB/050619/141824/0 + Remettre en état de fonctionnement un bloc d'éclairage de sécurité sur le bâtiment déshydratation au niveau de l'escalier, deux blocs sur le bâtiment supresseur (local électrique et supresseur).	Corrective
STEP de Choisey	15/10/2019	M06 + AB/060619/091216/0 + Dégrilleur 1 : Remettre en état le boîtier de la prise de courant sur le mur vers le bac à déchets.	Corrective
STEP de Choisey	25/04/2019	M06 + AB/120618/110231/0 + Bâtiment exploitation / Etage / Local technique : Raccorder individuellement les conducteurs de protection.	Corrective
STEP de Choisey	28/05/2019	M06 + AB/120618/111425/0 + Bâtiment surpresseurs / Local électrique surpresseurs : Compléter l'identification des départs.	Corrective
STEP de Choisey	28/05/2019	M06 + AB/120618/111617/0 + Bâtiment surpresseurs / Local électrique surpresseurs : Protéger contre les contacts directs les pièces nues sous tension accessibles.	Corrective
STEP de Choisey	28/05/2019	M06 + AB/120618/111745/0 + Bâtiment surpresseurs / Local électrique surpresseurs : Protéger contre les contacts directs les pièces nues sous tension accessibles.	Corrective
STEP de Choisey	08/10/2019	M06 + AB/120618/111745/0 + Bâtiment surpresseurs / Local électrique surpresseurs : Protéger contre les contacts directs les pièces nues sous tension accessibles.	Corrective
STEP de Choisey	28/05/2019	M06 + AB/120618/142139/0 + Bâtiment deshydratation / Etage / Local électrique : Protéger contre les contacts directs les pièces nues sous tension accessibles dans le coffret automatisme.	Corrective
STEP de Choisey	15/10/2019	M06 + AB/120618/142139/0 + Bâtiment deshydratation / Etage / Local électrique : Protéger contre les contacts directs les pièces nues sous tension accessibles dans le coffret automatisme.	Corrective
STEP de Choisey	15/10/2019	M06 + AB/120618/142935/0 + Bâtiment deshydratation / Etage / Local électrique : Protéger contre les contacts directs les pièces nues sous tension accessibles.	Corrective

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	09/04/2019	M06 + AB/120618/143012/0 + Bâtiment déshydratation / Etage / Local électrique : Remettre en état de fonctionnement l'interrupteur général.	Corrective
STEP de Choisey	09/04/2019	M06 + AB/120618/150234/0 + Bâtiment exploitation / Etage / Local technique : Refermer la moulure de prise.	Corrective
STEP de Choisey	26/04/2019	M06 + BC/060717/222936/0 + Bâtiment surpresseurs / Local électrique surpresseurs : Compléter l'identification des départs.	Corrective
STEP de Choisey	09/04/2019	M06 + BC/060717/224050/0 + Remettre en état de fonctionnement le dispositif de mise à l'état de repos de l'éclairage de sécurité du bâtiment déshydratation.	Corrective
STEP de Choisey	28/10/2019	M06 + BC/060717/224050/0 + Remettre en état de fonctionnement le dispositif de mise à l'état de repos de l'éclairage de sécurité du bâtiment déshydratation.	Corrective
STEP de Choisey	09/04/2019	M06 + BC/060717/224215/0 + Remettre en état de fonctionnement le dispositif de mise à l'état de repos de l'éclairage de sécurité du bâtiment supprimeur.	Corrective
STEP de Choisey	26/10/2019	M06 + BC/060717/224215/0 + Remettre en état de fonctionnement le dispositif de mise à l'état de repos de l'éclairage de sécurité du bâtiment supprimeur.	Corrective
STEP de Choisey	09/04/2019	M06 + BC/060717/224935/0 + Remettre en état de fonctionnement le dispositif de mise à l'état de repos de l'éclairage de sécurité du bâtiment exploitation.	Corrective
STEP de Choisey	28/10/2019	M06 + BC/060717/224935/0 + Remettre en état de fonctionnement le dispositif de mise à l'état de repos de l'éclairage de sécurité du bâtiment exploitation.	Corrective
STEP de Choisey	23/04/2019	M08 + JM/200618/105948/0 + Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation.	Corrective
STEP de Choisey	23/04/2019	M08 + JM/200618/110025/0 + Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation.	Corrective

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	23/04/2019	M08 + JM/200618/112239/0 + Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation.	Corrective
STEP de Choisey	23/04/2019	M08 + JM/200618/113814/0 + Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation.	Corrective
STEP de Choisey	23/04/2019	M08 + JM/200618/140025/0 + Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation.	Corrective
STEP de Choisey	23/04/2019	M08 + JM/200618/140233/0 + Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation.	Corrective
STEP de Choisey	23/04/2019	M08 + JM/200618/140357/1 + Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation	Corrective
STEP de Choisey	23/04/2019	M08 + JM/200618/140521/0 + Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation	Corrective
STEP de Choisey	23/04/2019	M08 + JM/200618/140546/0 + Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation	Corrective
STEP de Choisey	23/04/2019	M08 + JM/200618/140622/0 + Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation	Corrective
STEP de Choisey	23/04/2019	M08 + JM/200618/141615/0 + Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation.	Corrective
STEP de Choisey	23/04/2019	M08 + JM/200618/144933/0 + Afficher lisiblement la plaque constructeur.	Corrective
STEP de Choisey	23/04/2019	M08 + JM/200618/152642/0 + Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation.	Corrective
STEP de Choisey	23/04/2019	M08 + JM/200618/154822/0 + Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation.	Corrective
STEP de Choisey	23/04/2019	M08 + JM/200618/154938/0 + Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation.	Corrective
STEP de Choisey	10/05/2019	M08 + JM/200618/155301/0 + Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation déclassée à 500KG.	Corrective
STEP de Choisey	27/09/2019	M15 + BC/070619/152140/0 + Vérifier auprès de l'installateur les dispositions prises pour pallier aux risques en zone de cisaillement	Corrective
STEP de Choisey	29/03/2019	M15 + SB/250518/152653/0 + Créer un livret d'entretien.	Corrective
STEP de Choisey	25/03/2019	M15 + SB/250518/152745/0 + Assurer un éclairage suffisant du volume de débattement de la porte ou du portail pendant un temps au moins égal à la durée des phases de mouvement du tablier (niveau d'éclairement minimal de 50 lux mesuré au sol)	Corrective

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	27/09/2019	M15 + SB/250518/152745/0 + Assurer un éclairage suffisant du volume de débattement de la porte ou du portail pendant un temps au moins égal à la durée des phases de mouvement du tablier (niveau d'éclairage minimal de 50 lux mesuré au sol)	Corrective
STEP de Choisey	29/03/2019	M15 + SB/250518/152759/0 + NFP- Matérialiser par un marquage au sol l'aire de débattement de la porte ou du portail. Ce marquage peut être réalisé par des bandes alternées jaune et noires (norme ISO 3864-1 d'avril 2013)	Corrective
STEP de Choisey	01/08/2019	M15 + SB/250518/153246/0 + Remplacer correctement le galet de butée supérieure côté extérieur.	Corrective
STEP de Choisey	17/09/2019	Maintenance annuelle Electrique armoire apports extérieurs	Récurrent
STEP de Choisey	17/09/2019	Maintenance annuelle Electrique armoire prétraitement	Récurrent
STEP de Choisey	17/09/2019	Maintenance annuelle Electrique armoire traitement biologique	Récurrent
STEP de Choisey	17/09/2019	Maintenance annuelle Electrique armoire traitement déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	17/09/2019	Maintenance annuelle Electrique local distribution	Récurrent
STEP de Choisey	17/09/2019	Maintenance annuelle Electrique local HT	Récurrent
STEP de Choisey	12/07/2019	Maintenance annuelle Electromécanique Agitateur bassin aérations	Récurrent
STEP de Choisey	09/12/2019	Maintenance annuelle Electromécanique bassin orage	Récurrent
STEP de Choisey	10/06/2019	Maintenance annuelle électromecanique clarificateur 1	Récurrent
STEP de Choisey	11/06/2019	Maintenance annuelle électromecanique clarificateur 2	Récurrent
STEP de Choisey	12/06/2019	Maintenance annuelle électromecanique clarificateur 3	Récurrent
STEP de Choisey	22/05/2019	Maintenance annuelle Electromécanique classificateur	Récurrent
STEP de Choisey	17/04/2019	Maintenance annuelle électromécanique dégrilleur grossier	Récurrent
STEP de Choisey	19/11/2019	Maintenance annuelle Electromécanique dégrilleurs fin	Récurrent
STEP de Choisey	09/04/2019	Maintenance annuelle Electromécanique dessableurs	Récurrent
STEP de Choisey	18/06/2019	Maintenance annuelle Electromécanique pompes déshydratation	Récurrent
STEP de Choisey	10/12/2019	Maintenance annuelle Electromécanique pompes relèvement temps sec	Récurrent
STEP de Choisey	17/05/2019	Maintenance Electromécanique annuelle Surpresseur 1	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	05/03/2019	Maintenance Electromécanique mensuelle pompe doseuse	Récurrent
STEP de Choisey	13/05/2019	Maintenance Electromécanique mensuelle pompe doseuse	Récurrent
STEP de Choisey	29/05/2019	Maintenance Electromécanique mensuelle pompe doseuse	Récurrent
STEP de Choisey	25/06/2019	Maintenance Electromécanique mensuelle pompe doseuse	Récurrent
STEP de Choisey	26/07/2019	Maintenance Electromécanique mensuelle pompe doseuse	Récurrent
STEP de Choisey	28/08/2019	Maintenance Electromécanique mensuelle pompe doseuse	Récurrent
STEP de Choisey	27/09/2019	Maintenance Electromécanique mensuelle pompe doseuse	Récurrent
STEP de Choisey	31/10/2019	Maintenance Electromécanique mensuelle pompe doseuse	Récurrent
STEP de Choisey	22/11/2019	Maintenance Electromécanique mensuelle pompe doseuse	Récurrent
STEP de Choisey	07/01/2019	Maintenance Electromécanique semestrielle Clarificateurs (juin décembre)	Récurrent
STEP de Choisey	08/03/2019	Maintenance Electromécanique vidange filère boue déshydratation chaud	Récurrent
STEP de Choisey	18/01/2019	Maintenance Electromécanique vidange filère prétraitement	Récurrent
STEP de Choisey	07/01/2019	Maintenance Electromécanique vidange pont racleur	Récurrent
STEP de Choisey	25/03/2019	Maintenance semestrielle du Chargeur télescopique	Récurrent
STEP de Choisey	16/12/2019	Maintenance semestrielle surpresseurs bassin d'aération	Récurrent
STEP de Choisey	14/02/2019	Maintenance silo à chaud	Récurrent
STEP de Choisey	09/04/2019	Maintenance trimestrielle électromécanique clarificateur 1	Récurrent
STEP de Choisey	05/07/2019	Maintenance trimestrielle électromécanique clarificateur 1	Récurrent
STEP de Choisey	04/11/2019	Maintenance trimestrielle électromécanique clarificateur 1	Récurrent
STEP de Choisey	09/04/2019	Maintenance trimestrielle électromécanique clarificateur 2	Récurrent
STEP de Choisey	05/07/2019	Maintenance trimestrielle électromécanique clarificateur 2	Récurrent
STEP de Choisey	06/11/2019	Maintenance trimestrielle électromécanique clarificateur 2	Récurrent
STEP de Choisey	09/04/2019	Maintenance trimestrielle électromécanique clarificateur 3	Récurrent
STEP de Choisey	05/07/2019	Maintenance trimestrielle électromécanique clarificateur 3	Récurrent
STEP de Choisey	12/11/2019	Maintenance trimestrielle électromécanique clarificateur 3	Récurrent
STEP de Choisey	30/01/2019	Mesure hebdomadaire Bassin boue activée - File 1 (L1) MES Cba (g/l)	Récurrent
STEP de Choisey	26/02/2019	Mesure mensuelle Bassin boue activée - Files 1, 2 et 3 (L1) MES Cba (g/l) moyenne	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	29/03/2019	Mesure mensuelle Bassin boue activée - Files 1, 2 et 3 (L1) MES Cba (g/l) moyenne	Récurrent
STEP de Choisey	30/04/2019	Mesure mensuelle Bassin boue activée - Files 1, 2 et 3 (L1) MES Cba (g/l) moyenne	Récurrent
STEP de Choisey	29/05/2019	Mesure mensuelle Bassin boue activée - Files 1, 2 et 3 (L1) MES Cba (g/l) moyenne	Récurrent
STEP de Choisey	27/06/2019	Mesure mensuelle Bassin boue activée - Files 1, 2 et 3 (L1) MES Cba (g/l) moyenne	Récurrent
STEP de Choisey	30/07/2019	Mesure mensuelle Bassin boue activée - Files 1, 2 et 3 (L1) MES Cba (g/l) moyenne	Récurrent
STEP de Choisey	30/08/2019	Mesure mensuelle Bassin boue activée - Files 1, 2 et 3 (L1) MES Cba (g/l) moyenne	Récurrent
STEP de Choisey	30/09/2019	Mesure mensuelle Bassin boue activée - Files 1, 2 et 3 (L1) MES Cba (g/l) moyenne	Récurrent
STEP de Choisey	31/10/2019	Mesure mensuelle Bassin boue activée - Files 1, 2 et 3 (L1) MES Cba (g/l) moyenne	Récurrent
STEP de Choisey	29/11/2019	Mesure mensuelle Bassin boue activée - Files 1, 2 et 3 (L1) MES Cba (g/l) moyenne	Récurrent
STEP de Choisey	27/12/2019	Mesure mensuelle Bassin boue activée - Files 1, 2 et 3 (L1) MES Cba (g/l) moyenne	Récurrent
STEP de Choisey	26/02/2019	Mesure mensuelle Boues extérieures (S18) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	29/03/2019	Mesure mensuelle Boues extérieures (S18) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	30/04/2019	Mesure mensuelle Boues extérieures (S18) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	29/05/2019	Mesure mensuelle Boues extérieures (S18) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	26/02/2019	Mesure mensuelle boues extraites (S4) Siccité (g/l)	Récurrent
STEP de Choisey	29/03/2019	Mesure mensuelle boues extraites (S4) Siccité (g/l)	Récurrent
STEP de Choisey	30/04/2019	Mesure mensuelle boues extraites (S4) Siccité (g/l)	Récurrent
STEP de Choisey	29/05/2019	Mesure mensuelle boues extraites (S4) Siccité (g/l)	Récurrent
STEP de Choisey	27/06/2019	Mesure mensuelle boues extraites (S4) Siccité (g/l)	Récurrent
STEP de Choisey	30/07/2019	Mesure mensuelle boues extraites (S4) Siccité (g/l)	Récurrent
STEP de Choisey	30/08/2019	Mesure mensuelle boues extraites (S4) Siccité (g/l)	Récurrent
STEP de Choisey	30/09/2019	Mesure mensuelle boues extraites (S4) Siccité (g/l)	Récurrent
STEP de Choisey	31/10/2019	Mesure mensuelle boues extraites (S4) Siccité (g/l)	Récurrent
STEP de Choisey	29/11/2019	Mesure mensuelle boues extraites (S4) Siccité (g/l)	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	27/12/2019	Mesure mensuelle boues extraites (S4) Siccité (g/l)	Récurrent
STEP de Choisey	30/01/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	26/02/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	29/03/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	30/04/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	29/05/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	27/06/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	30/07/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	30/08/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	30/09/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	31/10/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	29/11/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	27/12/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	30/01/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	26/02/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	29/03/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	30/04/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	29/05/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	27/06/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Volume (m3)	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	30/07/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	30/08/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	30/09/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	31/10/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	29/11/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	27/12/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses compostées (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	30/01/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	26/02/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	29/03/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	30/04/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	29/05/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	27/06/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	30/07/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	30/08/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	30/09/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	31/10/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	29/11/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	27/12/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Siccité (%)	Récurrent
STEP de Choisey	30/01/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Volume (m3)	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	26/02/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	29/03/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	30/04/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	29/05/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	27/06/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	30/07/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	30/08/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	30/09/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	31/10/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	29/11/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	27/12/2019	Mesure mensuelle boues pâteuses épandues (S6) Volume (m3)	Récurrent
STEP de Choisey	30/01/2019	Mesure mensuelle Graisses (S9) Poids graisses (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	26/02/2019	Mesure mensuelle Graisses (S9) Poids graisses (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	29/03/2019	Mesure mensuelle Graisses (S9) Poids graisses (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	30/04/2019	Mesure mensuelle Graisses (S9) Poids graisses (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	29/05/2019	Mesure mensuelle Graisses (S9) Poids graisses (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	27/06/2019	Mesure mensuelle Graisses (S9) Poids graisses (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	30/07/2019	Mesure mensuelle Graisses (S9) Poids graisses (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	30/08/2019	Mesure mensuelle Graisses (S9) Poids graisses (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	30/09/2019	Mesure mensuelle Graisses (S9) Poids graisses (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	31/10/2019	Mesure mensuelle Graisses (S9) Poids graisses (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	29/11/2019	Mesure mensuelle Graisses (S9) Poids graisses (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	27/12/2019	Mesure mensuelle Graisses (S9) Poids graisses (kg)	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	30/01/2019	Mesure mensuelle Polymère (S15) Consommation polymère (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	26/02/2019	Mesure mensuelle Polymère (S15) Consommation polymère (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	29/03/2019	Mesure mensuelle Polymère (S15) Consommation polymère (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	30/04/2019	Mesure mensuelle Polymère (S15) Consommation polymère (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	29/05/2019	Mesure mensuelle Polymère (S15) Consommation polymère (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	27/06/2019	Mesure mensuelle Polymère (S15) Consommation polymère (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	30/07/2019	Mesure mensuelle Polymère (S15) Consommation polymère (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	30/08/2019	Mesure mensuelle Polymère (S15) Consommation polymère (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	30/09/2019	Mesure mensuelle Polymère (S15) Consommation polymère (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	31/10/2019	Mesure mensuelle Polymère (S15) Consommation polymère (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	29/11/2019	Mesure mensuelle Polymère (S15) Consommation polymère (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	27/12/2019	Mesure mensuelle Polymère (S15) Consommation polymère (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	29/05/2019	Mesure mensuelle refus dégrillage (S11) Poids (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	27/06/2019	Mesure mensuelle refus dégrillage (S11) Poids (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	30/07/2019	Mesure mensuelle refus dégrillage (S11) Poids (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	30/08/2019	Mesure mensuelle refus dégrillage (S11) Poids (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	30/09/2019	Mesure mensuelle refus dégrillage (S11) Poids (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	31/10/2019	Mesure mensuelle refus dégrillage (S11) Poids (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	29/11/2019	Mesure mensuelle refus dégrillage (S11) Poids (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	27/12/2019	Mesure mensuelle refus dégrillage (S11) Poids (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	30/01/2019	Mesure mensuelle Sables (S10) Poids sables (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	26/02/2019	Mesure mensuelle Sables (S10) Poids sables (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	29/03/2019	Mesure mensuelle Sables (S10) Poids sables (kg)	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	30/04/2019	Mesure mensuelle Sables (S10) Poids sables (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	29/05/2019	Mesure mensuelle Sables (S10) Poids sables (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	27/06/2019	Mesure mensuelle Sables (S10) Poids sables (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	30/07/2019	Mesure mensuelle Sables (S10) Poids sables (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	30/08/2019	Mesure mensuelle Sables (S10) Poids sables (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	30/09/2019	Mesure mensuelle Sables (S10) Poids sables (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	31/10/2019	Mesure mensuelle Sables (S10) Poids sables (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	29/11/2019	Mesure mensuelle Sables (S10) Poids sables (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	27/12/2019	Mesure mensuelle Sables (S10) Poids sables (kg)	Récurrent
STEP de Choisey	01/08/2019	Métrologie annuelle instrumentation de laboratoire balances	Récurrent
STEP de Choisey	22/03/2019	Métrologie bimestrielle sondes redox bassins d'aération	Récurrent
STEP de Choisey	29/03/2019	Métrologie mensuelle Débitmètres	Récurrent
STEP de Choisey	02/05/2019	Métrologie mensuelle Débitmètres	Récurrent
STEP de Choisey	07/06/2019	Métrologie mensuelle Débitmètres	Récurrent
STEP de Choisey	05/07/2019	Métrologie mensuelle Débitmètres	Récurrent
STEP de Choisey	26/07/2019	Métrologie mensuelle Débitmètres	Récurrent
STEP de Choisey	28/08/2019	Métrologie mensuelle Débitmètres	Récurrent
STEP de Choisey	27/09/2019	Métrologie mensuelle Débitmètres	Récurrent
STEP de Choisey	31/10/2019	Métrologie mensuelle Débitmètres	Récurrent
STEP de Choisey	06/12/2019	Métrologie mensuelle Débitmètres	Récurrent
STEP de Choisey	15/10/2019	Mise à l'arrêt de la file 3	Corrective
STEP de Choisey	20/11/2019	Mise en place d'une cornière pour maintenir une grille au niveau des dessableurs degraisseurs	Corrective
STEP de Choisey	20/11/2019	Mise en place d'une équerre pour maintenir les grilles du bac à mousse clarif 2	Corrective
STEP de Choisey	11/10/2019	Mise en place des modules électriques neufs pour la nouvelle centrifugeuse 1	Renouvellement
STEP de Choisey	07/10/2019	Mise en service et formation nouvelle centrifugeuse 1	Renouvellement
STEP de Choisey	11/10/2019	Mise en service et formation nouvelle centrifugeuse 1	Renouvellement
STEP de Choisey	15/10/2019	Mise en service et formation nouvelle centrifugeuse 1	Renouvellement
STEP de Choisey	07/11/2019	Mise en service et formation nouvelle centrifugeuse 1	Renouvellement
STEP de Choisey	01/02/2019	Nettoyage	Corrective
STEP de Choisey	28/03/2019	Nettoyage	Corrective
STEP de Choisey	26/07/2019	Nettoyage génie civil bassin aération 3	Récurrent
STEP de Choisey	02/08/2019	Nettoyage génie civil clarificateur 1	Récurrent
STEP de Choisey	11/08/2019	Nettoyage génie civil ouvrage répartition	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	11/07/2019	Nettoyage génie civil bassin aération 1	Récurrent
STEP de Choisey	20/07/2019	Nettoyage génie civil bassin aération 2	Récurrent
STEP de Choisey	21/05/2019	Nettoyage génie civil bassin orage 1	Récurrent
STEP de Choisey	22/05/2019	Nettoyage génie civil bassin orage 2	Récurrent
STEP de Choisey	06/06/2019	Nettoyage génie civil canal sortie file 1	Récurrent
STEP de Choisey	06/06/2019	Nettoyage génie civil canal sortie file 2	Récurrent
STEP de Choisey	06/06/2019	Nettoyage génie civil canal sortie file 3	Récurrent
STEP de Choisey	09/08/2019	Nettoyage génie civil clarificateur 2	Récurrent
STEP de Choisey	19/08/2019	Nettoyage génie civil clarificateur 3	Récurrent
STEP de Choisey	06/09/2019	Nettoyage génie civil épaisseur	Récurrent
STEP de Choisey	07/06/2019	Nettoyage génie civil prétraitement	Récurrent
STEP de Choisey	08/07/2019	Nettoyage génie civil puits à boue file 1 et 2	Récurrent
STEP de Choisey	09/07/2019	Nettoyage génie civil puits à boue sortie file 3	Récurrent
STEP de Choisey	28/08/2019	Nettoyage génie civil silo lixiviats	Récurrent
STEP de Choisey	04/03/2019	Nettoyage local surpresseur	Corrective
STEP de Choisey	28/03/2019	Nettoyage mensuelles des goulottes du clarificateur	Récurrent
STEP de Choisey	24/04/2019	Nettoyage mensuelles des goulottes du clarificateur	Récurrent
STEP de Choisey	07/06/2019	Nettoyage mensuelles des goulottes du clarificateur	Récurrent
STEP de Choisey	05/07/2019	Nettoyage mensuelles des goulottes du clarificateur	Récurrent
STEP de Choisey	02/09/2019	Nettoyage mensuelles des goulottes du clarificateur	Récurrent
STEP de Choisey	23/09/2019	Nettoyage mensuelles des goulottes du clarificateur	Récurrent
STEP de Choisey	31/10/2019	Nettoyage mensuelles des goulottes du clarificateur	Récurrent
STEP de Choisey	07/06/2019	Nettoyage silo lixiviats	Corrective
STEP de Choisey	25/12/2019	PB vannes vidange bassin d'orage	Corrective
STEP de Choisey	29/04/2019	Pompe polymères	Corrective
STEP de Choisey	29/07/2019	Pompe temps sec N°3 en défaut	Corrective
STEP de Choisey	23/12/2019	Pompes lixiviat en défaut	Corrective
STEP de Choisey	11/02/2019	Pompes orages ne démarrent pas	Corrective
STEP de Choisey	23/01/2019	Pont Racleur en défaut	Corrective
STEP de Choisey	23/01/2019	Pont Racleur file 3	Corrective
STEP de Choisey	06/12/2019	Pose d'un nouveau canal venturi pour la file 3 par entreprise CANIOTTI	Renouvellement
STEP de Choisey	26/04/2019	Poser des plaques inox en dessous des armoires	Corrective
STEP de Choisey	11/03/2019	Poser le fin de course sur la vanne surpresseur F3	Corrective
STEP de Choisey	12/06/2019	Poste toutes eaux en défaut	Corrective
STEP de Choisey	19/03/2019	Prélèvement auto surveillance	Corrective
STEP de Choisey	03/01/2019	Prélèvements autosurveillance	Récurrent
STEP de Choisey	07/01/2019	Prélèvements autosurveillance	Récurrent

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	06/12/2019	Prélèvements autosurveillance et métrologie préleveurs	Récurrent
STEP de Choisey	06/12/2019	Prélèvements autosurveillance et métrologie préleveurs	Récurrent
STEP de Choisey	09/12/2019	Prélèvements autosurveillance et métrologie préleveurs	Récurrent
STEP de Choisey	11/12/2019	Prélèvements autosurveillance et métrologie préleveurs	Récurrent
STEP de Choisey	16/12/2019	Prélèvements autosurveillance et métrologie préleveurs	Récurrent
STEP de Choisey	19/12/2019	Prélèvements autosurveillance et métrologie préleveurs	Récurrent
STEP de Choisey	17/05/2019	Préparation renouvellement centrifugeuse 1	Renouvellement
STEP de Choisey	13/08/2019	Réception chlorure ferrique	Récurrent
STEP de Choisey	15/02/2019	Remettre en état le dévouteur à chaux du silo	Corrective
STEP de Choisey	04/04/2019	Remise en place vanne amont alimentation syphon dn 800	Renouvellement
STEP de Choisey	04/06/2019	Remise en service des supresseurs	Corrective
STEP de Choisey	06/12/2019	Remise en service file 3	Renouvellement
STEP de Choisey	20/02/2019	Remplacement annuelle des électrodes redox/ph du pont salin	Récurrent
STEP de Choisey	09/01/2019	Remplacement axe roue pont racleur clarificateur 2	Corrective
STEP de Choisey	28/06/2019	Remplacement bouche arrosage ouvrage répartition	Corrective
STEP de Choisey	28/06/2019	Remplacement boucle portail	Corrective
STEP de Choisey	08/01/2019	Remplacement carte AI automate déshydratation	Corrective
STEP de Choisey	18/06/2019	Remplacement de la manchette souple du surpresseur n°3	Corrective
STEP de Choisey	28/02/2019	Remplacement roue du pont clarificateur 2	Corrective
STEP de Choisey	21/02/2019	Remplacement roulement pompe à boues déshydratées 2	Corrective
STEP de Choisey	15/10/2019	Remplacement roulements malaxeur boues déshydratées 1	Corrective
STEP de Choisey	19/12/2019	Remplacement semestrielle des balais sonde MES	Récurrent
STEP de Choisey	15/05/2019	Remplacement stator gavopompe 2	Corrective
STEP de Choisey	09/05/2019	Remplacer la poire défectueuses préparation polyme	Corrective
STEP de Choisey	04/04/2019	Remplacer Siphon file2	Corrective
STEP de Choisey	27/02/2019	Rendez-vous Polymère trading	Récurrent
STEP de Choisey	17/06/2019	Renouvellement 7 vannes alimentation centrifugeuse	Renouvellement
STEP de Choisey	29/10/2019	Renouvellement Agitateur 1 file 3	Renouvellement
STEP de Choisey	29/03/2019	Renouvellement Agitateur 2 file 3	Renouvellement
STEP de Choisey	01/03/2019	Renouvellement capteurs de niveau amont et aval dégrillage	Renouvellement
STEP de Choisey	03/10/2019	Renouvellement Centrifugeuse 1	Renouvellement
STEP de Choisey	17/06/2019	Renouvellement coffret de protection des pompes de FeCl3	Renouvellement
STEP de Choisey	12/04/2019	Renouvellement Compresseur déshydratation	Renouvellement

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	19/09/2019	Renouvellement des bacs à mousses des clarificateurs 1 et 2	Renouvellement
STEP de Choisey	08/03/2019	Renouvellement Détecteur H2S	Renouvellement
STEP de Choisey	31/10/2019	Renouvellement doseur à chaux 1 centrifugeuse	Renouvellement
STEP de Choisey	08/04/2019	Renouvellement du siphon du clarificateur n°2	Renouvellement
STEP de Choisey	04/09/2019	Renouvellement Mesure de débit By Pass bassin d'orage	Renouvellement
STEP de Choisey	13/08/2019	Renouvellement motoréducteur et ligne d'arbre complète de lagavopompe 2	Renouvellement
STEP de Choisey	09/09/2019	Renouvellement Onduleur 1	Renouvellement
STEP de Choisey	18/06/2019	Renouvellement Pompe 1 à boues alimentation	Renouvellement
STEP de Choisey	24/04/2019	Renouvellement pompe 1 et 2 poste toutes eaux file 3	Renouvellement
STEP de Choisey	04/09/2019	Renouvellement Pompe 1 forage	Renouvellement
STEP de Choisey	10/10/2019	Renouvellement Pompe 1 forage	Renouvellement
STEP de Choisey	26/06/2019	Renouvellement pompe 2 à boues alimentation	Renouvellement
STEP de Choisey	26/06/2019	Renouvellement Pompe 3 à boues alimentation	Renouvellement
STEP de Choisey	24/04/2019	Renouvellement pompe à vide 2 et changement des 2 clapets des pompes à vide	Renouvellement
STEP de Choisey	22/08/2019	Renouvellement séparateur à flottant	Renouvellement
STEP de Choisey	13/05/2019	Renouvellement Surpresseur d'air file 3	Renouvellement
STEP de Choisey	13/10/2019	Renouvellement Transmetteur (oxygène et redox) file 2	Renouvellement
STEP de Choisey	06/12/2019	Renouvellement Transmetteur bassin d'activation file 2	Renouvellement
STEP de Choisey	13/06/2019	Renouvellement Transmetteur oxygène et redox file 1	Renouvellement
STEP de Choisey	29/01/2019	Renouvellement vanne secours du surpresseur file 3	Renouvellement
STEP de Choisey	04/02/2019	Renouvellement vanne surpresseur file 3	Renouvellement
STEP de Choisey	20/02/2019	Renouvellement Variateur pompe à boue déshydraté 2	Renouvellement
STEP de Choisey	18/02/2019	Renouvellement Variateur pompe à boues déshydraté 1	Renouvellement
STEP de Choisey	11/12/2019	Renouvellement variateur pompe temps sec 3	Renouvellement
STEP de Choisey	28/06/2019	Renouvellement ventilateur refroidissement local surpresseur	Renouvellement
STEP de Choisey	04/09/2019	Renouvellement vidéosurveillance bureau	Renouvellement
STEP de Choisey	28/01/2019	Réparation électrique moteur vis à sables clarificateur	Corrective
STEP de Choisey	25/01/2019	Réparation fuite vanne surpresseur file 3	Corrective
STEP de Choisey	23/10/2019	Réparation portail électrique	Corrective
STEP de Choisey	02/05/2019	Réparation PVC alimentation Pompe Polymères	Corrective

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
STEP de Choisey	27/09/2019	Reprise bande de roulement du clarificateur n°1 par entreprise CANIOTTI	Corrective
STEP de Choisey	04/02/2019	Sonde niveau poids de boue silo	Corrective
STEP de Choisey	28/02/2019	Sonde poids de boue silo	Corrective
STEP de Choisey	06/09/2019	Soudure sur le cône de réception des surnageant du clarif 1 par SBE	Corrective
STEP de Choisey	14/11/2019	Surpresseur N1 Demonter et regarder	Corrective
STEP de Choisey	08/11/2019	Vanne de restitution en défaut	Corrective
STEP de Choisey	13/03/2019	Vanne siphon	Corrective
STEP de Choisey	14/03/2019	Vanne siphon	Corrective
STEP de Choisey	13/03/2019	Vanne siphon amont STEP	Corrective
STEP de Choisey	15/03/2019	Variateur	Corrective
STEP de Choisey	11/06/2019	Ventilation local surpresseur H.S.	Corrective
STEP de Choisey	18/05/2019	Vérification sondes redox et suppresseur	Corrective

LIBELLE SITE	REALISATION	LIBELLE INTERVENTION	TYPE INTERVENTION
Vannes du Canal des Tanneurs	04/06/2019	Contrôle réglementaire électrique vannes du canal amont et du canal aval	Contrôle réglementaire



Prêts pour la révolution de la ressource